



Université de Liège

Faculté de Philosophie et Lettres

Département de Langues et Littératures françaises et romanes

**Wallon d'aujourd'hui et de demain :
regards théoriques et critiques sur une
langue
« en danger »**

Sous la direction de Marie-Guy BOUTIER

Soumis à la lecture d'Esther BAIWIR et de Pierre SWIGGERS

Travail de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de
maître en Langues et Littératures françaises et romanes

Romain BERGER

Année académique 2012-2013

Å ! dji v's-ainme, lingadje di m'patrèye,
Vî walon, hossîz mès-orèyes
Djusqu'à diérain djoû di m'vèye

**Nicolas Defrêcheux, « Mès deûs lingadjes »
(1861)**

Remerciements

Merci à Madame Marie-Guy Boutier, ma promotrice, pour ses conseils avisés, ses éclaircissements et sa patience. Merci de m'avoir donné goût à la dialectologie wallonne et de m'avoir fait découvrir des richesses de la langue wallonne que je ne soupçonnais pas.

Merci à mes lecteurs, Madame Esther Baiwir et Monsieur Pierre Swiggers, de porter un intérêt à ce travail et d'avoir accompagné ma formation de romaniste.

Merci à Monsieur François Provenzano pour ses remarques, toujours pertinentes et judicieuses. Merci d'avoir marqué mes deux années de master et de m'avoir permis de discuter mes idées et mes points de vue lors d'un séminaire de sociolinguistique. Merci à Mesdemoiselles Pauline Lifrange et Ornella Mannisi qui, par leur participation active à ce séminaire, ont influencé les réflexions proposées dans ce mémoire.

Merci à Monsieur Jean-Luc Fauconnier de m'avoir reçu avec autant d'amabilité. Merci à lui d'avoir partagé son expérience qui a servi de point de départ à l'élaboration de ce travail.

Merci à mes relecteurs sans qui ce mémoire n'aurait pu voir le jour. Merci pour leur travail si minutieux et pour la qualité de leurs remarques.

Merci à mes parents, à mon frère, Renaud, ainsi qu'à Carole et à Tom, pour leur soutien sans faille dans les bons comme dans les mauvais moments. Merci également à mes grands-parents de m'avoir sensibilisé, depuis l'enfance, à leur parler natal et de m'avoir inculqué les valeurs qu'ils défendaient.

Merci enfin à tous mes amis, liégeois, cinaciens ou dinantais, qui ont rendu la préparation et la rédaction de ce mémoire plus agréable. Merci enfin à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration de ce travail.

1. Introduction

Le wallon va mal. Nul besoin d'une formation spécialisée ou d'une enquête générale pour constater ce fait. Des terrains de balle-pelote aux buvettes de football, des terrasses de café aux cantines industrielles, il devient rare d'entendre *djâzer walon*. D'ailleurs, qui parle encore wallon ? Les 'vieux', les 'cinsîs', les 'barakies' même... autant de préjugés qui découragent l'usage d'un idiome auquel certaines personnes – comble de la 'ringardise' – sont toujours liées par un attachement presque familial. Malgré ces stéréotypes dépréciatifs, nous avons observé parmi nos connaissances un courant favorable à la langue et au patrimoine wallons qui traduit une réalité paradoxale : alors que son usage relève de l'exceptionnel et que les locuteurs capables de communiquer efficacement deviennent rares, se manifeste, au sein de la communauté wallonne, une volonté – certes timide – de renouer avec ses racines et sa langue. Finalement, ce mouvement apparaît-il si étonnant que cela ? Ne dit-on pas que, parfois, il suffit de perdre quelque chose pour se rendre compte de sa valeur ?

Nous partageons, vis-à-vis de la langue wallonne, un intérêt autant scientifique qu'affectif. Elle est la langue de nos grands-parents, mais n'est déjà plus celle de nos parents. Pourtant, nous avons eu la chance, depuis la plus tendre enfance, de baigner dans un environnement marqué par la présence du wallon, des chansons de Bob Deschamps et d'André Fagnard rythmant les longs trajets vers le soleil aux pièces de théâtre jouées annuellement à Ciney. Par la force des choses, c'est à l'intérieur de ce milieu propice que se sont développés, d'une part, notre volonté d'acquérir les compétences linguistiques permettant de communiquer en wallon et, d'autre part, notre désir d'étudier la langue dans sa diversité. Le deuxième mouvement a été concrétisé grâce à notre formation de romaniste et la présence, à l'Université de Liège, d'une chaire de dialectologie wallonne. C'est d'ailleurs dans le cadre de ce cours que nous avons réalisé une enquête ayant pour objet le parler de Ciney (D25) au cours de laquelle nous nous sommes interrogé sur la vitalité de la langue et sur le phénomène de déclin qui la caractérise. La difficulté de trouver des témoins fiables, capables de traduire l'ensemble des phrases que nous leur avons soumis, a mis en évidence ce processus d'obsolescence du wallon et nous a donné envie d'en savoir plus sur ce problème.

1.1. Genèse du travail

Dans le cadre de ce travail, nous avons été amené à effectuer un travail de documentation sur le parler de Ciney. Par la facilité de son accès, le premier outil de recherche vers lequel nous nous sommes tourné a été internet, et notre recherche s'est centrée sur des textes littéraires écrits en wallon ayant pour objet la capitale du Condroz. Le premier écrit sur lequel nous sommes tombé¹, qui résumait la « Cinéide »², nous a particulièrement dérouté par le système de transcription employé, que nous ne connaissions pas. Jusqu'alors, nos cours de dialectologie et de littérature wallonnes ne nous avaient qu'exclusivement proposé des textes en orthographe « Feller », à laquelle nous nous étions familiarisé. Si nous avons compris ce texte, plusieurs graphies nous ont à l'époque paru hermétiques : « sitratedjeye », « ricnoxhou », « obeyixhant » ou encore « tchaeke ». Nous ne les avons jamais rencontrées auparavant et elles ont dès lors, suscité notre intérêt. Suite à cela, nous avons découvert ce qu'était le « wallon refondu » et la démarche de standardisation écrite qui justifiait son élaboration. Plusieurs réflexions nous ont alors laissé perplexe : pourquoi cette initiative n'a-t-elle pas été évoquée dans nos cours ? ; quelle place est laissée à la variation diatopique, l'objet d'étude central de notre cours de dialectologie ? ; comment s'assurer qu'une même graphie se prononcera de manière différente ? ; qu'en pense le locuteur ? ; est-ce là une solution à la lente disparition du wallon ? ; etc. Voilà autant de questions qui ont guidé le choix de consacrer une partie de ce mémoire à l'entreprise de standardisation du wallon et plus particulièrement au « wallon refondu ». Nous avons la volonté de vérifier si, comme l'affirment ces créateurs, il constitue véritablement une réelle réponse au processus de disparition du wallon.

Pour envisager plus objectivement l'impact de cette entreprise particulière de « planification linguistique³ », nous avons conclu qu'une compréhension fine du processus de disparition du wallon s'avérait nécessaire. Celle-ci aurait alors l'avantage de déterminer le caractère adapté ou non du « wallon refondu » à la situation

1 Nous l'avons trouvé sur le site de Ciney-virtuel, qui n'existe plus à l'heure actuelle. Néanmoins, une version de ce texte tel qu'il s'était présenté à nous est présente à l'adresse suivante :

<http://rifondou.walon.org/istwere1-rif.html> . Ce texte est dû à l'auteur Charles Massaux et est paru dans le périodique *Li Chwès* en 2000.

2 Épopée comique écrite par le poète wallon Charles du Vivier de Streel en 1857 ayant pour thème la guerre de la vache.
2 Épopée comique écrite par le poète wallon Charles du Vivier de Streel en 1857 ayant pour thème la guerre de la vache.

3 La notion reviendra et sera définie dans la seconde partie de ce mémoire.

sociolinguistique wallonne, ce qui permettrait d'évaluer sa recevabilité en tant que solution à la résurrection du wallon.

1.2. Explication de la méthodologie

L'observation de l'obsolescence du wallon soulève, elle aussi, une série de questions plus globales sur la disparition des langues, auxquelles nous avons voulu répondre dans la première partie de ce mémoire. Nos remarques portent avant tout sur le phénomène généralisé de mort des langues et se concentrent ensuite sur le cas précis du déclin du wallon. Ces interrogations peuvent être résumées de la sorte : « Quoi ? » ; « Comment ? » ; « Pourquoi ? ». En effet, dans un premier temps, nous nous attacherons à définir et à caractériser l'objet touché par le phénomène de disparition linguistique : les langues en danger. Pour cela, nous utiliserons un outil descriptif, développé par l'Unesco, qui, à la manière d'une diagnose, entend mesurer le degré de vitalité d'une langue. Dans un second temps, nous exposerons, grâce aux théories de Claude Hagège, les différentes formes que prend le processus de disparition d'une langue et déterminerons celle qui correspond au schéma observable d'effacement de la langue wallonne. Enfin, nous reprendrons le concept de « diglossie » en envisageant plus particulièrement un schéma d'analyse des situations diglossiques élaboré par Georges Lüdi. L'analyse, par l'utilisation de cette théorie, de la répartition inégale du wallon et du français dans l'usage social de la communauté ethnolinguistique wallonne mettra en évidence plusieurs raisons qui permettent d'expliquer la disparition du wallon.

C'est seulement après avoir effectué ce travail de description sociolinguistique de la langue que nous évoquerons les actions en faveur d'une planification du wallon. Nous replacerons, d'une part, l'entreprise de standardisation des langues dans le champ théorique de la « planification linguistique » et, d'autre part, le cas du « wallon refondu » dans une classification des différentes standardisations. Par la suite, nous nous attacherons à mettre en évidence les facteurs qui constituent, selon nous, des freins à l'application de ce nouvel idiome. Enfin, nous proposerons, sur base de différents témoignages, une hypothèse d'action en faveur de la standardisation du wallon.

Notre méthodologie relèvera donc d'un double mouvement : d'un côté, la présentation et l'analyse de théories et d'instruments descriptifs relatifs aux langues en

danger et à la planification linguistique et, d'un autre côté, l'application de ces théories au cas de la langue wallonne. Cette ligne de conduite permettra de montrer que le processus de déclin du wallon n'est pas un phénomène isolé incompréhensible, mais, qu'au contraire, il peut s'expliquer avec des outils théoriques.

Nous allons, dans ce mémoire, mettre de côté la place prépondérante qu'occupent les instances gouvernementales dans l'application d'une politique linguistique. Nous nous centrerons plutôt sur les actions qui concernent la structure de la langue wallonne sans approfondir l'autre versant, qui s'intéresse aux décisions politiques prises en rapport avec le wallon. Celles-ci ne figurent pas dans ce travail, mais nous mentionnerons simplement un acte législatif en faveur du wallon : le « décret Féaux » dont la signature en 1990 reconnaît au wallon le statut de « langue régionale endogène » et de langue co-officielle, au même titre que le français. Par ce texte législatif, la Communauté française (actuelle Fédération Wallonie-Bruxelles) entend adopter trois attitudes envers la langue wallonne : promouvoir son utilisation, la préserver, et encourager les travaux scientifiques qui l'étudient⁴. Il serait dès lors judicieux de mesurer l'impact de ce décret sur la situation sociolinguistique du wallon, d'autant qu'à l'heure actuelle, nous l'évoquerons, la Belgique n'a toujours pas signé la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, qui entraînerait, inévitablement, la planification organisée de la langue wallonne.

1.3. Justification terminologique : « langue » ; « dialecte » ; « variété » ; « idiome » ; « parler »

Bien qu'il ait aujourd'hui le statut, reconnu par la loi, de « langue régionale endogène », le wallon continue à être désigné par différentes appellations : « dialecte » – le dialecte wallon, objet d'étude de la dialectologie wallonne ; « langue » ; « langue régionale » ; « langue régionale endogène ». L'usage indifférent de ces termes n'apparaît pas judicieux, car ils renvoient chacun à des notions différentes mais aussi à un statut précis. C'est pourquoi nous désirons, dans cette introduction, préciser les dénominations que nous emploierons dans ce travail pour parler du wallon et éclairer le sens que nous mettons derrière chacune d'entre elles.

4 « Pour la promotion des langues endogènes de Wallonie », Site de la revue *Toudi*. 12 mai 2009, URL : <http://www.larevuetoudi.org/fr/story/5-pour-la-promotion-des-langues-endog%C3%A8nes-de-wallonie> [14/07/2013].

Le terme « idiome » est défini, par le dialectologue Jean-Marie Pierret, comme « tout à fait neutre pour désigner n'importe quel système de communication par la parole, se faisant par des signes oraux et/ou écrits, et socialement accepté⁵ ». Dès lors, il sera utilisé de manière libre, sans aucune connotation particulière, et ce peu importe le statut de l'outil communicatif qu'il désigne.

La définition que donne le *Nouveau Petit Robert de la langue française 2010* pour l'entrée « langue » fait état d' « un système d'expression et de communication commun à un groupe social (communauté linguistique)⁶ ». Nous désignerons le wallon par le terme de « langue » lorsqu'il s'agira d'évoquer le wallon en tant qu'unité linguistique commune à une communauté ethnolinguistique bien délimitée. Nous privilégierons strictement la conception sociolinguistique du binôme « langue » / « dialecte » que met en évidence Anthony Lodge : il considère la notion de « langue » comme « un hyperonyme recouvrant un certain nombre de dialectes⁷ ». Le choix d'utiliser cette dichotomie résulte de notre conception particulière de la langue wallonne : nous considérons que 'le wallon' n'existe pas. Comme le linguiste Jean-Marie Klinkenberg l'explique pour le français⁸, il n'existe que 'des wallons', qui sont des actualisations spécifiques de la langue wallonne qui compose l'unité supérieure. Ces différents wallons, propres à des groupes sociaux plus restreints à envergure locale, seront désignés indifféremment par les termes « dialectes » et « variétés », même si la première appellation pourrait faire l'objet de controverses, en raison notamment de la polysémie qui la caractérise⁹.

Le dernier terme que nous adopterons sera celui de « parler ». Selon Klinkenberg, il désigne la même notion que le « patois », tout en neutralisant les connotations péjoratives inhérentes à l'emploi de « patois » : il correspond à « la plus petite variété

5 Jean-Marie Pierret, « À propos des termes *langue, dialecte et patois* », dans *Mélanges Albert Leloup (Tradition wallonne II)*, Bruxelles, 1994, p. 253.

6 *Le Petit Robert 2010*,

7 Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997 [1993 pour la version anglaise].

8 Jean-Marie Klinkenberg, *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 29.

9 Jean-Marie Klinkenberg, *Op.cit.*, pp. 34-35.

géographique isolable¹⁰ ». Son emploi marquera la variété de wallon utilisée dans un cadre très restreint, celui d'un village voire d'une famille.

¹⁰ *Ibid.*, p. 36.

PARTIE 1 : Wallon d'aujourd'hui : regards théoriques sur la situation sociolinguistique actuelle de la langue wallonne

2. Quels sont les traits qui définissent une langue « en danger » selon l'Unesco ?

Au sein de ce chapitre, nous allons d'abord replacer le phénomène, facilement observable par tout locuteur, de retrait progressif du wallon dans un champ scientifique précis, celui des langues en danger. Nous identifierons, grâce à l'analyse des facteurs développés par l'Unesco, les différentes caractéristiques qui permettent de distinguer une langue « saine » d'une langue « en danger » ou « sérieusement en danger », voire « morte ». Afin de rendre compte de la situation sociolinguistique actuelle de la langue wallonne, nous nous interrogerons sur le traitement qu'en propose l'« Atlas interactif Unesco des langues en danger dans le monde ».

2.1. Un outil d'évaluation de la vitalité des langues

2.1.1. Inscription dans un nouveau champ d'étude : le LED

Beaucoup de langues meurent, ce fait est dûment constaté d'un point à l'autre du globe : selon le linguiste Nicholas Evans¹¹, tous les quinze jours disparaît le dernier locuteur d'une langue, entraînant avec lui la mort de l'idiome. Si actuellement près de 6000 langues¹² sont encore vivantes, des prédictions inquiétantes établissent qu'à ce rythme effréné, près de la moitié d'entre elles disparaîtront au cours du 21^e siècle. Le tableau ci-dessous, établi par K. David Harrison¹³, met en évidence l'importance des menaces pesant sur la diversité linguistique mondiale, par le biais d'une comparaison avec celles qui concernent la biodiversité.

11 Nicholas Evans, *Ces mots qui meurent. Les langues menacées et ce qu'elles ont à nous dire*, Paris, La découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2012.

12 Nous renvoyons à la définition donnée par le *Nouveau Petit Robert de la langue française 2010*.

13 K. David Harrison, *When languages die : the Extinction of the World's Languages and the Erosion of Human Knowledge*, Oxford et New York, Oxford University Press, 2007. Cité dans: James Costa, *Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies. Approche critique de mouvements de revitalisation en Provence et en Écosse*, thèse de doctorat, Université Stendhal, Grenoble III, p. 29. Consulté sur: http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/62/56/91/PDF/Costa_thesis_29112010_Final_20.pdf. [15/03/2013].

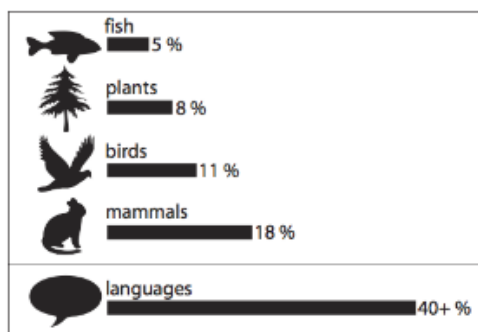


Figure 1.3
Known levels of endangerment in animal and plant groups, and for comparison in human languages (based on data in Sutherland 2003).

Comparaison des taux de menaces pesant sur la biodiversité et sur la diversité linguistique

La comparaison entre les mouvements de diminution – l'un portant sur la diversité linguistique et l'autre sur la biodiversité – indique que la diversité linguistique semble être la plus menacée, même si ce fait est moins médiatisé que la lente disparition de la biodiversité. Le résultat de cette comparaison est largement utilisé par les linguistes qui souhaitent attirer l'attention du public sur ce phénomène de « mort des langues ». C'est d'ailleurs de cette mouvance écologique qu'a été forgée, par un calque, l'expression devenue assez courante aujourd'hui de « langue en voie de disparition », de la même manière que l'appellation « espèce en voie de disparition » désigne, depuis plus longtemps, des êtres vivants menacés. Jean-Luc Fauconnier – membre de la Société de Langues et de Littératures Wallonnes (SLLW) et professeur de wallon – établit lui aussi, dans un article datant de 1999, ce parallèle entre les deux diminutions, avec la volonté de pointer du doigt le peu de médiatisation et de diffusion du processus rapide de « mort des langues » : « Pendant ce temps, [où les médias s'émeuvent de la mort d'un cétacé] des langues disparaissent avec la même rapidité inquiétante que les espèces animales ou végétales, et cela dans l'indifférence la plus totale¹⁴. »

Cette affirmation est à replacer dans un mouvement plus global qui, selon James Costa et Colette Grinevald¹⁵, prend son essor au début des années 1990. En effet, d'après leur article intitulé « Langues en danger : le phénomène et la réponse des linguistes », l'ampleur extraordinaire – due à l'augmentation rapide de la mondialisation

¹⁴ Jean-Luc Fauconnier, « Et puisqu'il faut prendre parti, conservons ! », dans *Grandes langues, petites langues*, dans *Espaces de libertés*, 270, avril 1999, p.6.

¹⁵ James Costa et Colette Grinevald, « Langues en danger : le phénomène et la réponse des linguistes », dans *Faits de langues*, 35-36, 2010, pp. 23-37. Consulté sur le site internet de Academia.edu, URL : http://www.academia.edu/9712572/Langues_en_danger_le_phenomene_et_la_reponse_des_linguistes [24-06-2013].

économique et culturelle – que prend, à cette période, le processus de disparition des langues, a mobilisé tout un réseau de spécialistes (sociolinguistes, linguistes, etc.) dont l'objectif était double : d'une part, mobiliser et confronter leurs connaissances de terrain afin d'affiner, par la collaboration, la compréhension des mécanismes observés ; d'autre part, suite à l'émergence de ce nouveau champ de recherche et à la prise de conscience de la fragilité de la diversité linguistique mondiale, rendre ce phénomène public en informant les locuteurs sur les dangers qui planent sur leur langue. C'est ainsi que s'ouvre un nouveau champ d'étude ayant pour objet les langues en danger : le LED (Langues En Danger).

Même si certains sociolinguistes, comme Joshua A. Fishman en 1972, avaient déjà réfléchi à la question des langues dites « minoritaires » et envisagé leur « maintenance¹⁶ », c'est seulement depuis une vingtaine d'années que les travaux traitant de cette thématique se multiplient et que la diffusion de ceux-ci permet de conscientiser les communautés linguistiques. Un exemple probant de ce double mouvement (réalisation d'études et sensibilisation du public) relevé par Costa et Grinevald¹⁷ se trouve dans l'ouvrage du linguiste français Claude Hagège, paru en 2000, et dont le titre, *Halte à la mort des langues*, reflète déjà la volonté de se positionner face à ce processus. Cet auteur expose et analyse, par le biais d'exemples significatifs, les différents mécanismes et les transformations qui concourent souvent au déclin d'une langue au profit d'une autre au sein d'une même communauté linguistique. Tout en levant le voile sur ce phénomène, le linguiste laisse aux locuteurs des différentes langues menacées un message d'espoir. Il présente en effet le cas de l'hébreu ; cette langue, autrefois considérée comme morte qui, grâce à une implication humaine au travers de procédés de revitalisation, est redevenue la langue d'un peuple, apte à remplir toutes les fonctions liées à la communication moderne.

Ce champ d'étude linguistique ayant pour objet les langues en danger, que Costa et Grinevald dénomment LED, prend appui sur des travaux antérieurs aux années 90. Les deux collaborateurs scientifiques évoquent notamment ceux de Morris Swadesh et de Nancy Dorian, qui avaient tous deux entrepris une réflexion sur l'obsolescence des

16 Joshua A. Fishman, « Minority language Maintenance and the Ethnic Mother Tongue School », dans *The Modern Language Journal*, 64 (2), 1980, pp. 167-172.

17 James Costa et Colette Grinevald, *Op.cit.*

langues : le premier, dans un article de 1948 intitulé « Sociological Notes on Obsolescent Languages¹⁸ » ; la seconde en 1981 avec *Language Death: The Life Cycle of a Scottish Gaelic Dialect*¹⁹.

Dans un premier temps, au début des années 90, c'est sur les continents américain et australien que se développe le champ des LED : dans ces deux régions s'épanouit la majeure partie de la diversité linguistique mondiale. James Costa, s'appuyant sur les travaux de Neettle et Romaine²⁰, confirme cette présence majoritaire par l'exemple de l'Amérique du Sud où se comptabilisent pas moins de 96 familles de langues²¹ dont un très grand nombre d'isolats, langues qui ne possèdent pas d'apparentement linguistique. La problématique des langues en danger, sur ces deux continents, devient par conséquent plus rapidement préoccupante. Peu à peu, le domaine s'institutionnalise et s'organise. Différentes initiatives sont entreprises par des collectifs de linguistes qui, comme l'expose l'article de Costa et Grinevald²², se concentrent tout d'abord sur un travail de recensement des langues parlées dans le monde, démarche extrêmement difficile tant la diversité linguistique est grande. Ils arrivent à un consensus autour d'un chiffre impressionnant : il y aurait, à l'heure actuelle, entre 6000 et 7000 'langues' parlées sur la planète.

Dans un second temps est née une volonté de comptabiliser et de classer, parmi ces différentes langues, celles considérées comme étant en danger, et ce, selon des critères objectifs. Costa et Grinevald citent particulièrement le linguiste Michael Krauss qui, en 1992²³, répartissait les langages en deux catégories. Il regroupait les langues dites « vitales », c'est-à-dire celles qui devraient être toujours parlées à la fin du 21^e siècle, et les langues qu'il considérait comme « en danger ». Le bilan de Krauss est à l'époque inquiétant : la moitié de la diversité linguistique serait selon lui menacée.

18 Morris Swadesh, « Sociological notes on obsolescent languages, IJAL, 1948, pp. 226-235.

19 Nancy Dorian, *Language Death : the life cycle of a scottish gaelic dialect*, University of Pennsylvania Press, 1981.

20 Daniel Neettle et Suzanne Romaine, *Vanishing Voices :The extinction of the World's Languages*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

21 James Costa et Colette Grinevald, *Op.cit.*, p.29.

22 *Ibid.*

23 Michael Krauss, « The World's Languages in Crisis », dans *Language*, 68(1), 1992, pp. 4-10.

2.1.2. Objectif et fonctionnement des grilles d'évaluation

En 2003, une deuxième entreprise de classification des langues est commandée par l'Unesco à un groupe d'experts linguistes. Elle est exposée à Paris lors d'une réunion internationale regroupant des linguistes, des membres d'organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants des communautés linguistiques dont les langues sont concernées par un phénomène de déclin. Selon l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture²⁴, cette table ronde, ayant pour objet la sauvegarde des langues en danger, avait des objectifs multiples. Il s'agissait d'une part, de définir la situation des langues à travers le monde, et ce par le biais d'un système d'évaluation basé sur des critères objectifs estimant les risques de disparition de celles-ci. D'autre part, une fois ce volet particulier mis en place, le but était de proposer des procédés de sauvegarde et de promotion de la diversité linguistique et, dans une plus large mesure, de la diversité culturelle de l'humanité. Dans le rapport de cette réunion²⁵, l'organisation mondiale se dit prête à offrir son soutien financier aux groupes linguistiques désirant intervenir contre le processus de disparition des langues, la seule condition étant qu'il y ait une « participation active des linguistes et des militants, [...] qui nécessite un réel engagement à long terme²⁶ ». Cette volonté d'aide découle d'un constat : la mort d'un idiome est envisagée par l'Unesco comme un drame culturel. En effet, chaque langue constitue une partie du patrimoine immatériel mondial, et son déclin correspond à « la perte irrémédiable de connaissances uniques sur le plan culturel, historique et environnemental. Chaque langue témoigne à sa façon de l'expérience humaine²⁷ ». Une langue contribue donc à comprendre le peuple qui la parle. Elle est envisagée par l'organisation comme le dépositaire d'un savoir propre à ses locuteurs qu'il convient de conserver.

Afin de pouvoir apporter à chaque communauté des solutions appropriées, l'Unesco a choisi de mettre en place une documentation précise sur la situation sociolinguistique de chacune d'entre elles. Pour ce faire, elle a élaboré un système d'évaluation des langues, dans le but de les classer en fonction de leur degré de vitalité

24 Unesco, *Vitalité et disparition des langues. Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger*, Paris, 2003. Consulté sur : [unesdoc.Unesco.org/images/0018/001836/183699F.pdf](https://unesdoc.unesco.org/images/0018/001836/183699F.pdf) [15/03/2013].

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*, p. 3.

27 *Ibid.*, p. 5.

et d'établir, pour chaque langue, un « diagnostic » linguistique qui permettra de mettre en évidence les « remèdes » qu'il convient d'apporter pour éventuellement les revitaliser. L'avantage de cette diagnose est qu'elle se base sur un total de neuf critères, représentés chacun par une échelle allant de 5 à 0, chaque chiffre correspondant à un degré différent d'érosion. Cette méthodologie permet de proposer, pour chaque langue analysée, un état des lieux sociolinguistique assez objectif et représentatif, puisqu'il sera basé sur de solides enquêtes.

Chaque langue envisagée par l'Unesco est donc placée sur neuf axes variationnels qu'il est possible de regrouper en macro-catégories, comme l'établit James Costa²⁸. Il en comptabilise quatre, les distinguant selon des critères d'ordre démographique, d'ordre politique, d'ordre sociologique et d'ordre linguistique. Un des principaux atouts de cette diversification de facteurs est d'envisager la langue au centre d'un système dynamique, influencée par divers paramètres qui la modifient, agissent sur elle. Cette volonté est assez marquée dans cette classification, car toute langue menacée y est envisagée dans ses rapports multiples : avec le locuteur qui l'actualise via la parole et les échanges communicationnels ; avec le pouvoir qui la contrôle ; avec la science qui l'étudie et la dote de moyens d'exister et de se renouveler.

S'il nous apparaît effectivement que la bonne vitalité d'une langue dépend de ces trois relations, il nous semble pertinent d'approfondir l'analyse des neuf points développés par le groupe de spécialistes dépendant de l'Organisation Mondiale²⁹. Précisons toutefois qu'« aucun [facteur] ne doit être pris séparément³⁰ », ce qui marque une nouvelle fois la volonté de considérer la langue comme un système dynamique. L'analyse qui va suivre aura pour but de mettre en lumière ce qui se cache derrière l'appellation parfois nébuleuse et globale de « langue en danger », souvent utilisée suite à la médiatisation, évoquée plus haut, du phénomène.

Comme expliqué ci-dessus, chaque facteur est associé à une échelle verticale, dont les subdivisions correspondent à des degrés allant de 5 (le maximum) à 0 (le minimum). La langue, en fonction du niveau où elle se situe sur chaque indice, reçoit une « cote ». Selon une première affirmation de l'Unesco, « la somme de ces neufs facteurs

28 James Costa et Colette Grinevald, *Op. cit.*, p. 30.

29 Unesco, *Op. cit.*

30 *Ibid.* p. 9.

permet de faire le bilan de la situation sociolinguistique des langues³¹ ». Le caractère assez systématique de ce procédé permet de tendre vers une objectivité dans la description de la vitalité des langues analysées. Pourtant, nous pourrions nous interroger sur le bien-fondé de cette logique mathématique. En effet, notre petite expérience en sociolinguistique nous a appris que chaque situation linguistique s'individualise toujours par rapport à d'autres situations d'apparence assez semblable et que, dès lors, fournir une classification générale à toutes les langues pourrait s'avérer, dans certains cas, non pertinent. Le collectif d'experts ayant développé le système semble également s'être interrogé sur ce point et revient, dans la conclusion de son manifeste, sur l'affirmation de départ³² :

La vitalité des langues varie considérablement selon la situation des communautés de locuteurs. Les besoins de documentation diffèrent aussi selon les cas. On ne peut pas évaluer une langue en se contentant d'additionner les chiffres indiqués précédemment. C'est pourquoi le recours à la simple addition est découragé.

2.1.2.1. Les neuf facteurs proposés par l'Unesco

Dans cette partie du travail, nous présenterons chacun des neuf facteurs développés dans notre publication de référence³³. L'analyse de ces facteurs permettra de mettre en évidence les différents éléments qui, selon l'Unesco, caractérisent une langue en danger.

Facteurs démographiques

Facteur 3 : Taux de locuteurs sur l'ensemble de la population

Degré de vitalité	Cote	Taux de locuteurs sur l'ensemble de la population de référence
Sûre ³⁴	5	Tout le monde parle la langue.

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*, p. 17.

33 Ces facteurs ne seront pas présentés dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur le site de l'Unesco. Nous avons en effet privilégié une présentation mettant en évidence les quatre macro-catégories distinguées par James Costa.

34 À quel substantif renvoient les adjectifs de ce tableau ? « Langue » ? « Degré » ? « Vitalité » ? Comme nous pouvons le constater, la qualité de rédaction de ce tableau et de ceux qui vont suivre laisse quelque peu à

Précaire	4	Presque tout le monde parle la langue.
En danger	3	La langue est parlée par la majorité de la population.
Sérieusement en danger	2	La langue est parlée par une minorité.
Moribond	1	Un très petit nombre de personnes parlent la langue.
Morte	0	Plus personne ne parle la langue.

Les deux premiers facteurs (« facteur 2 : nombre absolu de locuteurs » et « facteur 3 : taux de locuteurs sur l'ensemble de la population³⁵ ») que nous évoquons sont d'ordre démographique et ne peuvent que fonctionner ensemble. En effet, ils s'insèrent tous les deux dans une démarche liée à la comptabilisation des personnes parlant la langue menacée. Dans un premier temps, le nombre de locuteurs total est relevé pour ensuite être comparé au nombre de personnes qui composent le groupe ethnolinguistique complet auquel appartiennent les locuteurs ciblés.

Nous voulons, à l'égard de ces deux éléments, émettre plusieurs remarques : tout d'abord, la volonté d'évaluer la quantité de locuteurs de manière chiffrée est justifiée par le fait que plus une communauté linguistique sera petite, plus elle sera « vulnérable à la décimation³⁶ ». Selon nous, cette affirmation est pertinente, mais il convient malgré tout de pointer du doigt une difficulté inhérente à ce travail de recensement. Par exemple, le travail de María E. Villalón sur la vitalité linguistique au Venezuela³⁷ révèle que le facteur « nombre absolu de locuteurs » relève la plupart du temps de la simple estimation, et ce en raison du manque de données statistiques fiables et récentes. Dès lors, les informations peuvent être faussées et la réalité propre à la situation linguistique analysée apparaît biaisée. De larges enquêtes documentées et particulières à chaque langue permettraient de chiffrer correctement la masse de locuteurs, mais l'étendue de l'entreprise serait énorme, et les moyens à déployer colossaux. De plus, l'évolution est parfois si rapide que les données deviennent très vite obsolètes, reflétant souvent une réalité qui n'est déjà plus d'actualité.

Nous l'avons évoqué plus haut, les deux facteurs se doivent de fonctionner ensemble car, envisagé seul, le nombre absolu de locuteurs ne fournit pas

désirer. Nous nous attacherons cependant à les retranscrire scrupuleusement.

35 *Ibid.*, p. 10.

36 *Ibid.*

37 *Ibid.*, p. 20.

nécessairement une information utilisable. Par contre, si celui-ci est comparé à la quantité restante de la communauté ethnolinguistique examinée, le renseignement devient précieux dans le travail d'évaluation du degré de vitalité des langues menacées. Ainsi, un taux élevé de locuteurs sur l'ensemble de la population représentera un indice de la bonne vitalité de l'idiome parlé par ces personnes. Puisque chaque situation est particulière, les catégories reprises dans le « facteur 3 : taux de locuteurs sur l'ensemble de la population » ne mentionnent aucun barème formulé en pourcentage, comme nous pourrions l'attendre naturellement pour exprimer un taux. Ce choix nous paraît traduire deux réalités : premièrement, il marque une nouvelle fois la difficulté, déjà mentionnée, de trouver des chiffres fiables et, deuxièmement, il indique une volonté de laisser une certaine marge d'appréciation au spécialiste qui désirerait utiliser cette grille.

Dans le cas qui nous préoccupe et comme nous le montre le tableau du « facteur 3 », les différences quantitatives entre les niveaux sont rendues par des déterminants assez vagues tels que « presque tout le monde », « majorité de la population », « minorité », « très petit nombre », etc. Cette tendance se vérifie dans d'autres facteurs et constitue, selon nous, une faiblesse dans l'entreprise de l'Unesco. En effet, ce flou dans les termes rend quasiment impossible l'établissement précis de la frontière entre les différents degrés. Par exemple, nous nous interrogeons sur les pourcentages exprimés par « minorité » et par « un très petit nombre ». Si ce point de la proposition de classification se révèle décisif dans la détermination d'un degré de vitalité d'une langue, l'approximation relevée rend presque impossible une bonne utilisation de l'outil.

Ces remarques avaient déjà été émises en 2010 par Colette Grinevald et Michel Bert, tous deux linguistes travaillant sur le LED. Ceux-ci ont en effet entrepris de construire une typologie des locuteurs des langues en danger, qu'ils désirent plus fine et précise que celle proposée par l'Unesco. Ainsi, ils affirment que leur but est de démontrer que « la situation est beaucoup plus complexe que ne le laisse entendre le questionnaire Unesco, et qu'il est pratiquement impossible de trouver des réponses fiables aux questions posées³⁸ ».

38 Michel Bert et Colette Grinevald, « Proposition de typologie des locuteurs de LED », dans *Faits de langues*, 35-36, 2010, p. 119.

Le « facteur 2 » et « le facteur 3 » ne fournissent aucune indication sur la compétence linguistique des personnes qu'ils considèrent comme locuteurs. Or, afin d'appliquer correctement la méthodologie, il nous semble opportun de se questionner sur la définition du terme « locuteur ». En effet, le critère « Taux de locuteurs sur l'ensemble de la population » devrait varier en fonction de la représentation que se fait le linguiste d'un locuteur. Doit-il comptabiliser une personne qui comprend parfaitement l'idiome sans pouvoir le parler de manière totale ou alors ne considérer que ceux dont la compétence linguistique est parfaite ? Ce sont là autant d'interrogations qui nuisent à l'application rigoureuse du programme descriptif et qui pourraient biaiser la compréhension d'une analyse réalisée grâce aux neuf grilles. À cet égard, il aurait été certainement plus judicieux de la part du groupe d'experts employés par l'Unesco de trouver un consensus par rapport aux traits définitoires d'un locuteur et de l'exposer dans le document fourni par le site internet.

La typologie des locuteurs du LED, développée par Bert et Grinevald en 2010³⁹, s'inscrit dans une volonté de comprendre quels sont les différents profils de locuteurs qui se rencontrent dans une communauté qui pratique une langue en danger. Les deux collaborateurs, en se fondant sur quatre paramètres – linguistiques, sociolinguistiques, psycholinguistiques et sociologiques –, définissent sept types de locuteurs, qui peuvent très bien se combiner.

En fonction de leurs compétences linguistiques :

- ♣ les locuteurs traditionnels : ils parlent régulièrement un état de langue considéré comme relativement bien conservé ;
- ♣ les semi-locuteurs : ils possèdent une compétence de compréhension parfaite mais certains ne parlent l'idiome que peu fréquemment et de manière imparfaite, tout en se faisant comprendre efficacement ;
- ♣ les sous-locuteurs : leurs compétences sont surtout passives tandis qu'au niveau actif, elles sont très limitées. Ils ne connaissent souvent que quelques phrases figées.

39 *Ibid.*, pp.117-132.

En fonction de paramètres sociolinguistiques :

- ⤴ les anciens locuteurs : ils ont perdu peu à peu leurs compétences linguistiques et ne se souviennent qu'imparfaitement d'un état de langue assez ancien ;
- ⤴ les locuteurs fantômes : ils adoptent une attitude très négative envers l'idiome, au point de nier toute compétence linguistique, alors qu'ils sont capables de le parler et de le comprendre, ne serait-ce que partiellement ;
- ⤴ les néo-locuteurs : ils ont appris la langue dans le cadre d'un programme de revitalisation linguistique. Leurs compétences dépendent de leur niveau d'avancement dans cet apprentissage ;
- ⤴ les derniers locuteurs : ils sont les derniers dépositaires d'une langue et jouissent d'un statut social assez valorisant. Leurs compétences linguistiques varient en fonction du degré d'avancement du processus de déclin de l'idiome au sein de la communauté ethnolinguistique à laquelle ils appartiennent.

La proposition d'analyse des profils de locuteurs des LED, que nous ne faisons qu'évoquer, ne constitue pas un point sur lequel nous nous attarderons en profondeur dans ce mémoire. Elle permet néanmoins de mettre en évidence le caractère incomplet du programme établi par l'Unesco. Selon nous, l'application de la grille d'analyse doit dès lors s'accompagner d'autres outils descriptifs comme celui de Grinevald et Bert, de manière à établir un bilan de plus en plus précis de la situation sociolinguistique envisagée. Bien sûr, comme nous l'a signalé Tapani Salminen, collaboratrice scientifique ayant participé au programme de l'Organisation Mondiale, ce qui est fourni aux linguistes par le biais des neuf critères ne doit pas être envisagé comme une méthodologie achevée mais plutôt comme une base de réflexion à laquelle doivent venir s'ajouter des approfondissements spécifiques. Ceux-ci dépendront soit du profil de la communauté qui fera l'objet de l'analyse – les enrichissements se placeront dans une perspective microsociolinguistique –, soit des différents spécialistes dont l'expérience de terrain et les connaissances permettront d'affiner certains paramètres – dans une perspective macrosociolinguistique –, de façon à offrir un état des lieux plus précis des situations linguistiques considérées.

Facteurs sociologiques

Facteur 1 : Transmission de la langue d'une génération à l'autre

Degré de vitalité	Niveau	Nombre de locuteurs
Sûre	5	La langue est en usage dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les enfants.
Précaire	4	La langue est parlée par quelques enfants dans tous les domaines et par tous les enfants dans des domaines restreints.
En danger	3	La langue est surtout utilisée par la génération des parents et leurs ascendants.
Sérieusement en danger	2	La langue est surtout utilisée par la génération des grands-parents et leurs ascendants.
Moribond	1	La langue est connue d'un très petit nombre de locuteurs de la génération des arrière-grands-parents.
Morte	0	Il ne reste plus aucun locuteur.

Nous avons fait remarquer qu'une des principales forces de ce projet intitulé *Vitalité et disparition des langues* est qu'il envisage la langue dans son rapport avec le monde, en adoptant un point de vue interdisciplinaire. Le troisième facteur que nous allons évoquer, le « facteur 1 : transmission de la langue d'une génération à une autre », mobilise des savoirs propres à la sociologie. En effet, dans ce cas, c'est l'attitude des locuteurs vis-à-vis de leur idiome qui donnera une indication de la vitalité de la langue.

Comme l'explique l'Unesco⁴⁰, la référence à ce fait sociologique est fréquemment utilisée pour évoquer le processus de mort des langues. Le linguiste américain Joshua A. Fishman, dans sa théorie du « Reversing Language Shift⁴¹ », considérait déjà que le constat d'une rupture dans la transmission intergénérationnelle d'un idiome constituait un signal d'alarme quant à l'avenir incertain de celui-ci. Afin de trouver une solution à ce processus naturel de disparition linguistique dans un environnement diglossique, l'Américain a élaboré une théorie, basée sur une échelle graduée de rupture

40 Unesco, *Op. cit.*, p. 9.

41 Joshua A. Fishman, *Reversing Language Shift : Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Clevedon, Multilingual Matters, 2001.

Les considérations sur la théorie du « Reversing Language shift » ont été discutées lors d'un séminaire de sociolinguistique à l'Université de Liège ayant eu lieu tout au long de l'année académique 2012-2013. Nous tenons particulièrement à remercier toutes les personnes qui y ont participé.

intergénérationnelle, (« Graded Inergenerational Disruption Scale ⁴² »), dont la dimension très activiste avait comme enjeu un processus de revitalisation linguistique avec un retour à une diglossie équilibrée. Selon Fishman, c'est à l'intérieur d'une unité sociologique de petite taille, la famille, que se joue en premier lieu la sauvegarde d'un état de langue. Cela montre bien toute l'importance qu'il accorde à la diffusion de la langue de la génération la plus âgée à la génération la plus jeune.

L'apport de la sociologie dans la compréhension du phénomène de la « mort des langues » est inestimable car, avant tout, la langue appartient au locuteur, qui la façonne par ses choix d'utilisation, la plupart du temps inconscients. Toutes les décisions communicationnelles qu'il prend peuvent se refléter d'une manière ou d'une autre sur l'idiome utilisé. Par exemple, lorsqu'un groupe ethnolinguistique cesse naturellement de diffuser la langue maternelle aux générations les plus jeunes, l'impact se fait grandement ressentir : peu à peu, les locuteurs parfaits deviennent les personnes les plus âgées, qui laissent place à des semi-locuteurs dont la compétence linguistique est incomplète. Cette lacune se vérifie la plupart du temps dans la langue actualisée par ces sous-usagers : elle s'altère et s'étiolle pour finalement disparaître complètement.

Selon nous, le facteur sociologique constitue l'élément le plus représentatif du niveau réel de la vitalité d'une langue. Nous rejoignons, par cet avis, le point de vue de l'Unesco. En effet, lorsque nous naviguons sur la page centrale de leur site internet⁴³, qui présente l'« Atlas interactif UNESCO des langues en danger dans le monde », nous retrouvons une reproduction de la grille « Transmission de la langue d'une génération à l'autre », alors que, pour se renseigner sur tous les autres facteurs et avoir accès aux grilles qui les représentent, il faut consulter le programme complet et détaillé fourni en hyperlien par l'Organisation. La place centrale de ce facteur est facilement compréhensible puisque, nous l'avons dit, la rupture de la transmission d'une langue entraîne irrémédiablement, à court ou à long terme, la mort de celle-ci.

42 *Ibid.*

43 URL: <http://www.Unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/> [29-03-2013].

Facteur 7 : Attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions – usage et statut officiels

Degré de soutien	Niveau	Attitude de l'Etat vis-à-vis des langues
Soutien égalitaire	5	Toutes les langues sont protégées.
Soutien différencié	4	Les langues minoritaires sont essentiellement protégées dans le domaine privé. L'usage de la langue dominée est prestigieux.
Assimilation passive	3	Il n'existe aucune politique explicite concernant les langues minoritaires ; l'usage de la langue dominante prévaut dans le domaine public.
Assimilation active	2	Le gouvernement encourage l'assimilation à la langue dominante. Les langues minoritaires ne bénéficient d'aucune protection.
Assimilation forcée	1	Seule la langue dominante a un statut officiel, les autres idiomes n'étant ni reconnus, ni protégés.
Interdiction	0	L'usage des langues minoritaires est interdit.

Facteur 8 : Attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue

Niveau	Attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur langue
5	L'ensemble de la communauté est attaché à sa langue et souhaite en voir la promotion.
4	La majorité du groupe est favorable au maintien de la langue.
3	Une grande partie de la communauté est favorable au maintien de la langue, beaucoup d'autres y sont indifférents, voire prêts au transfert linguistique.
2	Quelques-uns sont favorables au maintien de la langue ; la majorité du groupe est indifférente ou favorable au transfert.
1	Seul un petit nombre est favorable au maintien de la langue ; la majorité du groupe est indifférente ou favorable au transfert.
0	Personne ne se sent concerné par la disparition de la langue, tous préfèrent employer la langue dominante.

Le facteur 7 et le facteur 8, qui concernent les attitudes et les politiques linguistiques, sont intimement liés au critère que nous venons d'examiner. Le facteur 7 envisage, toujours via une grille composée de six degrés, le soutien politique que reçoivent les langues en présence dans une communauté linguistique. La conclusion de cette évaluation est évidente : une langue appuyée et protégée par une instance gouvernementale voit diminuer les menaces qui pèsent sur elle. Il semble donc logique

que ce facteur ait une incidence sur le choix linguistique des usagers : lorsqu'une institution législative décourage ou interdit l'utilisation d'une langue, il paraît probable que se produise rapidement une rupture dans la transmission intergénérationnelle de celle-ci.

Le facteur 8 se base, quant à lui, sur le degré d'attachement des locuteurs à la langue. Les membres d'une communauté linguistique n'adoptent jamais une position neutre face à l'idiome qu'ils utilisent. Au contraire, les locuteurs sont toujours influencés par toute une série de représentations et d'affects particuliers qu'ils ont sur la langue, qu'ils en soient conscients ou non. Un sentiment négatif à l'égard de la langue (une langue peut par exemple être envisagée comme 'barbare' ou impropre à promouvoir une certaine émancipation sociale) pourrait déterminer le choix de ne pas s'entretenir avec les enfants dans cet idiome. Ainsi, nous pouvons établir que le niveau déterminé par le tableau 8 devrait se refléter directement sur le facteur 1. Cette double observation appuie notre affirmation de départ, à savoir que le système élaboré est dynamique et qu'il s'avère nécessaire de comprendre que chaque critère, pris séparément et appliqué à une langue donnée, n'est pas apte à rendre compte précisément de sa viabilité.

De nouveau, nous désirons mettre en évidence la zone d'ombre sous-jacente à l'utilisation des articles indéfinis. Ici aussi, l'appréciation sera laissée à l'analyste qui, sans aucun doute, hésitera au moment de différencier « quelques-uns » d'« un petit nombre ». De plus, si les données relatives au critère reposant sur l'action politique en faveur de la langue menacée sont plus ou moins observables et accessibles à une personne qui désire appliquer ces facteurs, il n'en va pas forcément de même concernant l'attitude des locuteurs face à leur(s) langue(s). Premièrement, le travail de recherche et d'enquête nécessaire à la récolte d'informations nous semble considérable. Une solution envisageable serait de travailler à partir d'un échantillon restreint de la communauté ethnolinguistique concernée avec comme risque, malgré tout, de fausser quelque peu la réalité. Deuxièmement, notre expérience en dialectologie et en sociolinguistique nous pousse à affirmer que les principales représentations que se forge un locuteur sur sa langue et qui influencent son attitude face à elle, s'établissent souvent de manière inconsciente. Par conséquent, celles-ci ne seront pas forcément épinglées durant une interview dirigée, mais devront être dégagées par la suite, en

fonction des réponses obtenues. Au vu de la difficulté inhérente à ce travail, nous pensons qu'il est nécessaire de faire appel à des enquêteurs formés et capables de faire surgir les préconceptions du locuteur par le biais d'une enquête prenant la forme d'une d'observation participante⁴⁴. Celle-ci, même si elle a l'avantage de réduire toute distance entre l'enquêteur et l'interviewé, risque toutefois de prendre énormément de temps et de mobiliser beaucoup de moyens. La récolte de données fiables nous apparaît donc, en regard de ce que nous venons de mettre en évidence, comme une utopie, un objectif inaccessible vers lequel il s'agit néanmoins de tendre le plus possible, afin d'évaluer correctement le degré de vitalité d'une langue menacée. Cette justesse dans l'analyse est primordiale car l'Unesco entend apporter une réponse – sous la forme de conseils mais surtout de fonds – à chaque demande. Plus les informations dont l'organisation disposera refléteront la réalité du terrain, plus il lui sera possible de fournir des solutions appropriées à la revitalisation de la langue en danger.

Facteur 4 : Utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés

Degré de vitalité	Niveau	Domaines et fonctions
Usage universel	5	La langue est utilisée dans tous les domaines et pour toutes les fonctions.
Parité multilingue	4	Deux ou plusieurs langues peuvent être utilisées dans la plupart des domaines sociaux et des fonctions ; la langue ancestrale est rarement employée dans le domaine public.
Domaines en déclin	3	La langue ancestrale est utilisée en famille et investie de nombreuses fonctions, mais la langue dominante commence à pénétrer dans le domaine familial.
Domaines limités	2	La langue se pratique dans des domaines sociaux limités et pour plusieurs fonctions.
Domaines extrêmement limités	1	La langue est réservée à des domaines très restreints et très peu de fonctions
Morte	0	La langue a disparu dans tous les domaines.

44 Bastien Soulé, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », dans *Recherches Qualitatives*, 27 (1), Lyon, 2007, p. 127. Consulté sur le site de l'Université de Lyon : http://anthropo.univ-lyon2.fr/IMG/pdf_soule.pdf [18/04/2013]. : « L'observation participante implique de la part du chercheur une immersion totale dans son terrain, pour tenter d'en saisir toutes les subtilités, au risque de manquer de recul et de perdre en objectivité. L'avantage est cependant clair en termes de production de données : cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En participant, au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques ».

Lorsque nous avons évoqué le facteur 1, nous avons souligné la place centrale qu'occupait la transmission d'une langue entre les différentes générations de locuteurs comme indice de la vitalité d'un langage. Le choix de la langue, qui appartient entièrement au locuteur, peut être déterminé par diverses raisons, comme nous l'avons montré avec les arguments sociologiques et politiques. Il nous semble cohérent, afin de comprendre au mieux ce processus de rupture intergénérationnelle propre aux langues menacées, de s'attarder un instant sur le facteur 4 « Utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés », qui conditionnera la décision du choix de la langue maternelle. En effet, l'utilisation d'un idiome dans des contextes communicationnels de plus en plus spécifiques et limités se ressent directement sur le choix de transmission qu'opèrent les locuteurs. À ce sujet, Claude Hagège tient d'ailleurs les propos suivants⁴⁵ :

Les détenteurs les plus âgés de la langue communautaire, qui n'est plus en état de résister à la concurrence d'un autre idiome, la transmettent d'une manière imparfaite à leurs enfants, qui la transmettent eux-mêmes plus imparfaitement encore, ou ne la transmettent plus, à la génération suivante.

Avec ce facteur, l'angle pris par l'analyste se rapproche plus du domaine de la sociolinguistique : l'intérêt se porte sur la langue en situation, intégrée dans un contexte communicationnel. En effet, l'évaluation prend ici en compte les fonctions dévolues à la langue ainsi que les domaines où son utilisation est privilégiée par le locuteur.

Une situation de monolinguisme se traduit par le niveau 5, le maximum accordé à la langue, qui est alors utilisée dans tous les domaines de la communication, c'est-à-dire à tout moment et dans n'importe quelle situation. Les autres degrés réfèrent quant à eux à différentes situations où une langue dominée voit restreindre son usage à des domaines de plus en plus spécifiques, cependant que les fonctions de communication délaissées sont allouées à la langue dominante. Ce schéma de substitution est repris par Claude Hagège dans son essai *Halte à la mort des langues*, sous le terme de « bilinguisme

45 Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Éditions Odile Jacob p. 98.

d'inégalité⁴⁶ ». Il place alors l'accent sur les rapports de conflit et de pression existant entre les langues en présence. Dans une situation inégalitaire de ce type, la distribution des fonctions assignées aux langues en contact par la communauté linguistique n'est donc ni statique, ni figée dans le temps : elle s'inscrit plutôt dans une évolution décroissante au cours de laquelle l'idiome dominé est de moins en moins utilisé. Le facteur 4 présente, dans le but de schématiser ce déséquilibre dynamique, six niveaux, qui correspondent chacun à un moment précis du processus de retrait progressif d'une langue des domaines de communication. L'application de cette grille permet donc au linguiste de mesurer le degré d'érosion de son objet d'étude : si la langue est placée à un degré faible, sa disparition future sera plus rapide.

Facteur 5 : Réaction face aux nouveaux domaines et médias.

Degré de vitalité	Niveau	Nouveaux domaines et médias acceptés par une langue
Dynamique	5	La langue est utilisée dans tous les nouveaux domaines.
Solide/active	4	La langue est utilisée dans presque tous les nouveaux domaines.
Réceptive	3	La langue est utilisée dans beaucoup de nouveaux domaines.
Adaptable	2	La langue est utilisée dans quelques nouveaux domaines.
Minimale	1	La langue n'est utilisée que dans quelques nouveaux domaines.
Inactive	0	La langue n'est utilisée dans aucun nouveau domaine.

Le facteur 5, « Réaction face aux nouveaux domaines et médias », est lui aussi à replacer dans un contexte sociolinguistique, centré sur les rapports entre langage et société. Une langue considérée comme vivante doit pouvoir sans arrêt s'adapter et répondre aux besoins de ses locuteurs. Ces besoins vont dépendre de situations communicationnelles bien précises variant constamment en fonction de l'évolution de la société, qui ne cesse de se moderniser. En effet, le développement technologique lié à l'émergence, depuis la fin du 20^e siècle, d'une mondialisation économique, a engendré une extension du champ d'action des langues, notamment via de nouveaux media comme la télévision ou encore internet. L'apparition de nouveaux domaines d'utilisation a toujours un impact sur le fonctionnement d'une langue, notamment sur un plan

⁴⁶ *Ibid.*

lexicologique. Celle-ci évolue donc mais dispose, pour ce faire, de moyens nécessaires, comme par exemple la création de néologismes, qui lui permettront de s'adapter aux nouvelles réalités.

Une langue vivante est une langue qui évolue, qui s'ajuste. Cette dynamique linguistique apparaît dans la grille fournie pour le facteur 5 grâce à des adjectifs comme « dynamique » (degré maximal d'adaptabilité) ou « inactive » (degré le plus faible), en passant par des stades intermédiaires comme « réceptive » ou encore « adaptable ». Comme le souligne l'Unesco, plus la langue s'intègre dans les nouveaux domaines, plus l'indice de sa vitalité est grand. Au contraire, « si la langue traditionnelle d'une communauté ne répond pas aux enjeux de la modernité, elle tombe peu à peu en désuétude et est stigmatisée⁴⁷ ».

Une fois encore, nous ne pouvons que souligner le manque de précision dans l'utilisation des termes auxquels doit se référer l'analyste pour déterminer le niveau correspondant à la situation qui l'intéresse. En plus de ces déterminants vagues, il nous semblerait aussi plus judicieux de définir d'emblée ce qui peut être considéré comme « nouveaux domaines » : nous supposons que s'y retrouvent le médium télévisuel, internet assurément ou encore les communications de type « sms » ou e-mail. Cette clarification s'avérerait bénéfique car elle ciblerait et faciliterait le travail de recherche préalable à l'application de cette méthodologie.

Facteurs linguistiques

Facteur 6 : Matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues.

Niveau	Accessibilité des matériels écrits
5	Il existe une solide tradition de l'orthographe, de la lecture et de l'écriture, aussi bien dans le domaine de la fiction, le réel et les médias de tous les jours. La langue est utilisée dans l'administration et l'éducation.
4	Il y a des matériels écrits et les enfants apprennent à lire et écrire dans la langue. La pratique écrite de la langue n'entre pas dans le domaine administratif.
3	Il y a des matériels écrits et les enfants peuvent être exposés aux pratiques écrites à

⁴⁷ Unesco, *Op. cit.*, p.12.

	l'école. Il n'y a pas de presse écrite qui pourrait encourager l'alphabétisation.
2	Il y a des matériels écrits, mais ils ne servent qu'à quelques membres de la communauté ; pour les autres, ils ont éventuellement une valeur symbolique. L'apprentissage de l'écriture et la lecture dans la langue ne figure pas au programme scolaire.
1	La communauté connaît les règles d'orthographe et quelques matériels sont en cours de fabrication.
0	La communauté ne possède aucune orthographe.

Facteur 9: Type et qualité de la documentation

Nature de la documentation	Niveau	Documentation linguistique
Excellente	5	Il y a des grammaires et des dictionnaires complets, des textes intégraux et une diffusion permanente de matériels linguistiques. Il existe de nombreux documents audiovisuels annotés d'excellente qualité
Bonne	4	Il existe au moins une bonne grammaire, quelques dictionnaires, des textes, une littérature et une presse quotidienne ; les documents audiovisuels annotés sont convenables et de bonne qualité
Assez bonne	3	On peut trouver une bonne grammaire, quelques dictionnaires et des textes, mais pas de presse quotidienne ; il existe des documents audiovisuels mais leur qualité ou leur niveau d'annotation est variable.
Fragmentaire	2	Il y a quelques règles grammaticales, un lexique et des textes utiles dans le cadre d'une recherche linguistique limitée, mais leur couverture est insuffisante. Il peut y avoir des enregistrements son/image de qualité variable, avec ou sans aucune annotation.
Insuffisante	1	Il n'existe que quelques règles grammaticales, un vocabulaire restreint et des textes fragmentaires. Les documents audiovisuels sont inexistant, inexploitable ou totalement dépourvus d'annotations.
Inexistante	0	Il n'existe aucun support.

Afin de clore ce tour d'horizon des critères envisagés par l'Unesco, nous allons évoquer les deux derniers facteurs ensemble (facteur 6 et facteur 9). Ces deux derniers prennent en considération un indice de vitalité que nous estimons primordial : la présence de matériels et de documents écrits. Selon ces deux variables, l'avenir d'une langue sera mieux assuré si une pratique écrite s'est développée et a fait l'objet d'études linguistiques.

D'un côté (facteur 6), l'intérêt se porte sur les matériels permettant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans la langue visée. C'est sur la base de ces documents que va pouvoir s'intensifier l'enseignement de l'idiome, nécessaire à sa survie. En effet, les besoins pédagogiques propres à l'alphabétisation sont multiples : littérature fictionnelle, media, presse, cahiers d'exercices, règles d'orthographe, etc. Le niveau maximum accordé dans cette grille, 5, manifeste une documentation écrite qui couvre tous les domaines de communication, alors que le degré 0 est accordé aux langues qui ne possèdent aucune orthographe et donc, aucune application écrite possible.

D'un autre côté (facteur 9), pour que puisse se développer une documentation écrite sur laquelle s'appuie une didactique de la langue, il s'avère nécessaire que la communauté ciblée se dote de descriptions linguistiques qui constituent autant de témoignages d'un usage connu et bien souvent normé. Parmi ces études ayant pour objet la langue, nous pouvons citer des dictionnaires, des grammaires, des manifestations audio-visuelles, des enquêtes lexicographiques, des atlas linguistiques, des éditions de textes, etc.

La conclusion de ce point est simple : pour favoriser le maintien d'une langue au sein d'un groupe ethnolinguistique précis, l'existence d'une solide tradition écrite documentée se révèle doublement indispensable. Premièrement, elle permet la diffusion d'une norme qui favorise l'enseignement de la langue. Deuxièmement, elle constitue l'objet de travail du linguiste : plus cet objet sera étoffé, plus l'action du linguiste sera bénéfique. Celui-ci sera en effet plus à même de pourvoir la langue des outils essentiels à son maintien dans les différentes fonctions de la communication qui lui sont dévolues.

2.1.3. Une caractérisation démultipliée des langues en danger

Le principal atout de cette méthodologie est d'abord d'établir et de rendre accessible à tous un état des lieux sociolinguistique, qui échappe bien souvent à la communauté concernée, insuffisamment informée des risques qui menacent sa langue. D'autre part, en réaction à cette désinformation, un des objectifs de l'« Atlas interactif UNESCO des langues en danger dans le monde » est de lever le voile sur une réalité que l'Unesco envisage comme extrêmement inquiétante : la diminution de la diversité linguistique mondiale. La diffusion, par la médiatisation, des données récoltées grâce

aux différentes enquêtes réalisées dans le cadre de la préparation de cet outil informatisé, participe à ce mouvement global de sensibilisation amorcé dans les années 2000 et dont l'objectif sous-jacent est en premier lieu de « tirer la sonnette d'alarme⁴⁸ ».

La diversification des facteurs a l'avantage d'adopter un point de vue interdisciplinaire qui ne se limite pas à évaluer la vitalité d'une langue en fonction d'un critère démographique de recensement. Toutefois, l'utilisation complète et rigoureuse de ces grilles nous semble être difficilement applicable sans un travail préalable de plusieurs années, mené par un investigateur spécialiste des différentes méthodes d'enquêtes.

Grâce à l'analyse des neuf grilles fournies dans le programme explicatif, nous avons fait ressortir divers éléments qui permettent de qualifier un idiome par diverses appellations représentatives de son degré d'« endangerment⁴⁹ ». Par exemple, une langue vouée à mourir très rapidement ne sera parlée que par un faible taux de la population, représenté par les éléments les plus âgés de la communauté, qui ne l'utilisent que dans quelques domaines précis et informels. De plus, son destin ne constituera pas une préoccupation importante, ni pour le gouvernement, ni pour les membres du groupe ethnolinguistique concerné. S'il n'existe que peu, voire pas de tradition écrite et normative dans la langue, elle ne s'intégrera pas dans le milieu de l'enseignement et des media, qui sont des domaines de soutien linguistique prépondérants.

2.2. Le degré de vitalité de la langue wallonne selon l'Unesco

2.2.1. La carte d'identité de la langue wallonne.

L'outil informatisé développé par l'Unesco expose déjà à l'internaute quelques données sur la langue wallonne, qui s'apparentent à une sorte de carte d'identité⁵⁰. Ces informations prouvent qu'un travail de recherche et d'enquête sur le wallon a déjà été réalisé, bien que celui-ci, sauf erreur de notre part, ne soit pas accessible au visiteur du site.

Tout d'abord, la première indication fournie par la carte d'identité est le nom de la langue, traduit en anglais, en français, en espagnol ainsi qu'en russe, quatre des

48 James Costa et Colette Grinevald, *Op. cit.*, p.23.

49 Terme anglais utilisé dans le champ terminologique du LED et difficilement traduisible en français : l'idée exprimée est celle du « danger de mort ».

50 URL : www.Unesco.org/culture/languages-atlas/index.php?hl=fr&page=atlasmap# [18/04/2013].

langues les plus parlées sur l'ensemble du globe, ce qui manifeste déjà la résolution de s'adresser au plus grand nombre. Ce choix méthodologique est certes judicieux et porteur, mais nous pouvons déplorer que, parmi toutes ces appellations, ne se retrouve pas la plus importante, à savoir celle dans la langue ciblée, c'est à dire le wallon. Il nous semblait intéressant de proposer à l'internaute l'appellation et sa prononciation dans la langue d'origine – wal. *walon* [walɔ̃] (API) –, voire même dans une quantité d'autres langues, afin de promouvoir de façon efficace la diversité linguistique et culturelle.

En second lieu, cette carte d'identité sommaire présente un indice de la vitalité de la langue. Dans le cas du wallon, le statut est rendu par l'expression « definitely endangered », que nous traduisons, selon la correspondance établie sur le site internet, par « en danger », niveau 3 de la grille fournie en page d'accueil dont l'objet est la « transmission de la langue d'une génération à l'autre ». La description se rapportant à ce niveau est celle-ci : « les enfants n'apprennent plus la langue comme langue maternelle à la maison⁵¹ ». La recherche d'une quelconque enquête ou d'une simple justification de cette affirmation se révèle, sauf erreur, infructueuse, ce qui nous pousse à remettre en question sa fiabilité. Nous verrons, dans la suite de ce chapitre, si notre expérience et notre observation de la situation dans le domaine linguistique wallon nous permettent de valider le point de vue de l'Unesco.

Le site internet propose ensuite une estimation du nombre de locuteurs wallons à 600.000. Cette fois-ci, il est précisé que ce chiffre se base sur diverses sources, mais elles ne sont pas citées. Nous pensons que cette estimation se base sur celle donnée en 1994 – neuf ans plus tôt – dans un « rapport sur les minorités linguistiques et culturelles dans la communauté européenne » publié par la Commission de la culture, de la jeunesse, de l'éducation et des médias du Parlement européen⁵². Le chiffre avancé est identique, tout comme le problème qu'il suscite : le rapport utilise comme source la Communauté française de Belgique qui, quant à elle, ne cite pas ses propres sources. À nouveau, cette lacune discrédite l'estimation, qui peut paraître d'ailleurs surévaluée par rapport à la réalité, comme le montre un simple calcul : selon les statistiques fournies par le registre

51 URL : www.Unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/ [18/04/2013].

52 Laurent Hendschel, « Quelques indices pour se faire une idée de la vitalité du wallon », dans *Qué walon po dmwin*, Lucien Mahin (dir.), Ottignies, Quorum, p. 127.

national à la date du 1^{er} janvier 2013⁵³, le nombre d'habitants en Région Wallonne est de 3.559.276. Or, une simple carte de la Wallonie dialectale⁵⁴ montre que l'aire linguistique wallonne est plus petite que la Région. En retenant le chiffre – très large – de 3.000.000 d'habitants, cela reviendrait à dire qu'une personne sur cinq est un locuteur wallon, ce qui, en nous basant sur notre propre expérience, ne paraît pas refléter la réalité.

Bien sûr, tout dépend des critères qui, selon l'Unesco, définissent un « locuteur ». Or, comme nous l'avons fait remarquer dans la partie théorique, ces critères ne sont pas mentionnés par l'organisation. Selon la définition, un locuteur dit natif d'une langue est une personne « parlant sa langue maternelle, considéré[e] comme ayant intériorisé les règles de grammaire de sa langue⁵⁵ », qui, autrement dit, en possède une compétence parfaite. De plus, la typologie de locuteurs du LED élaborée par Bert et Grinevald montre bien les nombreux profils distincts. L'Unesco ne donne cependant aucune indication quant à la définition qu'il convient de donner à la terminologie employée, ce qui rend l'information apportée non utilisable. Ces 600000 personnes parlent-elles parfaitement wallon ou n'ont-elles que quelques connaissances de cet idiome ? La question nous semble importante car elle révèle le caractère peu scientifique de l'analyse, qui discrédite les données exposées à la toile entière. Afin de combler ce manque, il conviendrait certainement de se référer aux travaux de typologie des locuteurs entrepris par Michel Bert et Colette Grinevald⁵⁶, pour fournir un recensement et un aperçu plus justes des différents types de locuteurs wallons. Cela permettrait sans doute de relativiser le chiffre impressionnant de 600000 locuteurs.

Malheureusement, le manque de sources et le caractère vague du travail produit sur la vitalité du wallon nous semblent assez décevants, eu égard à la qualité du programme d'analyse développé. Il apparaît même que cette carte d'identité du wallon ne s'adresse pas vraiment au locuteur natif mais plutôt à une personne étrangère avide de renseignements. En effet, les différentes traductions du nom wallon ainsi que la situation géographique de la langue confirment finalement que la volonté n'est pas

53 Site internet du registre national.

URL: http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/Registre/fr/statistiques_population/population-bevolking-20130101.pdf [18/06/2013].

54 Jean-Marie Pierret, « Les dialectes de la Wallonie », dans *La Wallonie et ses langages*, t.5, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, mai 1998, p. 22.

55 *Trésor de la Langue Française informatisé*. URL :

<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3827029035>. [20/04/2013].

56 cf. point 2.1.2.

d'analyser mais de rendre compte de la présence, en Wallonie, d'une langue « en danger ».

Nous voudrions, en regard du constat des lacunes de la documentation portant sur le wallon, mettre en évidence la politique communautaire de ce site internet. Si, effectivement, les données liées à la langue wallonne peuvent être remises en question, la possibilité est laissée aux visiteurs du site d'émettre un commentaire dans le but d'améliorer les informations de l' « Atlas ». Il est affirmé sur l'interface que tous les propos recueillis seront « considérés et traités, mais parfois avec certains délais⁵⁷ ». Nous avons voulu nous renseigner sur le cas du wallon et, pour cela, nous avons envoyé un commentaire portant sur la provenance des indications de l'entrée « wallon ». Dans les heures qui ont suivi, nous avons reçu une réponse qui nous informait que notre commentaire était traité. À l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre demande : cela met en avant la faiblesse de ce site communautaire qui, dans ce cas précis, ne suit par la ligne de conduite qu'il s'est imposé.

Cette interaction offerte à l'internaute présente des avantages, mais aussi des inconvénients. Tout d'abord, grâce à un appel explicite à la participation des internautes, elle permet réellement de combler le manque d'enquêtes en faisant appel à des gens de terrain, que sont les locuteurs et les experts qui étudient et côtoient tous les jours les langues concernées. Grâce à cela, l'Unesco économise du temps, des moyens et donc de l'argent. Par contre, comme tout site internet interactif, l'attitude à adopter face à ces nouvelles données doit être quelque peu réservée et réfléchie. Comme signalé sur internet, l'Organisation attend, « lorsque c'est possible, des sources en ligne ou bibliographiques⁵⁸ », qui, nous l'espérons, seront vérifiées. Il convient effectivement d'appréhender le moindre commentaire avec la plus grande prudence, car l'occasion est donnée à n'importe qui d'interagir et de fournir des notes qui ne sont pas nécessairement fiables. Cette méthode de travail peut donc s'avérer judicieuse, à condition qu'elle soit accompagnée d'une démarche minutieuse de vérification des informations

57 Site de l'Unesco, URL : www.Unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/contribute-your-comments/ [21/06/2013].

58 Site de l'Unesco, URL : www.Unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/contribute-your-comments/ [21/06/2013]

2.2.2. Le wallon : une langue « en danger » ?

En tant que membre d'une communauté ethnolinguistique particulière, concernée par ce mouvement d'obsolescence, nous voulions, dans cette partie de notre mémoire, revenir sur le statut accordé à la langue wallonne par l'Unesco, en l'envisageant via le programme théorique exposé au point précédent. Cependant, nous nous sommes très vite heurté à un obstacle considérable : le manque d'informations fiables et utilisables concernant le wallon. Cette carence aurait eu une incidence regrettable sur notre travail dont l'objectivité pouvait facilement être discutable, la démarche s'apparentant plutôt à de l'empirisme qu'à une analyse pointilleuse. Or, pour que le but de cet outil – l'évaluation de la vitalité d'une langue – soit atteint, le chercheur doit pouvoir s'appuyer sur des données exactes recueillies lors de vastes enquêtes de proximité auprès des derniers locuteurs. Celles-ci ne sont néanmoins pas l'objet de ce mémoire et, par conséquent, il nous semblait malvenu de n'utiliser que notre expérience, relativement faible. Bien entendu, nous ne pouvons qu'émettre le souhait qu'à l'avenir soit organisé un tel travail dont l'apport serait de cibler, en vue d'une politique linguistique spécifique wallonne, les points sur lesquels devraient se concentrer les possibles mouvements de revitalisation.

Toutefois, il est intéressant de revenir sur le facteur 1 « Transmission de la langue d'une génération à l'autre », qui tient un rôle central dans l'établissement du niveau de vitalité de la langue. En effet, c'est le seul critère présenté sur l'édition informatisée de l'« Atlas » et c'est sur celui-ci que se base le qualificatif « definitely endangered » (« en danger », niveau 3) accolé au wallon. La langue wallonne, selon le descriptif, n'est plus la langue maternelle des membres de la communauté linguistique. Une simple observation suffit à confirmer ce fait : à l'heure actuelle, la langue maternelle d'usage est sans conteste le français. Néanmoins, si nous nous basons sur notre expérience particulière de la situation linguistique wallonne, celle-ci ne semble pas se situer à la place la mieux adaptée au sein de cette grille. Effectivement, la phrase descriptive utilisée pour qualifier les langues dites « sérieusement en danger » (niveau 2) concorde plus adéquatement à ce que nous pouvons observer dans notre famille : nos grands-parents paternels et maternels parlent correctement le wallon – ils sont, selon la typologie

développée par Bert et Grinevald, des « locuteurs traditionnels », alors que nos parents, tout en comprenant l'idiome presque intégralement, ne l'utilisent pas ou très peu, et n'en possèdent qu'une compétence imparfaite : nous les situons dans la catégorie « semi-locuteurs ». Nous pouvons même affirmer que ce niveau, « sérieusement en danger » ne convient plus exactement pour décrire la situation sociolinguistique propre à l'unité sociologique que représente notre famille. En effet, nous ne faisons plus vraiment partie de la plus jeune génération. Au sein de notre foyer, qui, rappelons-le, est une situation spécifique, pas forcément représentative de la réalité globale, ce que l'Unesco nomme « génération des grands parents » correspond à la troisième génération, celle de nos parents. Sur la base de ce fait, il semble que la locution « en situation critique » (niveau 1) soit plus adéquate pour évaluer le degré de vitalité de notre parler familial.

Grille reprise sur le site de l' « Atlas ».

Niveau de vitalité	Transmission de la langue d'une génération à une autre
Sûre	La langue est parlée par toutes les générations ; la transmission intergénérationnelle est ininterrompue >> not included in the Atlas
Vulnérable	La plupart des enfants parlent la langue, mais elle peut être restreinte à certains domaines (par exemple : la maison)
En danger	Les enfants n'apprennent plus la langue comme langue maternelle à la maison
Sérieusement en danger	La langue est parlée par les grands-parents ; alors que la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants
En situation critique	Les locuteurs les plus jeunes sont les grands-parents et leurs ascendants, et ils ne parlent la langue que partiellement et peu fréquemment
éteinte	Il ne reste plus de locuteurs >> l'Atlas contient les références des langues éteintes depuis les années 1950

Ce chapitre, basé essentiellement sur le programme d'évaluation proposé par l'Unesco, avait pour but de mettre en évidence les différentes caractéristiques de la situation sociolinguistique d'une « langue en danger ». Nous avons constaté que le

vieillesse des locuteurs – dû à une rupture de transmission entre les générations – permettait déjà de rendre compte du déclin de l'idiome concerné. Toutefois, cela ne suffit pas à décrire une situation linguistique telle que celle qui nous intéresse dans le cadre de ce mémoire. En effet, l'avantage de la méthodologie de l'Unesco se trouve surtout dans l'adoption de points de vue démultipliés – sociologique, démographique, linguistique et politique. Ceux-ci sont autant d'outils nécessaires pour rendre compte, le plus justement possible, du degré de vitalité d'une langue. La précision de cette analyse doit servir, selon l'Unesco, un objectif : il s'agit de faire ressortir les facteurs les plus faibles, sur lesquels il est impératif de rapidement travailler afin d'optimiser le mieux possible la revitalisation d'une langue. Car, ne l'oublions pas, la position adoptée par l'organisation face à ce phénomène n'est pas passive, sa volonté étant d'avoir un impact sur le mécanisme de mort des langues⁵⁹ :

Le résultat de cette analyse comparative offre un large éventail de possibilités pour fortifier la diversité linguistique d'une région donnée. Cela permet de mesurer le degré d'érosion d'une langue pour mieux la soutenir [...], formuler une politique linguistique en vue de sauvegarder la diversité des langues, mobiliser les linguistes pour qu'ils s'opposent au transfert linguistique [...].

Finalement, il semblerait que l'application minutieuse des grilles demande d'énormes moyens et relève plutôt d'un projet utopique tant la masse de renseignements dont doit disposer le chercheur est grande. Notre volonté de transposer ces facteurs à la situation wallonne a très vite été bridée par ces contraintes. Néanmoins, la présentation de ces neuf critères descriptifs ne nous apparaît pas comme inutile : elle donne un exemple d'outils à la disposition du linguiste qui s'intéresse à l'état d'une langue. L'application de ces facteurs pourrait donc servir de point de départ à un possible mouvement de revitalisation, qui s'appuierait sur les résultats obtenus et ciblerait ainsi les points sur lesquels travailler en priorité.

En nous basant sur notre rapport personnel avec la langue wallonne et sur les observations que nous faisons quotidiennement, nous avons pu rectifier le statut qui lui était accordé dans la carte d'identité dédiée à l'entrée « Wallon » sur le site internet de

⁵⁹ Unesco, *Op. cit.*, p.35.

l'Atlas des langues en danger. Notre constat a été plus critique que celui qui y était dressé par l'Unesco, basé exclusivement sur le critère de la transmission intergénérationnelle de la langue ainsi que sur des sources floues que nous n'avons pas pu identifier.

Après avoir, au cours de ce chapitre, analysé les éléments qui définissent une langue en danger, il apparaît que plusieurs zones d'ombre subsistent pour comprendre entièrement ce phénomène de mort des langues qui touche actuellement la langue wallonne. En effet, si ce chapitre a mis en lumière différents critères théoriques qui caractérisent un idiome menacé, le point de vue synchronique adopté n'apporte aucune indication ni sur la manière dont s'éteint une langue, ni sur les raisons qui font passer une langue considérée comme « sûre » à une position de « en danger ». Or, ces mécanismes sont progressifs et ont été théorisés. Dans le point suivant, nous allons envisager la question du « comment » en nous centrant sur les différents processus qui touchent les langues « en danger ».

3. Selon quel processus disparaît le wallon ?

3.1. La littérature du LED

La prise en considération du processus de « mort des langues » comme objet d'étude particulier s'est faite dès le début des années 90. Ce champ scientifique s'est développé suite à un constat qui inquiétait de plus en plus les linguistes : une surmultiplication de langues dont le nombre de locuteurs diminuait de façon impressionnante. Dans une publication datant de 2010, intitulée « Langue en danger : le phénomène et la réponse des linguistes⁶⁰ », James Costa et Colette Grinevald dressent ensemble un aperçu historique qui envisage, étape après étape, l'émergence du champ d'étude du LED. Cet article met en évidence la date charnière de 1992, année au cours de laquelle plusieurs travaux et colloques ont été réalisés et ont servi de bases solides à la construction de la discipline scientifique qu'est le LED. En effet, si plusieurs recherches antérieures avaient déjà traité de la question de la mort des langues – par l'étude de cas précis – il semble qu'aucun cadre théorique n'avait été jusqu'alors prédéfini. C'est durant cette année que le linguiste allemand Hans-Jürgen Sasse remarque ce manque : « as yet there is no theory of language death⁶¹ ». Selon lui, cette absence est due au manque d'observations et d'enquêtes sur des communautés confrontées au phénomène : « The entire field of linguistic obsolescence is still too poorly understood to allow for broader generalizations⁶² ». Il appelle donc à une généralisation de la théorie des langues en danger, sur la base de situations observables. Une telle théorie, nous allons le voir, commence à s'élaborer dans les années 90, et continue, encore de nos jours, à faire l'objet de publications qui ne cessent d'améliorer la compréhension du processus de mort des langues.

Tout d'abord, deux colloques ayant pour thème les langues en danger et mobilisant surtout des spécialistes des langues amérindiennes⁶³ – fortement touchées

60 James Costa et Colette Grinevald, Op.cit., pp. 25-27.

61 Hans-Jürgen Sasse, « *Theory of Language Death* », dans Matthias Brenzinger, éd., *Language Death, Factual and Theoretical Explorations with Special Reference to East Africa*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, 1992, p.7. Cité dans Paolo Israel, « Acheminement vers la parole unique », dans *Cahiers d'études africaines*, 163-164, 2001, mis en ligne le 31 mai 2005. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/123>. [05/05/2013].

62 *Ibid.*

63 Citons la linguiste française, Colette Grinevald et les linguistes américains, Michael Krauss et Kenneth

par le phénomène – ont été organisés sur le continent américain. Le premier a eu lieu en décembre 1991 et a été planifié par la Linguistic Society of America (LSA), tandis que le second s'est déroulé en 1992 au Québec lors de l'*International Congress of Linguists*, auquel a participé notamment la linguiste américaine Nancy Dorian, spécialiste du gaélique et de la question de l'obsolescence linguistique. Au cours de ces deux conférences se sont développées des discussions, centrées sur la problématique des langues en 'voie de disparition' – notamment celles parlées aux USA et en Océanie. Ces dernières ont servi de point de départ à une réflexion tant idéologique que linguistique. En effet, comme cela a été expliqué par James Costa et Colette Grinevald, les deux symposiums évoqués ont été organisés car des « groupes d'indigènes se concert[ai]ent depuis plusieurs années déjà à travers tout le continent américain en vue de proposer une riposte coordonnée aux cérémonies de commémoration du 500^e anniversaire de la « découverte » de l'Amérique⁶⁴ ». Cette riposte avait pour enjeu d'affirmer la place des langues minoritaires et des communautés de locuteurs qui les utilisaient face au colonialisme politique et linguistique. Les deux collaborateurs français précisent également qu'un des objectifs avoués de ces conférences et des publications qui en découlèrent consistait surtout à attirer l'attention des linguistes à travers le monde sur ce processus généralisé, jusqu'alors peu envisagé, en le mettant sur le devant de la scène sociolinguistique.

C'est au cours de cette année 1992 qu'a vu le jour, en Europe, la volonté de sauvegarder une diversité linguistique dense mais également menacée. Dans cette dynamique, le Conseil de l'Europe, après concertation, décide d'édifier une charte qui, une fois ratifiée, impose aux états une politique linguistique axée sur au moins trente-cinq points. Cette « Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires⁶⁵ », dont le texte est voté et approuvé cette même année, se donne pour ligne de conduite la préservation et la promotion⁶⁶ des langues des minorités, dont l'avenir paraît incertain. En effet, la signature et la ratification de la convention obligent les pays à agir dans plusieurs domaines, qu'ils soient administratif, juridique, scolaire ou encore médiatique.

Locke Hale.

64 James Costa et Colette Grinevald, *Op. cit.*, p.25.

65 Le texte complet est disponible sur le site du conseil de l'Europe, URL: <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/148.htm> [28-06-2013].

66 Au point II, article 7, point 1.c, la Charte soutient « la nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder ».

À l'heure actuelle, en 2013, vingt-cinq états ont ratifié cette charte, parmi lesquels nous ne retrouvons pas la Belgique.

Au même moment, le périodique américain *Language* publie une communication du linguiste Michael E. Krauss, que Costa et Grinevald n'hésitent pas à qualifier de « fondatrice⁶⁷ » : selon eux, elle a servi de point de départ à une réflexion scientifique rigoureuse dont l'objet était la diminution de la diversité linguistique. Cette réflexion collective a ensuite évolué vers plusieurs directions : des enquêtes de terrain descriptives de situations particulières ; de nouvelles tentatives de classification de ces langues, dont celle de l'Unesco en 2003 ; des ouvrages théoriques sur la mort des langues comme ceux de Mathias Brenzinger⁶⁸, centrés sur le continent africain, ou ceux de David Crystal, linguiste irlandais, spécialiste de la langue anglaise qui écrit, en 2000, *Language Death*⁶⁹ ; des théories de la revitalisation linguistique comme réponse à ce processus (*Reversing Language Shift*⁷⁰ de Joshua A. Fishman, publié en 2001) ; ou encore des ouvrages destinés à un public moins averti dans le but de le conscientiser à ce processus de plus en plus présent. Parmi ceux-ci, nous nous intéresserons tout particulièrement à celui du linguiste français Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, considéré par Costa et Grinevald comme représentatif d'une littérature de « vulgarisation⁷¹ ».

3.2. Halte à la mort des langues : une vulgarisation scientifique

Dans l'introduction de son livre, *Halte à la mort des langues*, Claude Hagège expose l'intention qui l'a poussé à l'écriture. Ses propos rejoignent clairement le mouvement de sensibilisation d'un lectorat ciblé : son livre étant en quelque sorte adressé à « monsieur tout-le-monde »⁷² :

67 James Costa et Colette Grinevald, *Op. cit.*, p. 27 .

68 Mathias Brenzinger, «Various Ways of Dying and Different Kinds of Deaths : Scholarly Approaches to Language », *Endangerment on the African Continent* », dans Kazuto Matsumura (éd.), *Studies in Endangered Languages, papers from the International Symposium on Endangered Languages*, Tokyo, November 18-20/1995, 1998, pp. 85-100.

69 David Crystal, *Language Death*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

70 Joshua A. Fishman, *Op. cit.*

71 James Costa et Colette Grinevald, *Op. cit.*, p.27.

72 Claude Hagège, *Op. cit.*, p. 9.

J'ai entrepris d'écrire ce livre, avec l'espoir, ingénu sans doute, d'apporter une contribution, si modeste soit-elle, à la prise de conscience d'une nécessité : faire tout ce qui est possible pour empêcher que les cultures humaines ne tombent dans l'oubli. Or, une des manifestations les plus hautes, en même temps que les plus banalement quotidiennes, de ces cultures, ce sont les langues des hommes.

Le point de vue exprimé est clair et se rapproche de l'objectif annoncé dans le programme de l'Unesco : il s'agit de sauver ce qui compose une part importante de la culture mondiale, à savoir la diversité linguistique. Pour réussir ce défi, Hagège s'adresse au locuteur, qu'il définit comme principal acteur dans ce processus de maintenance. En effet, c'est celui-ci qui permettra en premier à une langue de continuer à vivre en tant que réceptacle d'une somme de connaissances sur l'homme. En effet, c'est ainsi que, selon Hagège, le philologue peut reconnaître dans la langue « des trésors qui racontent l'évolution des sociétés et les aventures des individus⁷³ ».

Le linguiste français organise sa pensée en trois étapes : tout d'abord, dans la première partie, il évoque les relations existant entre la langue et la vie. L'auteur fait le point sur les éléments constitutifs d'une langue et ce qu'ils ont à dire sur le monde. Le langage est envisagé comme une espèce naturelle⁷⁴, qui évolue au rythme de la société grâce à différentes entités considérées comme vitales : pour Claude Hagège, les plus représentatifs sont sans conteste les mots, unités sémantiques dont les transformations nombreuses (évolution sémantique, néologie, polysémie, évolution phonétique, etc.) attestent d'une forme de vie intrinsèque.

Dans la deuxième partie qui constituera l'objet de ce chapitre, l'écrivain s'intéresse à la manière dont meurent les langues : après avoir défini ce qui caractérise une langue morte et avoir illustré son propos par des exemples concrets (l'aquitain, le sumérien, etc.), le linguiste se centre sur les processus de mort des langues (chapitre VI⁷⁵). Il en dénombre trois, qui nous serviront de modèle pour analyser le déclin de la langue wallonne. Ensuite, dans les chapitres VII et VIII, l'auteur expose les causes de l'attrition linguistique et dresse un aperçu du nombre de langues concernées par ce

73 *Ibid.*, p. 19.

74 *Ibid.*, p. 23.

75 *Ibid.*, pp. 93-126.

phénomène. Enfin, Hagège fait le point sur les facteurs qui pourraient constituer une solution au processus de diminution de la diversité linguistique, qu'il qualifie de « désastre⁷⁶ », terme représentatif, nous semble-t-il, de l'état d'esprit du scientifique français.

Finalement, la troisième et dernière partie commente plusieurs cas de résurrection linguistique – comme celui de l'hébreu – qui, selon l'auteur, sont autant de « lueurs qui courent dans le sillage d'un resplendissant flambeau⁷⁷ ». La métaphore est exquise et traduit un message d'espoir destiné au lecteur : il n'est jamais trop tard pour agir sur ce processus, et l'action humaine, bien dirigée et menée collectivement, peut à elle seule changer le sort d'une langue dont les signes semblaient annonciateurs d'une disparition future.

3.3. Les trois « profils de disparition » d'une langue

La transformation

Dans son chapitre VI, Claude Hagège distingue « trois profils de la disparition des langues⁷⁸ ». Il commence par évoquer un premier processus, qu'il nomme « la transformation ». Ce processus occupe une place à part dans la typologie du linguiste, car il n'aboutit pas totalement à une extinction de la langue. En effet, comme l'exprime Hagège, pour ce cas de figure précis, l'idiome ne meurt pas véritablement. Au contraire, il subit toutes sortes d'évolutions naturelles qui le modifient tellement qu'à un moment donné, « on [peut] considérer qu'une nouvelle [langue] est apparue⁷⁹ ». Envisagés synchroniquement, à deux moments différents assez éloignés dans le temps, les deux états de langues sont si dissemblables qu'on ne peut plus parler de la même langue. L'exemple le plus connu de ce processus, repris par Hagège, est la différenciation du latin au sein de l'ex-empire romain – vers le 8^e siècle de notre ère – qui a abouti aux langues romanes, presque mutuellement incompréhensibles. C'est ainsi, que de nos jours, la langue latine est considérée par d'aucuns comme morte. Or, selon Claude

⁷⁶ *Ibid.*, p. 231.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 93.

⁷⁹ *Ibid.*

Hagège, celle-ci n'aurait pas été complètement éliminée mais survivrait sous d'autres états, à travers le français, l'espagnol, le roumain, etc.

Afin de comprendre les mécanismes dont résulte ce processus de transformation, nous voulons mettre l'accent sur une particularité commune à toutes les langues : leur caractère dynamique. Celles-ci sont en effet sans cesse soumises à différentes variations qui agissent sur elles et les modifient. Ces variables ont été théorisées par Jean-Marie Klinkenberg, membre du collectif liégeois « groupe μ » et auteur de l'ouvrage *Des langues romanes*⁸⁰. Le professeur de l'Université de Liège relève trois types d'axes variationnels ayant chacun un impact sur la structure de la langue⁸¹ : l'espace (variation diatopique) ; la société (variation diastratique) ; le temps (variation diachronique). Il les distingue strictement tout en précisant que néanmoins, « ces trois types de variation ne peuvent être dissociés que pour les besoins de la classification. Dans les faits, ils sont en étroite relation les uns avec les autres⁸² ».

La substitution

Le deuxième processus d'extinction linguistique exposé par Hagège, qu'il appelle « la substitution⁸³ », envisage l'idiome menacé dans ses relations avec d'autres langues. Selon Hagège, ce profil de disparition fonctionne de manière systématique : un groupe humain n'utilise qu'un seul idiome comme langue de communication ; peu à peu, pour des raisons diverses qui ne sont pas précisées par Hagège, une langue venue de l'extérieur s'implante dans ce même groupe humain et coexiste avec le premier idiome durant une période plus ou moins longue ; finalement, la langue extérieure s'impose dans l'espace communicationnel en absorbant, selon un processus de fusion, l'idiome de départ. Il ne restera de celui-ci que quelques emplois résiduels dont les fonctions seront spécifiques. Ces emplois seront envisagés soit comme des marqueurs sociaux, soit comme des marqueurs stylistiques, ou encore comme des marqueurs de connivence familiale.

80 Jean-Marie Klinkenberg, *Des langues romanes, Introduction aux études de linguistique romanes*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1994.

81 *Ibid.*, p. 30.

82 *Ibid.*

83 Claude Hagège, *Op. cit.*, p. 94.

L'extinction

Le dernier processus théorisé par Claude Hagège, « l'extinction », est lié à la disparition des locuteurs de la langue menacée. L'auteur déclare qu'une langue est dite éteinte lorsqu'il n'y a plus « d'utilisateurs qui l'apprennent depuis le début de leur vie dans le milieu familial et social, et auxquels cet apprentissage confère ce qu'on peut appeler une *compétence native*⁸⁴ ». Au départ de cette affirmation, Hagège explique le processus de disparition des locuteurs natifs et rejoint, par la même occasion, le point de vue de l'Unesco : il déclare en effet que, pour qu'une langue soit considérée comme vivante, il faut qu'il subsiste, au sein de la communauté la pratiquant, une transmission intergénérationnelle. Selon lui, une rupture dans ce choix sociologique provoque un effet domino : la langue est imparfaitement transmise aux enfants, qui la transmettent eux-mêmes de manière incomplète aux générations suivantes (etc.) pour finalement ne devenir qu'un vague souvenir, voué à s'estomper définitivement. Comme le souligne le linguiste militant français, ce processus d'extinction est étroitement lié à celui de substitution, exposé ci-dessus. Ainsi, dans la plupart des cas, la langue menacée et mal transmise est finalement abandonnée par les générations futures. Celles-ci décident dès lors de communiquer par le biais d'une autre langue, selon le schéma de « substitution » déjà envisagé.

Si Claude Hagège fait allusion à cette rupture dans la transmission intergénérationnelle d'une langue, nous pensons qu'un autre critère est aussi à prendre en compte pour expliquer ce troisième profil. Selon nous, les génocides humains constituent malheureusement une des causes pouvant entraîner ce mouvement d'« extinction » relevé. Ainsi, même si Claude Hagège ne le mentionne pas, il est important de souligner que le nombre de locuteurs de la langue concernée constituera un facteur décisif. En effet, plus la communauté ethnolinguistique sera petite, plus la suppression de celle-ci pourra être rapide. Ce profil particulier de disparition linguistique trouve écho tout au long de l'histoire humaine, concordant fréquemment avec les périodes d'expansions territoriales, de conquêtes militaires et de colonisations. Les exemples sont légion et, parmi ceux-ci, nous pouvons notamment citer, d'abord, les génocides totaux liés à la conquête du Nouveau Continent par les Européens tout au long

84 *Ibid.*

des 16^e et 17^e siècles. La décimation totale des nombreux petits peuples autochtones par les colonisateurs a entraîné, à l'époque, l'élimination d'une grande quantité d'idiomes amérindiens. Ensuite, des génocides partiels – une partie, plus ou moins grande, de la communauté est supprimée – ont généré une diminution de la vitalité linguistique des peuples supprimés, avec comme issue probable une extinction complète des langues menacées. Nous citerons par exemple, l'ethnocide des Bengalis par le Pakistan en 1971 ou encore le génocide rwandais de 1994.

La tripartition présente dans l'ouvrage de Claude Hagège a semblé, au premier abord, assez figée et stable. Celui-ci sépare strictement les trois profils de disparition, donnant ainsi au lecteur l'impression que la réponse à la question « Comment meurent les langues ? » se trouve dans un des trois systèmes qu'il développe. L'auteur établit pourtant des liens entre ces trois processus – notamment entre l'« extinction » et la « substitution ». Ceux-ci nous incitent à émettre l'hypothèse que la séparation dressée n'est finalement pas si nette que cela.

Dans le point suivant, qui nous permettra de confirmer ou non cette supposition, nous allons étudier le phénomène de retrait progressif de la langue wallonne dans l'espace communicationnel wallon en regard de la théorie présentée par Claude Hagège. Cette étape de notre mémoire est toujours à replacer dans une démarche descriptive, dont la volonté est de rendre compte d'une situation particulière d'une langue en déclin, par le biais de théories générales développées dans le champ d'étude du LED. Grâce à cette étude de cas, nous espérons pouvoir répondre à la question « comment décrire la mort du wallon ? ».

3.4. Le déclin de la langue wallonne : entre « extinction » et « substitution »

Comme le montre le chapitre 1, la langue wallonne est « en danger », voire « sérieusement en danger », selon les critères réunis par l'Unesco. Ce constat, s'il est préoccupant, ne date pas d'hier. Les dialectologues disposent en effet, grâce au rassemblement et à l'étude du patrimoine textuel wallon, de témoignages datant du 19^e siècle, et au travers desquels des auteurs dialectaux réfléchissent déjà à ce problème : ces derniers constatent que l'utilisation du wallon est de moins en moins fréquente et

qu'il convient déjà de le sauvegarder. C'est ainsi qu'en 1844, François Bailleux, futur membre de la Société liégeoise de Littérature wallonne⁸⁵, et Joseph Dejardin écrivent dans la préface de leur *Choix de chansons et poésies wallonnes*⁸⁶ ces quelques mots illustrant cette préoccupation nouvelle⁸⁷:

Le désir de sauver de l'oubli quelques fragments d'un idiome qui s'éteint peu à peu nous engage à publier ce volume. L'usage du wallon est de plus en plus abandonné ; son existence même est menacée.

Ce retour en arrière nous permet de situer temporellement la prise de conscience de l'extinction lente de la langue wallonne et de l'envisager non pas comme un fait spontané, mais plutôt comme un processus progressif à replacer dans un mouvement plus général d'hégémonie des grandes langues de communication que sont le français, l'anglais, etc.

Selon nous, ce retrait croissant du wallon correspond non pas à un seul profil de disparition mais correspondrait plutôt à la combinaison de deux processus : une « extinction » doublée d'une « substitution ». En effet, le nombre de locuteurs de la langue wallonne est en constante diminution. Même si les enquêtes sociolinguistiques récentes concernant l'aire linguistique wallonne font défaut, quelques chiffres, tirés du mémoire présenté à la KUL par Nicolas Gérard en 2002⁸⁸, permettent de mettre en évidence cette réduction de locuteurs. L'enquête de 1920, réalisée dans 1444 communes par Joseph-Maurice Remouchamps⁸⁹, démontre que dans les trois-quarts des communes ayant répondu au formulaire, près de 91% de la population se sert de la langue wallonne en milieu administratif. Ce chiffre, s'il prouve la présence de nombreux locuteurs wallons au début du 20^e siècle, ne reflète plus aujourd'hui la réalité du terrain. En effet, en 1984, une estimation du pourcentage des locuteurs des langues régionales romanes sur l'entièreté de la population wallonne fait état de 37% de locuteurs. Ce taux,

85 Cette société, créée en 1856, correspond à l'actuelle Société de Langues et Littératures Wallonnes (SLLW).

86 *Choix de chansons et poésies wallonnes (pays de Liège), recueillies par Mm. B*** et D****, Liège, Imprimerie de Félix Oudart, 1844.

87 *Ibid.*, p. IX.

88 Nicolas Gérard, *La standardisation et l'enseignement des langues régionales romanes de Wallonie à la lumière de la vitalité de son institutionnalisation*, Leuven, KUL, mémoire présenté en 2002, pp. 67-71.

89 Fondateur et président du « Musée de la vie wallonne », né en 1877 et mort en 1939.

donné par Kloss et McConnell⁹⁰, regroupe les locuteurs wallons, mais également les picards et les champenois : le pourcentage de locuteurs wallons serait donc, en 1984, encore plus faible. Si, en 64 ans, ce nombre a autant diminué, nous pouvons supposer qu'une telle enquête, en 2013, ferait ressortir des chiffres encore plus bas.

Le schéma d'attrition propre à la langue wallonne semble donc s'accorder avec les éléments théoriques mis en place par Hagège pour décrire le profil d' « extinction » d'une langue. D'autant que l'auteur, nous l'avons vu, insiste sur la rupture intergénérationnelle de la transmission linguistique comme principe causal de cette diminution du nombre de locuteurs. Dans la zone linguistique wallonne, le vieillissement des locuteurs wallons témoigne de cette rupture, comme le montre l'enquête entreprise en 1998 par Cony Somers⁹¹, dans le cadre de son mémoire présenté à la KUL sous la direction du professeur Pierre Swiggers. Dans les conclusions de ce travail sociolinguistique, fondé sur des enquêtes réalisées auprès de jeunes liégeois, l'auteure annonce que les critères déterminants qui permettent la communication en wallon sont liés à la fois au locuteur et à l'interlocuteur : l'âge de ceux-ci constitue une variable qui conditionnera l'usage du wallon dans leur discours. Ainsi, Somers note que « le nombre de locuteurs bilingues diminue de jour en jour, la majorité étant âgée de plus de 60 ans⁹² ».

Il convient aussi d'envisager la disparition progressive de la langue wallonne en regard du processus que Claude Hagège nomme « la substitution ». Au cours de ce processus, une langue allogène s'impose, après un stade de bilinguisme, comme langue maternelle d'une communauté ethnolinguistique, absorbant la langue qui remplissait les fonctions de la communication. Hagège lui-même met en évidence les rapports étroits existant entre les deux profils puisque, selon lui, « l'extinction s'achève en substitution lorsque, ainsi qu'il arrive fréquemment, les générations suivantes abandonnent complètement la langue dont il s'agit, et en adoptent une autre⁹³ ». Cette remarque se révèle finalement logique car chaque groupe humain a besoin d'une langue pour assurer

90 H.Kloss et G.D. McConnell, *Linguistic composition of the nations of the world*, Québec, Presse de l'Université de Laval, 1984.

91 Cony Somers, *Étude sociolinguistique : Quelques aspects de la vitalité du wallon à Liège*, Leuven, KUL, mémoire présenté en juin 1998.

92 *Ibid.*, p. 215.

93 Claude Hagège, *Op. cit.*, p. 94.

sa communication ; l'abandon d'un idiome se double selon nous toujours de l'adoption d'un autre.

L'histoire de la langue wallonne, nous le verrons en profondeur au chapitre suivant, a depuis toujours été intimement liée à celle de la langue française. En tant que langue véhiculaire, celle-ci n'a cessé d'influencer les différentes variétés dialectales du wallon, notamment sur le plan lexical. En effet, les contacts entre les deux langues se sont traduits bien souvent par un phénomène linguistique courant, l'emprunt. Ce fait lexical est considéré par Hagège comme une « condition de la vie des langues [... mais qui devient] un signe inquiétant lorsqu'il est envahissant et ne laisse intact aucun domaine [...] »⁹⁴. L'emprunt massif manifesterait selon lui les prémises d'une situation de substitution en progression, telle qu'il l'a théorisée.

Esther Baiwir, chercheuse au FNRS et membre de la SLLW, remarque, quant à elle, dans une étude ayant pour objet l'impact du français sur une famille lexicale des dialectes wallons, « que dans le cadre des langues romanes, les dialectes ont depuis tout temps eu recours à l'emprunt afin de renouveler leur stock lexical⁹⁵ ». La dialectologue renvoie finalement à plusieurs cas de figures exposés par Claude Hagège⁹⁶, et émet l'hypothèse selon laquelle la présence d'emprunts lexicaux dans la néologie dialectale ne serait pas forcément annonciatrice d'une langue en danger⁹⁷. Hagège, dans son ouvrage *Halte à la mort des langues*, précise que ces cas de figures précis, où les emprunts ne signalent aucune future disparition de la langue, se distinguent par l'absence de ce qu'il appelle un bilinguisme d'inégalité chez le locuteur. Ce concept, qu'il met en place lui-même en 1996⁹⁸, se caractérise par une différence de statut entre les langues utilisées par le locuteur dans un modèle de bilinguisme : une langue se positionne dans une situation de domination par rapport à l'autre. Le rapport de force alors présent se traduit par de fortes pressions exercées par la langue dominante sur la langue dominée, qui est dès lors amenée petit à petit à céder sa place et ne plus remplir les fonctions de la communication.

94 *Ibid.*, p. 104.

95 Esther Baiwir, « L'impact relatif de la langue-toit sur une famille lexicale des dialectes locaux : les cas de « voisin », « voisiner », et « voisinage » dans les dialectes de Wallonie », dans Maria Iliescu (éd.), *Actes du XXV^e congrès international de linguistique et de philologie romanes t.IV*, Innsbruck, 2007, p. 44.

96 Claude Hagège, *Op. cit.*, p.173.

97 Esther Baiwir, *Op. cit.*, p. 44.

98 Claude Hagège, *Le français, histoire d'un combat*, Paris, Éditions Michel Hagège, 1996.

L'absorption de la langue dominée par la langue dominante, typique selon Hagège du profil de « substitution », se révèle être un fait que plusieurs linguistes et militants wallons ont constaté concernant la langue wallonne, créant un néologisme pour l'expression de ce phénomène : « francisation » et ses dérivés⁹⁹. Ces termes mettent particulièrement en évidence l'action de la langue française, qui assimile peu à peu le wallon. Jean-Luc Fauconnier, dans un article intitulé « Vers la voix unique¹⁰⁰ », dépasse même le terme de « fusion¹⁰¹ » qu'utilise Hagège et qui traduit selon nous une certaine passivité des deux langues. Fauconnier emploie en effet un champ notionnel propre à la glottophagie¹⁰² en signalant, pour déterminer la situation de bilinguisme d'un locuteur wallon, qu'« une langue faible au plan socio-politique [est] « mangée » [sic], dans une situation de bilinguisme, par sa compagne au statut supérieur¹⁰³ ». L'idée de concurrence et de domination sous-jacente à la notion de bilinguisme d'inégalité se dégage assez justement de cette métaphore nutritionnelle. L'utilisation de celle-ci semble aussi refléter la position adoptée par l'auteur face à ce phénomène : les connotations péjoratives d' 'ogre' ou encore de 'monstre' qu'il assigne au français traduiraient en effet l'attachement de Fauconnier au wallon et son ressentiment envers la position dominante de la langue française.

Une observation réalisée en 1988 par Michel Francard, professeur de sociolinguistique à l'Université de Louvain-la-Neuve, corrobore l'affirmation selon laquelle, dans l'aire linguistique wallonne, le français est en train d'absorber la variété dialectale utilisée par les locuteurs wallons. Sur la base d'enquêtes réalisées sur la vitalité des dialectes wallons, Francard remarque que « certains témoins plus âgés considèr[e]nt comme énoncés français ce que d'autres, plus jeunes, interprètent comme étant du wallon¹⁰⁴ ». Cette constatation démontre que la frontière entre les deux idiomes

99 Jean Lechanteur, « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon », dans *Wallonnes*, 2, 1996, pp. 1-16 : « Tous les observateurs de bonne foi admettent qu nos parlers populaires s'appauvrissent et se francisent [...] ».

100 Jean-Luc Fauconnier, « Vers la voix unique ? », dans *Espace de libertés*, 245, novembre 1996, pp. 12-13.

101 Claude Hagège, *Halte à la mort des langues*, *Op. cit.*, p. 94.

102 Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie*, 2^e édition, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1979 [1974].

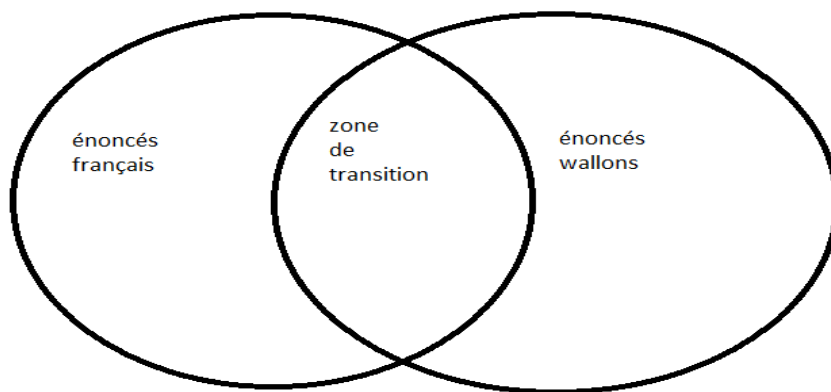
Ce néologisme a été créé par composition : Glotto- (langue) et -phagie (manger).

103 Jean-Luc Fauconnier, *Op. cit.*, p. 12.

104 Michel Francard, « Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons ? Analyse de quelques études sociologiques récentes », dans *Les dialectes de wallonie*, 16, 1988, p. 20.

ne paraît pas toujours nette pour le locuteur dont l'âge conditionne la représentation qu'il se fait de ce qui est wallon et de ce qui ne l'est pas. Cony Somers, partant du commentaire de Francard, affirme que cette frontière mouvante entre le français et le wallon s'expliquerait par « l'existence d'un continuum, un diasystème bipolaire avec une zone très large de transition graduelle¹⁰⁵ » entre les deux langues. Selon elle, ce continuum ne permettrait toutefois pas de confirmer l'hypothèse d'une contamination telle que nous l'avons relevée sous le terme 'francisation' du wallon.

Certaines des remarques que Cony Somers émet suite à son enquête dans la ville de Liège nous paraissent pourtant autant de signes révélateurs de ce profil de « substitution », caractérisé par une absorption linguistique. Historiquement, la langue wallonne et la langue française sont deux langues distinctes, appartenant à la même famille linguistique, les langues romanes. Nous l'avons cependant constaté par l'exemple de l'emprunt lexical, les rapports de proximité qu'elles entretiennent au sein du domaine wallon ont renforcé leurs liens de parenté. Ces différents contacts ont favorisé l'apparition de cette zone de transition qu'évoquait Somers, où se retrouvent des énoncés mixtes, pluricodiques.



L'affirmation de Francard (cf. supra) concernant l'identification par les locuteurs d'énoncés wallons ou français, prouve que cette zone mixte s'élargit de plus en plus. Cette constatation entraîne selon nous deux remarques sur le statut des discours produits au sein de cette zone.

105 Cony Somers, *Op. cit.*, p. 207.

D'une part, cela signifierait que s'est développé un nouvel état de langue. Celui-ci, différent du français standard et du wallon, s'est créé spontanément et se rapprocherait plus de l' « interlecte » ou de l' « interlangue ». Ce concept, provenant des études sur le créole, est défini comme « un espace discursif dynamique, accusant la manifestation de nombreux code-switching, code-mixing, interférences, [...]»¹⁰⁶. Ce nouvel idiome se développerait essentiellement chez les sous-usagers wallons à qui la langue wallonne n'a pas été transmise de manière parfaite. À titre d'exemple, nous reprenons une phrase que nous avons entendue dernièrement lors d'une discussion dans le cadre familial : « Dji n'saurais plus mougni des frites avant trois mois, i faut todi qui dji rwéte à mon poids ». Cet énoncé pluricodique met en évidence la compétence imparfaite de l'énonciateur, qui, voulant exprimer son idée en wallon, comble ses lacunes linguistiques par l'alternance de codes.

D'autre part, le fait que les générations âgées considèrent certains énoncés – reconnus wallons par les plus jeunes – comme français, indiquerait par la même occasion un glissement dans le statut assigné à cet *interlecte* : suite au processus d'absorption, de 'francisation' mis en évidence, l'idiome tendrait à être considéré non plus comme une « langue régionale endogène¹⁰⁷ » à part entière, mais comme une variété régionale de la langue française propre au domaine linguistique wallon. Cony Somers, dans ses conclusions, apparente quant à elle ce « créole¹⁰⁸ [sic] » à un sociolecte, et rejoint de cette manière Michel Francard pour qui l'idome wallon devient chez le locuteur « le véhicule privilégié de l'affectivité, de l'expressivité, ou même [...] témoignage de loyauté vis-à-vis d'une communauté¹⁰⁹ ».

Ces deux pistes de réflexion ne constitueraient dès lors qu'une étape dans le processus de disparition du wallon, et confirmeraient sa lente absorption par le français, langue dominante. Les témoignages provenant d'enquêtes sociolinguistiques montrent en effet que le déclin de la langue wallonne peut s'expliquer grâce à la théorie de la

106 Lambert-Félix Prudent, « Interlecte et pédagogie de la variation », dans Prudent, L. F., Tupin, F., Wharton, S. (éds), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Peter Lang, Berne, 2005, p. 362.

107 Statut officiel du wallon au sein du gouvernement belge.

108 Cony Somers, *Op. cit.*, p. 208.

109 Michel Francard, « Aspects sociolinguistiques. La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans », dans *Limes I. Les langues régionales romanes en Wallonie*, Bruxelles, Tradition et parler populaire, 1992, p. 14.

disparition linguistique établie par Claude Hagège. Les deux profils intitulés respectivement « extinction » et « substitution », combinés ensemble, clarifient la manière par laquelle le wallon est en train de disparaître.

L'application des profils de disparition établis par Claude Hagège a mis en évidence le rôle qu'a joué le français dans le processus de déclin de la langue wallonne. Ce chapitre a en effet permis de répondre à notre question de départ – « Quels processus peuvent expliquer le déclin du wallon ? » et de déterminer que l'implantation de la langue française a constitué le principal facteur de la disparition du wallon. Il convient dès à présent de s'interroger sur les raisons qui ont amené le français à devenir quasiment l'unique langue maternelle de communication dans l'aire linguistique wallonne. Cette réflexion constituera l'objet d'étude du chapitre 3, qui répondra à la question suivante : « Quelles sont les raisons pour lesquelles l'usage du wallon a progressivement diminué au profit de celui du français ? »

4. Quelles sont les causes du déclin de la langue wallonne ?

La langue wallonne est considérée par l'Unesco et par les membres de la communauté linguistique wallonne comme une langue « en danger », au même titre que quantité d'autres (basque, picard, etc.). Cette constatation a soulevé toute une série d'interrogations sur les mécanismes régissant le phénomène de « mort des langues » en général. Cette réalité est devenue, tout au long des dernières années, un des objets d'études privilégiés par les linguistes et sociolinguistes, dont les contributions ont permis d'élargir la compréhension de ce fait de plus en plus présent à l'échelle mondiale. Leurs recherches, nous l'avons vu, se sont orientées dans deux directions complémentaires. D'une part, il s'agissait de pouvoir décrire, grâce à des critères précis, une situation particulière de langue en déclin (établir un diagnostic) et d'autre part, suite à cette caractérisation, d'apporter des solutions, sur la base de conseils voire d'actions ciblées, dans le but de revitaliser la langue et son usage (apporter un remède).

Notre examen des causes du déclin de la langue wallonne s'accompagnera d'une réflexion sur la répartition des langues dans le domaine wallon. Celle-ci se fondera fidèlement sur un article du linguiste suisse Georges Lüdi, intitulé « Diglossie et polyglossie¹¹⁰ », et se composera de trois étapes. La première présentera le tableau, établi par Lüdi, des différents travaux réalisés sur la diglossie et retracera l'évolution du concept en fonction de différents apports théoriques introduits par les linguistes au cours des soixante dernières années. Le deuxième point s'attachera à exposer la contribution de Georges Lüdi, en se centrant sur la critériologie fine qu'il a développée. Celle-ci, composée de six variables, permet de caractériser l'espace diglossique/polyglossique propre à une situation dans laquelle se retrouvent plusieurs langues dans l'usage social des locuteurs. Enfin, le dernier point consistera en l'application de la grille d'analyse de Lüdi sur la situation de diglossie wallonne. Pour cela, nous aurons recours à plusieurs témoignages textuels qui illustrent la répartition fonctionnelle du français et du wallon.

110 Georges Lüdi, « Diglossie et polyglossie », dans Holtus, G., Metzeltin, M. et Schmitt, Chr. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, 1990. t. V/1, pp. 307-334.

4.1. Comment définir une situation diglossique selon Georges Lüdi ?

4.1.1. L'évolution du concept de « diglossie »

Georges Lüdi est un linguiste suisse, actuel directeur du département des sciences du langage de l'Université de Bâle¹¹¹. Ancien professeur de linguistique française, il s'est surtout intéressé au cours de sa carrière à la question du plurilinguisme et des langues en contact au sein de communautés ethnolinguistiques telles que la Suisse, par exemple. Ses autres domaines de recherche concernent notamment l'enseignement des langues étrangères et leur acquisition, l'aménagement linguistique et l'élaboration de politiques linguistiques adaptées aux besoins des locuteurs des LED. L'article « Diglossie et polyglossie », datant de 1990, a été publié dans le *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, ouvrage de référence dont l'objectif a été de considérer d'un point de vue linguistique et sociolinguistique l'ensemble des langues romanes. L'article s'insère dans une réflexion de Lüdi, déjà amorcée en 1986 dans son ouvrage *Être bilingue*¹¹², sur la répartition parfois inégale entre plusieurs langues dans la même société et sur les bienfaits du bilinguisme chez le locuteur.

Georges Lüdi débute son historique de l'élaboration du concept de diglossie par un retour à la première attestation du terme *diglossie* datant de 1885. Alors employé par l'helléniste français Jean Pischari pour caractériser la situation sociolinguistique grecque, le terme ne s'intègre dans le champ conceptuel scientifique que suite à l'utilisation qu'en fait le linguiste américain Charles A. Ferguson dans son article de 1959 : « Diglossia¹¹³ ». L'Américain, suite à l'observation de situations assez homogènes de langues en contact, établit une première définition du concept de la diglossie que Lüdi reprend¹¹⁴ :

La *Diglossie* est une situation linguistique relativement stable, dans laquelle il existe, en plus des dialectes primaires (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), une variété superposée fortement divergente, et rigoureusement codifiée (et souvent grammaticalement plus complexe), qui sert de support à de nombreux et prestigieux textes littéraires provenant d'une période antérieure ou d'une communauté

111Site de l'université de Bâle. URL: <http://franz.unibas.ch/fr/institut/collaborateurs/profil/portrait/person/luedi/> [06/06/2013].

112Georges Lüdi et Bernard Py, *Être bilingue*, Berne, Peter Lang, 1986.

113Charles A. Ferguson, « Diglossia », dans *Word*, 15, 1959, pp. 325-340.

114Georges Lüdi, « Diglossie et polyglossie », *Op. cit.*, p. 307.

linguistique étrangère ; cette variété est principalement apprise par le biais de l'éducation formelle, et elle est utilisée dans la plupart des événements communicatifs écrits et formels ; mais elle n'est jamais employée, par aucun secteur de la communauté, pour la conversation ordinaire.

D'emblée, Georges Lüdi remarque que le parti pris par Ferguson est dialectologique car celui-ci réduit en effet les cas de diglossie aux situations ne faisant intervenir que deux variétés issues de la même langue. De plus, selon l'Américain, pour qu'une situation soit qualifiée de diglossique, il faut qu'il existe entre ces deux variétés une différence de prestige social due à leur statut respectif, qui se répercute sur la dénomination établie par le linguiste : la première, standardisée et appelée « H » (pour « High »), s'apprend en milieu scolaire et s'utilise dans les échanges dits « formels ». La seconde, qui s'y superpose, est nommée par Ferguson par la lettre « L » (pour « Low »). Elle est la langue maternelle de la communauté mais son usage est restreint aux domaines informels de la communication. Cette situation se distingue donc par une idée de non-concurrence dans le choix de langue opéré par les locuteurs en situation de communication. Ce choix est en effet régi par la complémentarité fonctionnelle existant entre ces deux variétés, qui est institutionnalisée et intégrée par ces mêmes locuteurs.

Lüdi émet plusieurs remarques¹¹⁵ à l'égard de cette conception de la diglossie, dont la suivante nous semble particulièrement représentative de la pensée de Ferguson : le critère prenant en compte l'acquisition des deux variétés par le locuteur implique indirectement une différence de statut social entre les locuteurs. La compétence linguistique parfaite de la variété « H » ne sera acquise que par les personnes ayant suivi une scolarité poussée, appartenant aux classes sociales dites « moyennes et hautes¹¹⁶ ». Le Suisse, après avoir fait apparaître ce clivage social, met en exergue le discours normatif sous-jacent à ce stéréotype, qu'il retrouve déjà dans la terminologie « High » et « Low » : d'un côté, le bon langage, codifié, employé par la haute société et de l'autre, le langage bas, employé par les couches inférieures. Finalement, le linguiste suisse conclut que « [ce discours normatif], sous prétexte de catégoriser des manières de dire, catégorise en fait les locuteurs¹¹⁷ ».

115 *Ibid.*, p. 309.

116 *Ibid.*, p. 308.

117 *Ibid.*, p. 309.

Georges Lüdi évoque ensuite l'apport d'un sociolinguiste américain, Joshua A. Fishman, dont les travaux sur le bilinguisme ont fortement influencé sa conception de la diglossie. En 1967, il se réapproprie le concept développé par Ferguson, tout en y apportant des modifications conséquentes à sa propre expérience de situations de bilinguisme. Ces différents apports sont regroupés par Lüdi sous l'appellation suivante : « la proposition d'extension de Fishman ¹¹⁸ », titre synthétique qui illustre judicieusement la volonté de l'Américain d'étendre le concept à de plus nombreuses situations, en élargissant plusieurs critères définitoires que Ferguson avait mis en place.

Premièrement, l'analyse de Georges Lüdi met en avant une première extension au terme de diglossie, opérée par Fishman : celui-ci n'a plus seulement considéré les situations regroupant deux variétés en présence, mais il a également envisagé comme diglossiques des communautés disposant de deux langues ou plus pour communiquer. Cette précision déplace le concept du carcan dialectologique dans lequel il se trouvait vers une conception plus sociologique, qui rend applicable la notion à des situations complexes où plus de deux langues se répartissent les domaines de la communication. Fishman ne se contente pas de borner les limites du concept à ces cas précis, mais il envisage aussi bien comme diglossiques « non seulement les sociétés qui utilisent à la fois des variétés dites vulgaires et d'autres classiques, mais aussi [...] les sociétés qui emploient différents *dialectes ou registres*¹¹⁹ ».

Deuxièmement, Lüdi affirme que la conception de la communauté linguistique que développe Fishman se révèle plus souple que celle de Ferguson. Selon le linguiste suisse, cela lui permet « de dépasser un modèle « national » périmé de la culture de communication¹²⁰ », et de reprendre comme cas diglossiques des parties de population plus petites. L'auteur cite alors l'exemple des juifs d'Europe orientale chez lesquels, au début du 20^e siècle, seuls les hommes utilisaient l'hébreu et le yiddish.

L'apport de la théorisation entreprise par Joshua A. Fishman a été de généraliser le concept de diglossie à de nombreuses communautés différentes, sa formation plus

118 *Ibid.*

119 Joshua A. Fishman, *Sociolinguistique*, Bruxelles, Labor/Paris, Nathan, 1971, p. 88.

120 Georges Lüdi, *Op. cit.*, p. 310.

large de sociolinguiste lui permettant de dépasser le modèle langue / dialecte défini par Ferguson. Cependant, par l'analyse des situations envisagées par Fishman, Lüdi relève une continuité dans la conception des deux Américains. Tout d'abord, la répartition des langues en présence implique, selon Lüdi, une hiérarchisation davantage sociale que linguistique. Fishman met effectivement en avant l'importance du prestige social différent des variétés en présence, qui se répercute dans le choix de langue opéré par le locuteur. De plus, la maîtrise parfaite de la variété « H » fournit toujours chez Fishman des informations sur le statut social du locuteur : l'appartenance à une classe aisée, un niveau d'instruction élevé, etc. Ensuite, Lüdi insiste sur un autre point commun aux deux théorisations : la stabilité des situations évoquées¹²¹. Celles-ci prennent uniquement en considération des cas de diglossie immuables, caractérisés par une complémentarité fonctionnelle entre les langues, qui ne fluctue pas.

Henri Boyer, dans son essai *Éléments de sociolinguistique*, remarque lui aussi cet état de fait et regroupe les points de vue de Ferguson et de Fishman tout en les opposant aux travaux postérieurs¹²² :

[Une opposition de la conception de la diglossie, avec d'un côté] une vision fonctionnaliste statique (chez Ferguson, Fishman...), à l'idée d'une distribution parfaitement complémentaire de deux variétés de la même langue ou de deux langues différentes en usage au sein d'une même communauté, distribution plus ou moins immuable, [et de l'autre côté] une vision beaucoup plus dynamique (et polémique).

La seconde vision à laquelle Boyer fait référence émane des écoles catalane et occitane. L'étude des communautés linguistiques liées à ces deux langues a permis de déplacer la notion de « diglossie » vers un schéma plus conflictuel où s'observe une domination linguistique. Ces travaux ont en effet remplacé le binôme prédéfini « variété H »/« variété L » par une appellation plus adaptée à ces situations : *langue dominante / langue dominée*. Déjà, la présence de cette modification – à laquelle ne fait pas référence l'historique entrepris par Georges Lüdi – prouve bien qu'à cette période se développe, chez les linguistes et sociolinguistes, un intérêt nouveau pour l'étude des langues en danger qui se traduit par l'étude des mécanismes de mort des langues : considérer la

¹²¹*Ibid.*, p. 309.

¹²²Henri Boyer, *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunot, 1991, p. 93.

diglossie comme dynamique permet en effet d'apporter une explication au phénomène d'attrition linguistique¹²³.

4.1.2. La critériologie développée par Lüdi

Georges Lüdi, après avoir ébauché un tableau des premières théories classiques de la diglossie, expose finalement sa démarche, à savoir l'élaboration d'une « définition « prototypique » de la diglossie¹²⁴ ». Cette volonté de l'auteur découle du constat que la notion de diglossie, tellement appliquée à toutes sortes de situations différentes, a perdu sa force explicative. Pour lui, la solution n'est pas de restreindre le champ d'application du concept à des situations très précises, car cela pourrait conduire à l'exclusion de bon nombre de cas semblables de langues en contact. Au contraire, Lüdi préconise de « considérer la notion de diglossie comme hyperonyme, comme 'archilexème' recouvrant un ensemble de situations assez différentes, et [de] montrer comment cet ensemble peut être organisé¹²⁵ ». Cette organisation, l'auteur veut la mettre en évidence grâce à des typologies de situations linguistiques, des familles dans lesquelles viendra se ranger chacun des cas analysés en fonction de ses particularités, mesurées via des axes variationnels précis. C'est ainsi que Lüdi, sur la base des travaux de Ferguson, définit six axes horizontaux qu'il regroupe sous le nom d' « espace variationnel de la diglossie¹²⁶ ».

A. La distance linguistique

Le premier axe variationnel présenté considère la distance linguistique existant entre les variétés en présence. Le linguiste suisse place au centre de cet axe la conception dialectologique établie par Ferguson, avec deux variétés issues d'un même état de langue historique, comme par exemple le français et le picard dont le latin constitue la souche commune. Les deux pôles représentent, d'un côté, les communautés qui utilisent des variétés très peu différenciées, et, de l'autre, des variétés fondamentalement différentes.

123cf. point 3.3. La substitution par Claude Hagège.

124Georges Lüdi, *Op. cit.* p. 311.

125*Ibid.*, p. 312.

126*Ibid.*, p. 321.

Registres	Langue+dialecte	Langues romanes	Langues apparentées	Langues non apparentées indoeuropéennes
-				+

Distance linguistique

B. Typologie des communautés diglossiques

Lüdi envisage ensuite la taille de la communauté au sein de laquelle s'observe une situation de diglossie. Tout d'abord, l'auteur insiste sur le fait que, pour qu'il y ait une diglossie, il faut que celle-ci soit observable au sein du même espace géographique. Par exemple, il rejette l'idée d'une Suisse polyglossique car les territoires où sont parlés l'italien, le français et l'allemand sont séparés les uns des autres. Bien que l'auteur souligne l'importance mineure de cette variable dans sa proposition de classification, il établit son axe en prenant en considération un espace allant du plus petit – une diglossie propre à une seule famille – au plus grand – une diglossie dépassant les frontières de la nation.

	espace				
-	Local	Régional	National	Supranational	+
	intersection entre les locuteurs des deux variétés				
-	Pas de bilinguisme	Minorité bilingue	Majorité bilingue	Bilinguisme généralisé	+
	étendue de la diglossie				
-	Individu	Famille	Groupe social	Ensemble de la communauté	+

C. Complémentarité fonctionnelle

En troisième lieu, l'auteur prend comme variable la distribution des fonctions entre les variétés en présence au sein de la communauté linguistique. Selon lui, il apparaît que « la régularité dans l'emploi de l'une ou de l'autre variété en fonction notamment du lieu, du moment, du thème et des rôles des participants¹²⁷ » est un des critères les plus pertinents pour caractériser une situation de diglossie. Par contre, selon l'auteur, il n'est pas pertinent de restreindre la complémentarité fonctionnelle par une dichotomie emploi formel / emploi non formel. Au contraire, le choix d'employer une variété précise se révèle beaucoup plus complexe, car il dépend de quantité de facteurs que Lüdi formule de la manière suivante¹²⁸ :

Idiome choisi = f (participants + situation + sujet + canal + ritualisation + fonction interactionnelle, ...

George Lüdi met ensuite l'accent sur la difficulté de déterminer le degré de complémentarité fonctionnelle des idiomes dans une situation diglossique. Pour expliquer cet état de fait, il prend position face à d'autres linguistes (Kloss et Haarmann, pour qui la diglossie est statique) et affirme qu'il convient d'adopter une vision dynamique de la diglossie et une idée de souplesse dans la répartition fonctionnelle entre les variétés en présence. Il rejette donc la conception stable de Ferguson qui envisageait la dichotomie fonctions nobles / fonctions moins nobles, comme critère de répartition dans l'usage des idiomes.

Comme il n'existe pas de consensus quant aux modalités de cette répartition des fonctions entre les différentes variétés, l'auteur oriente son raisonnement dans trois directions.

Premièrement, il envisage l'axe « recouvrement des fonctions entre les deux variétés » dans lequel il analyse la présence massive ou non de fonctions assignées à plusieurs idiomes.

Deuxièmement, il s'intéresse à la « rigidité de la répartition fonctionnelle ». Dans une situation assez stricte, l'usage codifié d'un idiome ou de l'autre ne devrait pas laisser place à la présence d'interférences, d'intersections entre les deux variétés.

127Ibid. p. 314.

128Ibid.

Troisièmement, il évoque la « stabilité de cette répartition fonctionnelle ». Pour placer un cas de diglossie sur cet axe, le linguiste doit adopter un point de vue diachronique. Ce n'est qu'en considérant une diglossie sur un laps de temps important qu'il pourra déterminer si un changement dans la complémentarité fonctionnelle est apparu ou non.

Recouvrement des fonctions

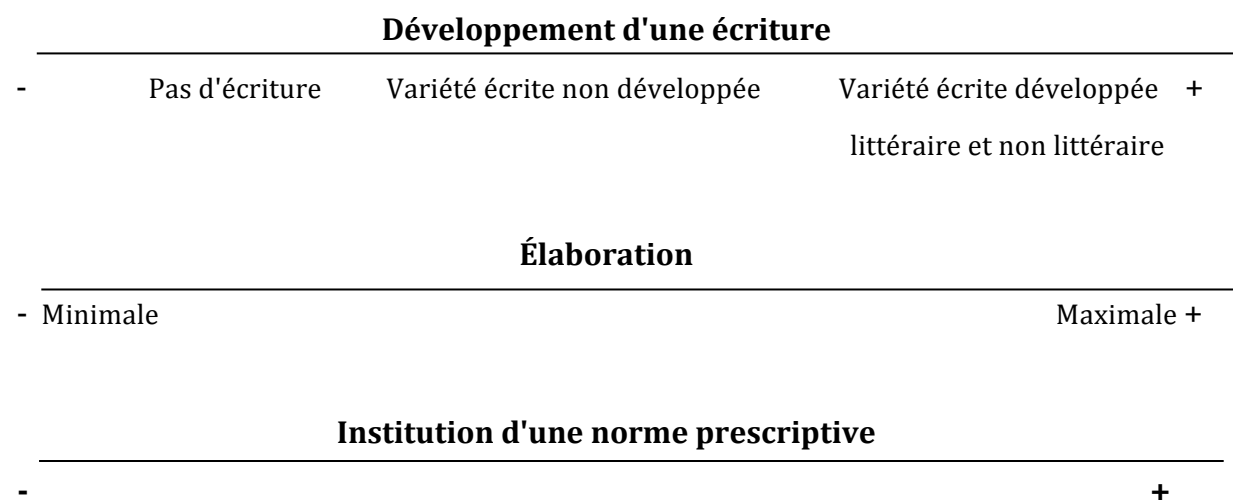
-	+
Rigidité de la répartition fonctionnelle	
-	+
Stabilité de la répartition fonctionnelle	
-	+

D. Standardisation

Afin d'établir cette quatrième variable, Lüdi recourt à une constatation de Charles Ferguson : dans une situation diglossique, la variété « H » se distingue par un haut degré de standardisation, au contraire de la « L », qui est peu, voire non standardisée. Le professeur suisse entend distinguer trois dimensions différentes qui tendent à définir le degré de standardisation d'un idiome. Tout d'abord, il mentionne l'existence d'une écriture développée comme critère de standardisation. Ensuite, il évoque le niveau d'élaboration de la langue, qui est censé lui permettre d'étendre sa portée communicative. Pour cela, la langue doit pouvoir être utilisée dans l'ensemble des domaines de la communication, et ce grâce à un vocabulaire étoffé, à la réduction de la distance entre les différentes variétés régionales, etc. Enfin, l'auteur indique que la présence d'une norme prescriptive intervient pour déterminer le degré de standardisation d'un idiome. Ainsi, la valorisation d'un bon usage va certainement

influencer le choix d'expression du locuteur qui peut se servir, selon l'auteur, de la maîtrise de cette norme comme instrument de minorisation par rapport à ceux qui ne l'ont pas acquise.

Lüdi va placer sur ces trois axes les différences entre les degrés d'élaboration des variétés considérées : le pôle « - » regroupera les situations de déséquilibre total, le centre des cas plus nuancés et le pôle « + » des situations équilibrées, où les deux langues possèdent le même degré de standardisation.



E. La question de l'acquisition en milieu institutionnel

Selon la définition classique d'une situation diglossique élaborée par Charles Ferguson, la variété « H » s'acquiert essentiellement grâce à une scolarité, au contraire de la variété « L », apprise naturellement. Le fait que la variété « H » possède un niveau de standardisation élevé est directement lié à sa présence au sein du milieu institutionnel. Pour que l'écriture soit apprise par l'enseignement, il faut que se soient développées une tradition écrite, des règles de grammaire, d'orthographe, etc. Georges Lüdi dépasse cependant la pensée de Ferguson en observant qu'il existe des situations où une partie de la communauté ne parle que cette variété « H », preuve de son acquisition naturelle au sein du milieu familial. Par cette référence, le linguiste affirme ensuite que cette particularité, l'acquisition en milieu institutionnel de l'idiome, ne constitue pas un trait spécifique à chaque situation de diglossie mais qu'elle doit plutôt servir à caractériser certaines de ces situations par rapport à d'autres.

Acquisition de la variété A		
-	Institutionnelle	+
<hr/>		
+	Naturelle	-
Acquisition de la variété B (C, D, etc.)		
-	Institutionnelle	+
<hr/>		
+	Naturelle	-

F. Différence de prestige

Lié aux représentations et aux attitudes des membres de la communauté par rapport aux différents idiomes en contact, le prestige dont jouit une variété peut s'avérer déterminant dans le choix de langue opéré par le locuteur. Comme Ferguson expliquait cette différence de prestige par l'importance des fonctions assignées aux deux variétés, Georges Lüdi énumère lui aussi, en se basant sur l'exemple du 'bon usage' et du 'mauvais usage' définis par Vaugelas, plusieurs facteurs qui influent sur les représentations effectives des locuteurs vis-à-vis des idiomes en présence¹²⁹ :

Des critères fonctionnels (« le bon usage » est plus clair, logique, élaboré, propre aux emplois scientifiques, etc. que « le mauvais usage »), des critères axiologiques (le « bon usage » est plus beau, plus fin, plus élégant) et des critères sociologiques et politiques (« le bon usage » est la variété de la bonne société – de la « plus saine partie de la Cour » –, celle qui garantit l'unité du pays, celle qui permet l'avancement social, etc.) sont inextricablement confondus, ce qui explique l'existence de différentes conceptions du prestige dans la discussion sur la diglossie.

Georges Lüdi postule par la suite que cette différence de prestige existant entre les variétés ne conditionne pas forcément la domination politique et linguistique d'une

¹²⁹*Ibid.*, p.319.

langue sur une autre. Sur la base des observations de langues en contact dans une communauté, il arrive à la conclusion que, finalement, cette domination s'avère non pas être un trait commun à l'ensemble de ces cas mais plutôt une caractéristique assez fréquente de situations diglossiques.

Différence de prestige

-

+

La dernière précision que Lüdi apporte à son entreprise de classification des situations de diglossie concerne la distinction à opérer entre « diglossie » et « polyglossie ». La définition initiale de Charles Ferguson, sur laquelle le Suisse base sa réflexion, n'envisageait que les cas de communautés n'employant que deux variétés. Or, il semblerait que bon nombre de situations se révèlent plus complexes que cette simple dichotomie. La conception de Fishman dépassait néanmoins ce modèle binaire par la prise en considération de plusieurs registres de la même langue comme variétés différentes. Lüdi envisage finalement le terme « diglossie » en tant qu'hyperonyme de n'importe quelle situation de langues en contact, qu'elles soient deux ou plus.

L'ensemble des axes de variations déterminés par Georges Lüdi compose ce qu'il a appelé « l'espace variationnel de la diglossie / polyglossie ». L'élaboration d'un tel espace permet la description de communautés diglossiques ou polyglossiques, qui peuvent dès lors être comparées les unes aux autres. Ainsi, l'analyste pourra faire surgir des ressemblances ainsi que des différences qui autorisent finalement l'identification de « familles » de diglossies. L'auteur précise bien entendu que chaque cas de diglossie s'individualise nécessairement par rapport aux autres et que la position que l'analyste lui assignera sur les axes variationnels ne sera jamais identique à celle d'une autre diglossie, et ce malgré les types communs dégagés.

Cette démarche classificatrice du linguiste présente de nombreux avantages. Construite sur la base des différentes théories antérieures portant sur la diglossie, elle permet d'envisager toutes les situations de langues en contact, grâce à la variété d'axes définis par l'auteur. Cette diversification offre de la même manière un tableau assez précis des différentes relations qui peuvent exister entre des variétés en contact. De

plus, l'idée de regrouper les communautés diglossiques par familles peut s'avérer bénéfique : cela permet de mettre en évidence des mécanismes communs, qui tendraient à expliquer d'autres phénomènes, comme celui qui nous intéresse : la mort des langues. Nous pouvons de plus supposer que l'application de ces axes à la situation wallonne ferait ressortir certaines informations relatives à la disparition du wallon.

Dans la suite de ce chapitre, nous nous efforcerons d'appliquer le schéma d'analyse, exposé ci-dessus, à la situation diglossique wallonne, en nous appuyant sur une publication de Marie-Guy Boutier¹³⁰ et sur des témoignages illustrant les différents stades de la complémentarité fonctionnelle entre la langue wallonne et la langue française. Le choix de témoignages d'époques différentes permettra de montrer la dynamique de cette diglossie et de faire ressortir ce qui a accentué l'implantation du français comme langue utilisée dans tous les domaines de la communication.

4.2. La diglossie wallon / français : d'un monolinguisme wallon à un monolinguisme français

Il semblerait, au premier abord, que le schéma initial de la diglossie tel que l'a développé Charles A. Ferguson en 1959 convienne parfaitement à la diglossie caractéristique de la situation wallonne. Celle-ci s'inscrit en effet dans un contexte dialectologique : une des deux variétés, le wallon, correspond à un dialecte primaire dont la compétence s'acquiert, par les locuteurs bilingues, à l'intérieur de l'espace familial ; la seconde variété, le français, est au contraire hautement standardisée, codifiée et s'apprend dans un milieu institutionnel tel que l'école. Cependant, la théorisation de Ferguson met l'accent sur la stabilité prolongée de la complémentarité fonctionnelle entre les deux variétés, ce qui ne semble pas concorder avec le cas du wallon et du français. La diminution du nombre de locuteurs wallons prouve déjà la non immuabilité de la diglossie wallonne.

Cette dynamique, qui va à l'encontre des traits définitoires classiques, constitue l'objet d'étude de ce chapitre dont l'objectif est de comprendre les raisons du retrait progressif du wallon dans l'usage social de la communauté wallonne. Marie-Guy Boutier,

¹³⁰Marie-Guy Boutier, *Variétés linguistiques en concorde et en conflit : wallon et français en Wallonie*, Travaux de linguistique : revue internationale de linguistique française, Gand, 2009, pp. 105-121.

membre de la SLLW et dialectologue liégeoise, s'y est intéressée dans un article retraçant l'historique du schéma diglossique propre à la communauté ethnolinguistique wallonne. Elle construit sa chronologie en deux grandes périodes distinctes : la première va jusqu'à la fin de l'Ancien Régime tandis que la seconde la succède pour se terminer vers 1950. Pour chaque période définie, nous appliquerons la typologie développée par Lüdi, de manière à faire ressortir les divergences présentes et à mesurer l'impact du français sur le retrait du wallon.

4.2.1. Une diglossie pacifique et restreinte

La première étape (+/-1200 - +/-1600) à laquelle s'intéresse Marie-Guy Boutier débute avec l'arrivée en Wallonie des premiers textes en langue française et se clôture à l'apparition des premiers textes en langue wallonne. Le wallon, alors langue maternelle de tous les autochtones¹³¹ de Wallonie, tient le rôle de langue de communication orale tandis que le français n'apparaît dans le domaine de l'écrit qu'à partir du 12^e siècle. Alors que cette fonction écrite de la communication était jadis dédiée au latin, appris grâce à une scolarisation rare à l'époque, le dialecte en vigueur dans la région de Paris et au sein de la cour française connaît une expansion fulgurante, au point de rayonner hors de ses frontières linguistiques jusqu'en Wallonie. Dès lors, c'est une variété d'ancien français spécifique qui se développe dans le domaine de l'écrit, appelée *scripta wallonne*, et que Boutier caractérise de la sorte¹³² :

Les traits propres de cette langue se situent sur tous les plans (phonique et graphique, morphologique, lexical) [...]. Le caractère composite de cette langue se manifeste par un certain nombre de traits empruntés à la langue savante (latinismes) : son caractère régional se manifeste par des traits particuliers (par exemple la graphie <ei> dans les infinitifs et participes passés en <-eir>, <eit>, etc.) qui ne trouvent cependant pas leur explication dans la langue orale.

Ce sont donc trois variétés qui se répartissent les domaines de la communication : à l'oral et de manière totale, la langue utilisée est le wallon ; à l'écrit se côtoient le latin et le français (*scripta wallonne*). La spécialiste liégeoise affirme que c'est seulement à la fin

131 *Ibid.*, p. 110.

132 *Ibid.*, p. 109.

du 16^e siècle que la langue française investit peu à peu le domaine de l'oral dans une certaine partie de l'élite sociale urbaine, phénomène qui se prolongera de manière progressive durant les 17^e et 18^e siècles. Ce changement, dont elle n'explique pas les causes, doit selon nous être lié à la proximité territoriale de la Wallonie avec le domaine français et le prestige que représente celui-ci. C'est en effet à cette époque que plusieurs actions en faveur de la langue française sont entreprises en France : l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) qui impose le français dans l'administration ; la publication de *Défense et illustration de la langue française* (1549) par Joachim du Bellay, qui appelle à enrichir la langue française de manière à l'élever au niveau des langues antiques que sont le grec et le latin ; l'implantation, tout au long du 16^e siècle, de l'imprimerie, qui permet une diffusion plus grande de textes en français ; etc. Marie-Guy Boutier précise cependant que ce nouvel emploi reste le fait d'une minorité cultivée de la population et que « la langue usuelle orale reste le wallon, dans toutes les couches de la société¹³³ ».

C'est à l'intérieur de cette même aristocratie urbaine et lettrée que naissent, à peu près à la même époque, les premiers textes wallons, dont le but est de divertir la minorité cultivée. Ces productions écrites, essentiellement liégeoises, prennent la plupart du temps l'expression d'une littérature de circonstance sous la forme d'une « paskèye », définie par Boutier, à la suite de Maurice Piron, comme « tout écrit en dialecte, de forme versifiée et de ton familier, visant à « l'expression de sentiments allant de la moquerie à l'indignation, de la bonhomie à la gauloiserie¹³⁴ »¹³⁵ ».

Cette diglossie particulière entre langue française et langue wallonne se rapproche sensiblement des cas présentés par Ferguson – allemand standard vs. dialectes suisses alémaniques (schwyzertütsch) ; arabe classique vs arabe dialectal (marocain, égyptien, etc.) –, que Lüdi considère comme prototypiques d'une diglossie équilibrée¹³⁶. Bien que celle-ci soit extrêmement restreinte – la majeure partie de la communauté est unilingue wallonne –, elle se distingue en effet par sa stabilité et la rigidité qui caractérisent la complémentarité entre les deux variétés, issues du latin. Les

133 *Ibid.*, p. 111.

134 Maurice Piron, *Naissance et premiers développements de la littérature dialectale (XVII^e-XVIII^e siècles, la Wallonie*, t. II, Bruxelles, Liège, 1962, p.114.

135 Marie-Guy Boutier, « Littérature wallonne », dans Paul Bruyère, Alain Marchandisse (dirs), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Société des bibliophiles liégeois, 2009, p.243.

136 Nous renvoyons à l'annexe 2 pour l'analyse selon la critériologie de Georges Lüdi.

fonctions qui leur sont propres se révèlent effectivement tout à fait précises : le wallon s'emploie à l'oral et le français à l'écrit¹³⁷. Cette diglossie s'illustre aussi par un mode d'acquisition linguistique identique à celui relevé par Charles Ferguson. La couche de population bilingue a appris le wallon comme langue maternelle alors que sa maîtrise de la langue française résulte de la scolarisation. Cette particularité entraîne forcément un rapport hiérarchique social entre les types de locuteurs : plus un membre de la communauté proviendra d'une classe sociale haute, plus son instruction sera grande et sa compétence linguistique écrite, élevée. Enfin, le fait que la langue wallonne ne soit pas écrite – hormis les cas des « paskèyes », « noëls » wallons, etc. – indique son faible degré d'élaboration (pas d'écriture standardisée, pas de règles, etc.), qui contraste avec les nombreuses initiatives de standardisation de la langue française entreprises au même moment.

4.2.2. Implantation du français et généralisation du bilinguisme

Le processus d'installation et de pénétration du français dans les couches aisées de la société s'est accentué tout au long du 18^e siècle, si bien qu'apparaissent, au début du 19^e siècle, les premiers témoignages d'une prise de conscience du retrait de la langue wallonne¹³⁸. Ces différentes manifestations liées à ce constat émanant du milieu lettré, se traduisent alors par la mise en place d'outils comme des glossaires ou des traités d'orthographe¹³⁹. La Société liégeoise de Littérature wallonne, future SLLW, est créée en 1856 par un groupe de lettrés bilingues, désireux d'encourager la création littéraire dialectale par la publication d'une littérature de qualité et de travaux scientifiques sérieux sur le wallon. Afin que ces œuvres puissent se développer, il faut alors que la langue wallonne acquière un niveau d'élaboration plus élevé qui lui permettra de s'illustrer et de se répandre à l'écrit. La Société réfléchit à cette nécessité et se lance par exemple dans une réflexion sur l'orthographe wallonne, incohérente et inadéquate¹⁴⁰ jusqu'à l'intervention de Jules Feller en 1900 : celui-ci propose alors un système orthographique unifié, qui sera accepté par la communauté de dialectologues. Ce

137Nous ne prenons pas compte de l'apparition d'une écriture wallonne ni d'une oralité française, celles-ci n'étant à l'époque qu'anecdotiques.

138cf. l'exemple de François Bailleux et Dejardin.

139Comme les travaux entrepris par Nicolas Simonon en 1845 et exposé dans Desoer, Charles-Auguste, *Biographie de Charles-Nicolas Simonon*, s.l.n.d.

140*Ibid.*, p. 112.

système allie à la fois un versant phonétique, un versant philologique et un versant analogique avec le français. Toutes les démarches entreprises dans cette optique – dictionnaire étymologique de Charles Grandgagnage (1847) ; création de la chaire de dialectologie wallonne à l'Université de Liège par Jean Haust (1920) ; etc. – s'inscrivent au sein d'une double volonté : d'un côté, promouvoir la langue wallonne par l'établissement d'une tradition écrite de bonne valeur, et de l'autre, conserver un état de langue qui se perd peu à peu.

Dans la chronologie qu'elle établit, Boutier spécifie néanmoins que « vers 1800, la langue parlée est encore majoritairement le wallon, mais celui-ci est abandonné par les classes hautes, [...], au bénéfice de l'usage exclusif du français, qui devient signe de réussite sociale¹⁴¹ ». Durant ce siècle, la langue maternelle reste le wallon pour une grande partie de la population, comme le prouve l'exemple de l'émigration massive de Wallons, originaires de Namur et du Brabant Wallon, qui s'installent dans le Wisconsin au 19^e siècle. Les descendants de ces derniers ne connaissent en effet pas la langue française mais parlent toujours le wallon, ce qui témoigne de l'emploi de cette variété comme langue véhiculaire par leurs ancêtres.

Malgré tout, les cas de bilinguisme se multiplient. L'accès de plus en plus facilité à une scolarité – intégralement en français depuis la révolution belge de 1830 – entraîne en effet une pénétration du français dans les différentes couches de la population wallonne. Cette pénétration se produit verticalement, du haut vers le bas, en partant des centres urbains vers les villages. À titre d'exemple, nous mentionnerons le témoignage que nous offre la littérature régionale wallonne, avec plus particulièrement le premier tome de la « Toinade¹⁴² » écrit par Arthur Masson. L'impact de l'enseignement sur les choix langagiers du héros Toine Culot se remarque facilement à la lecture. Ce roman retrace l'enfance (+/- dans les années 1880) et les débuts de la vie adulte de Toine, entouré de sa famille, dans le petit village de Trignolles. Par l'analyse des dialogues, nous pouvons voir que les échanges intrafamiliaux se déroulent en langue wallonne, langue maternelle de Toine. Il n'acquiert le français qu'imparfaitement lors de son entrée à l'école primaire et ne l'utilise qu'à l'intérieur du milieu scolaire, ou face à des personnages d'un niveau social plus élevé que le sien. Cette tétralogie romanesque, par

¹⁴¹*Ibid.*, p. 113.

¹⁴²Arthur Masson, *Toine Culot, obèse ardennais*, Bruxelles, Racine, 2012 [1938].

sa veine naturaliste, fournit aux sociolinguistes des informations précieuses sur la répartition fonctionnelle entre le français et le wallon au sein d'une micro-communauté rurale dans la Wallonie de la première moitié du 20^e siècle. Plusieurs pistes de sujets d'études – que nous n'explorerons pas dans le cadre de ce mémoire, mais que nous espérons un jour voir approfondir – ressortent d'une lecture plus scientifique de l'œuvre d'Arthur Masson : une étude de l' 'interlecte' ou 'interlangue' utilisé par les habitants de Trignolles dont la compétence linguistique en français n'est pas optimale ; un travail portant sur les relations inter-personnages et leur impact sur la langue utilisée ; une observation de l'évolution des représentations affectives des personnages vis-à-vis des deux variétés de langues en contact dans le village de Trigolles ; etc.

4.2.2.1. Le témoignage de Nicolas Defrêcheux, « Mes deûs lingadjes »

Universitaire, auteur liégeois et chanteur rendu célèbre par la chanson « Lèyiz-m-plorer », complainte nostalgique d'un amant ayant perdu son amour, Nicolas Defrêcheux écrit, en 1861, la chanson « Mès deûs lingadjes¹⁴³ ». Elle constitue une apologie des deux langues qu'utilisait l'auteur pour communiquer, tout en fournissant au lecteur des indices d'ordre sociolinguistique sur lesquels nous nous attarderons dans notre analyse. L'interprétation, tributaire d'une démarche d'« analyse textuelle¹⁴⁴ », s'organisera linéairement, couplet par couplet. Elle illustrera cette période de bilinguisme wallon / français de plus en plus généralisé, spécifique à la deuxième partie du 19^e siècle.

Les trois premiers vers de la chanson indiquent un statut de bilingue total chez le locuteur. Les verbes « djâzer » et « tuzer » renvoient à la bifonctionnalité de la langue : organiser le monde par la pensée et communiquer, par la langue, cette organisation. Pour réaliser ces tâches, l'auteur utilise de manière équivalente deux idiomes, ce qui prouve ses compétences linguistiques parfaites, acquises depuis l'enfance.

Le premier « lingadje » que Defrêcheux décrit est le français, choix de l'auteur qui pourrait être motivé par le prestige supérieur, la plus grande légitimité dont jouirait le français à cette époque. Le poète se place d'emblée dans une position d'admiration face à l'idiome (« admeûr'rè »), qu'il décrit comme à la fois doté de douceur et de richesses,

¹⁴³ Cf. annexe 1, texte en orthographe Feller et en français (traduction personnelle). Nicolas Defrêcheux, *Œuvres complètes*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1925.

¹⁴⁴ Proche de celle développée et toujours pratiquée à l'Université de Liège.

ce qui traduit des connotations d'élégance, de grandeur, de mélodie. Ces deux caractéristiques contrastent de manière antithétique avec la description du second « lingadje », le wallon, considéré comme rude et franc. Les connotations qui s'en dégagent s'apparentent plus à la dureté, l'honnêteté et manifesteraient, selon l'auteur, les caractéristiques du peuple wallon (« tot come nos pères »). De plus, Defrêcheux fait référence à la tradition rurale wallonne (« vért djèton »), ce qui accentue les aspects rude et franc déjà accolés à la langue wallonne. Dans cette première strophe, l'auteur exprime donc ses sentiments face à ces deux idiomes : d'un côté, l'admiration face aux richesses du français et, de l'autre, l'attachement lié au caractère précisément « wallon » de la langue wallonne, issu d'une veine patriotique basée sur la référence au passé.

Cet attachement à la langue wallonne se mue même en amour dans le refrain de cette chanson, où le poète ne fait plus que référence à l'idiome wallon (« dji v's-ainme [...]»). L'adjectif « vî », qui qualifie le wallon, manifeste, selon nous, un double sentiment : d'une part, il fait référence au prestige de la langue, relatif au sentiment patriotique régionaliste (« di m'patrèye »), et, d'autre part, il marque l'affection de l'auteur, qui évoque sa langue à la manière d'un compagnon de toujours. Defrêcheux, dans ce refrain, fait aussi part de sa volonté de conserver l'usage du wallon jusqu'à la fin de sa vie, marquant par là une prise de position face au mouvement déjà commencé de déclin de cette langue. Il convient aussi de noter que l'adjectif « vî » pourrait aussi corroborer ce même constat.

Le deuxième couplet de ce texte fait référence aux méthodes d'acquisition spécifiques à chaque langue, que nous pouvons transposer sur le schéma d'analyse que proposait Charles Ferguson. Nous pouvons remarquer le rôle important de l'école, qui entraîne l'implantation du français comme langue de communication. Comme langue d'enseignement, le français véhiculerait plus facilement toute une série de valeurs, donnant au locuteur une représentation positive de l'idiome et favorisant son usage, symbole d'instruction et de culture raffinée. Le témoignage présent ne semble pourtant pas confirmer cette hypothèse : l'auteur établit une opposition, remplie d'affects particuliers, entre son apprentissage du français et celui du wallon. Ce contraste se remarque premièrement par l'utilisation de verbes issus du même champ notionnel de l'apprentissage. Ces deux verbes, « k'nohe » pour le français et « appris » pour le wallon se

distinguent l'un de l'autre sur le plan de l'implication de l'apprenant. Le premier suppose en effet un certain effort à fournir, une rigueur à observer pour intégrer un nouveau savoir. Ces interprétations se confirment lorsque l'auteur explique qu'il s'est « anoyi ben dès-eûres so l'banc d'li scole », ce qui donne une idée claire de la charge de travail fourni. Le second verbe rend par contre l'apprenant beaucoup plus passif. Des idées de facilité et de plaisir ressortent de son utilisation. De nouveau, l'hypothèse est confirmée par les derniers vers du couplet : l'auteur a appris le wallon en jouant, à l'extérieur, en dehors du milieu scolaire et de manière naturelle. C'est en conclusion une opposition d'acquisition qui émane de cette strophe dont la dichotomie transmission en milieu institutionnalisé / transmission naturelle correspond au schéma prototypique de diglossie de Ferguson.

Une indication sur la répartition fonctionnelle des variétés se retrouve au sein du troisième couplet. Dans celui-ci, Nicolas Defrêcheux revient sur les emplois distincts des deux langues. Les échanges avec sa première maîtresse se font en français, alors que c'est la langue wallonne qu'utilise sa mère lorsqu'elle appelle son fils. Il semblerait que l'emploi de la première variété ait été guidé par la solennité du moment : le français serait plus digne pour exprimer les sentiments nobles tels que l'amour. Le recours maternel au wallon s'expliquerait plutôt par l'intimité et la tendresse entre la mère et son fils (*essayer d'exprimer l'idée de véritables sentiments*). Nous déduisons de ces quelques vers que le français est parlé lors des situations de communication plus formelles et importantes alors que le wallon remplirait les fonctions plus informelles, comme par exemple les échanges familiaux.

Finalement, la dernière strophe instruit le lecteur sur les valeurs véhiculées, aux yeux du poète, par chacune des deux variétés. Celui-ci insiste sur la fonction utilitaire de la langue française : elle sert à communiquer à plus grande échelle (« monde ètir »). Cette particularité lui confère un rôle de médiateur et de rassembleur. Comme le montre la métaphore « Qui lès peûpes si d'nèt / li main po d'zeû lès frontires », c'est en effet par cette langue que peut se construire une fraternité entre les différents pays ainsi qu'une identité supranationale. Nicolas Defrêcheux précise cependant qu'à côté de cette unité collective existe une âme wallonne, représentée par l'usage du wallon – la personnification « nosse walon direut » illustre cette unité. Enfin, le dernier vers qualifie

cet esprit spécifique à la communauté wallonne : fière de son âme et de ses droits, elle n'hésitera pas à se battre pour les conserver.

Nous nous devons de garder à l'esprit que ce témoignage informe sur une situation de diglossie spécifique : celle d'un homme de lettres et d'un écrivain de chansons dialectales, ce qui marque déjà la relation particulière qu'il entretient avec le wallon. Dès lors, la généralisation des représentations affectives relevées apparaîtrait peu judicieuse et certainement faussée. Quelques informations devraient toutefois éclairer notre parcours historique de la diglossie wallonne : l'acquisition différenciée des deux variétés, la répartition des fonctions qui leur sont assignées et leur portée communicative respective. Cette période de diglossie plus ou moins stabilisée se distingue, nous l'avons vu, par une augmentation croissante du nombre de locuteurs bilingues. Cet accroissement, tributaire, entre autres, d'une scolarisation en français plus aisée, se ressent surtout au sein des différents centres urbains, plus concernés que les milieux ruraux, relativement isolés.

4.2.3. Vers un monolinguisme français généralisé

Comme le souligne Marie-Guy Boutier, le français s'implante définitivement en 1950 dans l'aire linguistique wallonne, devenant le vecteur de tous les types de communication. La dialectologue, dans sa publication, ne prend pas en considération les raisons du changement chronologique des situations sociolinguistiques suivantes : monolinguisme wallon ; bilinguisme wallon / français pacifique ; bilinguisme d'inégalité français / wallon ; monolinguisme français. Nous pouvons néanmoins postuler l'existence de cinq facteurs qui ont déterminé l'accélération de ce processus.

Premièrement, la politique linguistique belge de monolinguisme national a élevé le français au statut de langue officielle du royaume dès l'indépendance de 1830. Cette décision a entraîné une obligation de recourir à cette variété pour tous les textes et démarches administratifs officiels.

Deuxièmement, la loi scolaire du 19 mai 1914 impose l'enseignement obligatoire gratuit en français pour tout le monde, portant le taux d'alphabétisation de la

population, qui s'élevait à 49,15% en 1843, à 92,23%¹⁴⁵. Tandis que, comme le montre le roman d'Arthur Masson, le milieu rural isolé continue à utiliser le wallon pour la quasi totalité de sa communication orale, l'instruction publique obligatoire va fixer en profondeur l'implantation de la langue française dans toutes les stratifications sociales wallonnes, sans exception. Cela va modifier considérablement le statut de la langue française, qui va devenir la langue maternelle transmise entre les générations wallonnes. La politique prônée dans les établissements scolaires à l'égard du wallon a eu un impact considérable sur les représentations liées à l'usage de cette variété. Marie-Guy Boutier résume bien cette attitude des établissements scolaires en soulignant que, vers 1950, « le français [...] est la langue scolaire exclusive : le wallon est combattu jusque dans la cour de récréation¹⁴⁶ ». L'interdiction, émanant d'une personne qui représente l'autorité et l'éducation, de s'exprimer en wallon a certainement influencé l'image dépréciative de l'idiome dès lors considéré comme un frein à l'émancipation sociale et à l'accès à une culture élevée.

Troisièmement, la première partie du 20^e siècle est marquée par deux événements majeurs : les deux guerres mondiales qui ont brassé, à l'époque, des populations hétérogènes provenant de régions (Wallonie, Flandre, France, etc.) et de classes sociales différentes. En tant que langue hautement standardisée et à portée communicative plus élevée, le français a servi de code commun aux personnes engagées. Le wallon, non codifié et donc fortement soumis aux variations, serait apparu, au contraire, inadapté à ce type de communication à portée supra-régionale. Le témoignage de Nicolas Defrêcheux, « Mès deûs lingadjes », qui date pourtant de 1861, met déjà en exergue cet aspect universel de la langue française permettant l'union entre différents peuples.

Quatrièmement, la mondialisation économique et le développement de nouvelles technologies ont eux aussi influencé l'installation du français dans les ménages wallons. L'impact le plus important de ce progrès s'est en effet ressenti au niveau des distances de déplacements et de communications qui se sont peu à peu restreintes. Par exemple, un habitant d'un petit village isolé de Wallonie ne se déplaçait que peu souvent, restreignant son espace communicatif à une envergure locale, adaptée à l'idiome wallon qu'il utilisait. Progressivement, la diffusion liée à la démocratisation de moyens de

145URL: <http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/guerre-scolaire/la-guerre-continue-au-20e-siecle> [04/07/2013].

146Marie-Guy Boutier, *Op. cit.*, p. 114.

locomotion plus rapides a augmenté cet espace plus approprié à l'usage du français, pour les raisons déjà évoquées. À cette évolution est venue se greffer l'introduction des nouvelles technologies relatives à la communication à grande diffusion que sont, dans l'ordre chronologique de leur apparition, la téléphonie, la radio, la télévision et internet. Cet horizon communicatif agrandi nécessite dès lors l'usage d'une variété standardisée comme le français, de manière à permettre l'intercompréhension dans tous les échanges.

Dernièrement, l'étude réalisée par Arnaud Pirotte, dans un corpus regroupant plusieurs publications d'action wallonne pour la période allant de 1890 à 1914¹⁴⁷, offre un aperçu précieux de l'attitude adoptée dans les milieux lettrés urbains face à l'émergence du français comme seule langue de communication. Il explique notamment que, durant cette période charnière marquée par une prise de conscience du phénomène de retrait du wallon, « nombreux sont les journaux qui, dans leur programme, déclarent vouloir défendre et illustrer le patrimoine wallon, mais moins nombreux sont ceux qui, finalement, portent un intérêt actif et constant au sort du dialecte¹⁴⁸ ». Si le manque d'actions fortes en faveur du maintien de la langue wallonne a joué un rôle prépondérant dans ce processus, un autre phénomène mis en évidence par Pirotte n'y est certainement pas étranger : le prestige supérieur qui découle des représentations affectives des locuteurs vis-à-vis de la langue française. L'affirmation de Julien Delaite, militant wallon et membre de la SLLW, témoigne clairement de cette étiquette accolée au français¹⁴⁹ :

La langue française est notre langue maternelle, au même titre que le wallon. Succédant naturellement au latin, langue de culture supérieure, des sciences et des arts durant le haut Moyen-âge, elle doit rester l'objet de notre vénération ; c'est à elle, [...] que les Wallons ont toujours dû et doivent encore leur civilisation raffinée.

Le témoignage, qui date de 1909, souligne un changement majeur au sien du milieu lettré : le français est cité cette fois-ci comme langue maternelle, et non plus comme

147Arnaud Pirotte, *L'apport des courants régionalistes et dialectaux au mouvement wallon naissant. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*, Louvain-la-Neuve, Éditions Peeters, 1997.

148Ibid. p. 174.

149Julien Delaite, « Faut-il encourager la littérature wallonne ? » dans *Revue wallonne*, t. IV, 1909, p. 64, cité par Arnaud Pirotte, *Op. cit.*, p. 177.

variété apprise par la scolarité. Cette modification manifeste clairement une étape déterminante dans le mouvement d'implantation totale de la langue française. Devenu langue naturelle de transmission, le français commence peu à peu à concurrencer le wallon en recouvrant ses domaines d'utilisation.

L'attitude qu'adopte Delaite face à la langue française se rapproche sensiblement de celle relevée dans l'analyse du poème de Defrêcheux. À l'instar de l'auteur de « Mès deûs lingadjes », qui disait admirer (« dj'admeûr'rè[...] ») cette variété, Julien Delaite adopte une position de « vénération », terme défini par le TLFi comme un « sentiment, culte religieux rempli de respect et d'admiration ¹⁵⁰ ». La solennité du mot accorde à la langue un statut intouchable et l'élève naturellement au-dessus de la langue wallonne en termes de prestige. Celui-ci est sans conteste lié aux valeurs que véhicule, selon le militant wallon, la langue française : symbole de raffinement, de « culture supérieure », c'est par elle, et non par le wallon, que peuvent s'exprimer les sentiments nobles.

Boutier situe l'arrêt de la transmission presque totale – hormis au sein d'une couche populaire de la population – du wallon comme langue maternelle unique aux environs des années 1950¹⁵¹. Cette rupture a entraîné un double phénomène : d'une part, le nombre de locuteurs unilingues wallons a peu à peu diminué, si bien qu'en ce début de 21^e siècle, nous supposons qu'il n'en existe plus – le manque d'enquêtes ne permettant pas de le confirmer ; d'autre part, les membres bilingues de la communauté ethnolinguistique wallonne sont aujourd'hui majoritairement présents dans les générations les plus âgées¹⁵². Jean-Luc Fauconnier nous a d'ailleurs fait part, lors d'un entretien¹⁵³, d'observations qu'il avait pu faire dans le cadre de son poste de professeur de wallon. Lorsqu'il a débuté sa carrière d'enseignant à l'école normale de Charleroi en 1963, Fauconnier dispensait aux élèves un cours d'initiation à la langue wallonne, qui consistait, entre autres, à la lecture et à l'analyse de textes wallons. Durant les premières années, l'exercice s'est avéré relativement aisé pour ses étudiants qui comprenaient, à l'exception de quelques mots, la totalité du contenu des documents qui leur étaient soumis. Par la suite, le professeur a constaté qu'il devait traduire de plus en plus de

150Trésor de la Langue Française informatisé. URL :

[http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1437262110; \[11/07/2013\]](http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1437262110; [11/07/2013]).

151Marie-Guy Boutier, *Op. cit.*, p. 113.

152Nicolas Gérard, *Op. cit.*, p. 72.

153cf. Annexe 4.

termes, son cours s'apparentant dès lors à une leçon de « wallon langue étrangère [sic] ». Ce changement manifeste les effets de la rupture dans la transmission naturelle du wallon : les étudiants les plus jeunes, chez qui le wallon n'est pas parlé, possèdent une compétence linguistique wallonne incomplète, qui se limite à l'utilisation de quelques expressions populaires entendues au hasard de leurs rencontres.

Dans le cadre d'un cours de dialectologie wallonne dispensé à l'Université de Liège, nous avons, au cours de l'année académique 2011-2012, réalisé une enquête auprès de quelques locuteurs originaires de la ville de Ciney ou des communes avoisinantes. Ce questionnaire, bien que s'inscrivant dans une optique de description linguistique, comprenait un volet plus sociolinguistique qui nous avait amené à nous interroger sur la pratique quotidienne de la langue wallonne. Les résultats des entretiens ont été révélateurs de la répartition fonctionnelle déséquilibrée des deux idiomes des locuteurs interrogés : ils n'utilisent le wallon que rarement, et dans des situations très spécifiques. Nous avons conclu dans notre travail que l'emploi du wallon par le locuteur était principalement un choix conscient qui dépendait de plusieurs facteurs relatifs à la situation de communication, comme le lieu, le sujet de la conversation, le degré d'intimité et d'affectivité entre les interlocuteurs, leur profil linguistique respectif ainsi que leur statut social. L'anecdote racontée par une des personnes interrogées illustre parfaitement cet état de fait : lorsque elle doit acheter des produits frais, elle se rend essentiellement à deux endroits, au supermarché et dans une ferme de son voisinage. Systématiquement, elle s'exprime en français au magasin alors qu'elle n'utilise le wallon à la ferme qu'avec le fermier qu'elle connaît depuis son enfance.

Les conclusions de notre travail sur le parler de Ciney ont mis au jour d'autres indications sur le profil des locuteurs et sur la vitalité de la langue wallonne en 2012. En plus de confirmer la meilleure compétence linguistique des personnes âgées, cette enquête a révélé, que parmi ces locuteurs, se retrouvent principalement des personnes issues du milieu ouvrier, avec une majorité d'hommes. Une patoisante interrogée expliquait cette différence liée au sexe par une réticence des parents à transmettre à leur fille un idiome qui ne véhiculait pas une idée de réussite sociale vers laquelle il fallait tendre. Les activités qui occupaient les hommes – travail, loisirs, etc. – leur

permettaient par contre de continuer à utiliser cette langue quotidiennement, accentuant le fossé entre les pratiques des deux sexes. Jean Germain, dialectologue membre de la SLLW, expose quant à lui un point de vue d'inspiration biblique : l'interdiction de communiquer en wallon, relative aux représentations négatives liées à l'idiome, proviendrait de la femme, qui véhicule tous les interdits et « impose la discipline dans le ménage [sic]¹⁵⁴ ».

En ce qui concerne la vitalité du parler de Ciney, le travail a montré qu'il existait toujours certains milieux spécifiques où continuait à se pratiquer la variété cinacienne du wallon. En plus de tables de conversations wallonnes, organisées pour les locuteurs naturels désirant entretenir leur pratique, un Festival de Théâtre Wallon ainsi qu'une messe en wallon sont organisés chaque année. Cette semaine d'art, qui regroupe plusieurs troupes de théâtre dialectal actives dans la région namuroise, attire toujours un public conquis. La présence de ce festival confirme l'existence de ce que Michel Francard a nommé « poches de résistances¹⁵⁵ », lieux privilégiés où se maintient encore l'usage des dialectes wallons. Parmi celles-ci se retrouvent, entre autres, le théâtre dialectal wallon, organisé par l'Union Culturelle Wallonne qui regroupe 124 troupes, les chansons wallonnes (Bob Deschamps, William Dunker, Elmore.D, Mimile, etc.), la littérature dialectale, les revues wallophones, etc. Cette énumération, loin d'être exhaustive, offre cependant un aperçu significatif de la présence encore palpable de la langue wallonne en 2013.

4.3. L'impact des axes « différence de prestige » et « standardisation »¹⁵⁶

Ce chapitre avait pour but de répondre à la question « Pour quelle(s) raison(s) une langue vivante, le wallon, voit son usage progressivement diminuer ? » via un récapitulatif historique des relations de contact entre la langue wallonne et la langue française dans l'aire linguistique wallonne. Afin de représenter schématiquement ces rapports diglossiques, que d'aucuns caractérisent par une relation dominant-dominé entre les langues, nous avons transposé les trois moments spécifiques envisagés ci-

154Xavier Bernier, *Tchantans nosse bia lingadje...One saqwè po li scole*, mémoire présenté en vue de l'obtention d'un lauréat en pédagogie musicale sous la direction de Jacques Derhet, Namut, I.M.E.P., 2002, p. 186.

155Michel Francard, « Aspects sociolinguistiques. La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans », *Op. cit.*, p. 14.

156 Cf. annexe 2 : « Espace variationnel de la diglossie wallon / français à trois moments différents ».

dessus sur l'espace variationnel de la diglossie tel qu'élaboré par Lüdi. L'utilisation de cette théorie fait ressortir plusieurs informations : tout d'abord, la comparaison des trois espaces met clairement en évidence le processus d'inversion de l'usage social des deux variétés, spécifiquement grâce aux axes « complémentarité fonctionnelle » et « type d'acquisition » ; ensuite, elle fournit plusieurs éclaircissements quant à la compréhension du phénomène de déclin de la langue wallonne et répond par conséquent à notre questionnement initial.

Selon nous, les deux facteurs à retenir pour expliquer le passage, dans l'aire linguistique wallonne, d'un monolinguisme wallon presque complet à un monolinguisme français presque complet, sont les axes « standardisation » et « différence de prestige ». Ils ont tous deux déterminé l'arrêt de la transmission de la langue wallonne dans la communauté diglossique. Ainsi, même si le wallon a connu, au cours du 20^e siècle, un début d'uniformisation et d'élaboration (orthographe Feller, dictionnaires, études linguistiques, etc.), il n'en reste pas moins que son faible degré de standardisation l'a empêché de continuer à occuper les fonctions qui étaient les siennes. Nous l'avons montré, différents facteurs (technologies, guerres, media, etc.) ont modifié les besoins des locuteurs. L'espace de communication s'est agrandi et la nécessité d'une langue facilitant une intercompréhension étendue s'est dès lors ressentie. Le wallon, par la multiplication de ses variétés locales, n'a pas été ressenti par les locuteurs comme apte à remplir ce rôle de langue véhiculaire, au contraire du français, hautement standardisé.

L'axe « Différence de prestige » manifeste un déséquilibre fortement marqué : l'usage de la langue française a toujours été valorisé et considéré comme vecteur d'émancipation sociale au contraire de celui du wallon qui, surtout au début du 20^e siècle, était envisagé comme impropre à la réussite sociale. Le prestige supérieur dont jouit le français résulte de plusieurs facteurs qui l'ont aidé à acquérir ce statut. En premier lieu, le prestige véhiculé par l'état français et sa cour, berceau de cette variété, a permis l'implantation et la diffusion à grande échelle d'un état de langue de plus en plus codifié – l'unification de la langue allait de pair avec l'unification du pays. En deuxième lieu, la langue française a succédé naturellement au latin comme langue de culture internationale, devenant la langue par laquelle peut s'exprimer l'élévation de l'esprit

humain¹⁵⁷ (arts, sciences, etc.). En troisième lieu, l'adoption en 1830 par le nouvel état belge du français comme langue officielle lui a conféré des valeurs unificatrices et étatiques : il faut parler la langue de la nation. Enfin, le fait que l'enseignement se donne en français a entraîné une hiérarchisation sociale des locuteurs : les lettrés ayant acquis le français via une scolarisation étaient issus d'une classe sociale supérieure et aisée alors que les analphabètes, issus de classes sociales inférieures et n'ayant pas accès à l'enseignement, ne parlaient que wallon. Ce clivage social a impliqué inconsciemment une différence de valorisation des deux idiomes qui a justifié, en partie, l'abandon du wallon comme langue maternelle au profit du français.

157cf. supra, citation de Julien Delaite

Conclusion

Dans cette première partie de notre mémoire, nous avons répondu à trois interrogations liées à l'observation du déclin de la langue wallonne. Le premier chapitre s'est centré sur les caractéristiques définitives d'une langue considérée comme « en danger ». Nous avons remarqué que les critères définis par l'Unesco constituent une base théorique intéressante et permettent de faire le point sur le degré de vitalité d'une langue en danger. Néanmoins, leur application relève d'un projet colossal : elle réclame des données dont la mobilisation devrait être le fruit de plusieurs années de recherches et d'enquêtes pointilleuses réalisées par un groupe de linguistes et de scientifiques (anthropologues, sociologues, psychologues, etc.) formés. Notre mémoire n'a certainement pas l'ambition de présenter pareil travail ; nous nous bornons simplement, dans le chapitre 1, à analyser la base théorique sur laquelle devrait s'appuyer un état des lieux de la situation sociolinguistique wallonne. Nous ne pouvons qu'encourager l'élaboration d'un tel projet qui fournirait un diagnostic complet de la langue et mettrait en lumière les points sur lesquels travailler dans le cadre d'un mouvement de revitalisation de la langue, véritable objectif de l'entreprise de l'Unesco. Le deuxième chapitre s'est concentré sur les processus de disparition de ces langues en danger, tels qu'ils sont envisagés par Claude Hagège. Appliquée à la situation linguistique wallonne, notre étude a identifié l'impact de la langue française qui s'est peu à peu substituée au wallon dans l'usage social des locuteurs wallons. Enfin, le dernier chapitre de cette première partie, axé sur le concept de diglossie, a mis en lumière les raisons qui ont amené la langue française à s'imposer dans tous les domaines de la communication.

Nous avons plusieurs fois évoqué l'importance des représentations et des affects des locuteurs vis-à-vis des deux idiomes dans leur choix de langue de communication. Si la langue wallonne a souvent été envisagée de manière dépréciative, un nouveau mouvement favorable à son usage s'est observé au cours des dernières années. Ainsi, Cony Somers, dans son enquête de 1998, arrive à la conclusion que « la plupart des jeunes interrogés, y compris ceux qui ne parlent pas un mot de wallon, sont favorables à la promotion du wallon, 55% à son enseignement optionnel¹⁵⁸ ». Willy Bal, philologue académicien wallon, confirme lui aussi cette réalité en affirmant qu'« en réaction sans

158 Cony Somers, *Op. cit.*, p. 205.

doute à une uniformisation croissante, à un anonymat dévorant, un courant favorable aux traditions locales, au patrimoine culturel régional s'est développé, qui encourage à la sauvegarde de ces langues, trésors en péril¹⁵⁹ ». Ce retour aux sources régionales, pas forcément généralisé à l'ensemble de la communauté ethnolinguistique, s'est traduit par plusieurs actions en faveur de la langue wallonne. Nous avons déjà mis l'accent sur le travail effectué par les dialectologues et la SLLW, axé sur une double dimension : l'illustration et la description des variétés locales de la langue – citons la création de la chaire de dialectologie wallonne à l'Université de Liège ; l'élaboration, par Jean Haust et ses continuateurs, de l'*Atlas linguistique de la Wallonie (ALW)* ; la publication d'une littérature de qualité, de dictionnaires ; etc. À côté de ce volet plus scientifique, de nombreuses autres démarches liées à la pratique de la langue ont été entreprises dans le but de lui redonner une vigueur perdue. L'exemple de l'Union Culturelle Wallonne illustre cette nouvelle effervescence. Fondée en 1930, elle regroupe des organisations et sociétés locales et se donne pour but la défense et l'illustration de la culture wallonne tout en offrant son soutien aux actions relatives à la promotion de la langue wallonne.

Appuyée par une visibilité très étendue liée à l'utilisation de media de grande diffusion, une veine revitalisatrice s'est peu à peu développée en réaction à l'attrition de la langue wallonne. Cette volonté est représentative de ce nouvel engouement et peut être attachée à un domaine scientifique précis ayant pour objet les politiques linguistiques et plus particulièrement les mouvements de revitalisation linguistique. Après avoir étudié le wallon d'aujourd'hui, nous allons nous pencher, dans la seconde partie de ce mémoire, sur son avenir, en nous centrant particulièrement sur la tentative de revitalisation du wallon traduite par l'établissement d'un wallon standard. La volonté de standardiser la langue relève du constat, mis en lumière au chapitre 3, que le faible degré d'élaboration du wallon par rapport au français a joué un rôle prépondérant dans le processus de déclin de la langue wallonne. Cette deuxième partie de notre travail adoptera la même structure : nous exposerons d'abord des théories liées au processus de planification linguistique et de standardisation des langues pour ensuite les appliquer au cas du wallon.

159 Willy Bal, « Standardiser, moderniser, la juste mesure à garder », dans *Écrire les langues d'oïl*, Actes du colloque organisé à Marcinelles les 17 et 18 septembre 1997, micRomania, 2002, p. 221.

PARTIE 2 : Wallon de demain : regards critiques sur une tentative de planification linguistique

5. Comment agir sur le processus de déclin d'une langue ?

Ce chapitre s'intéressera de manière théorique à la planification linguistique et plus particulièrement aux entreprises de revitalisation linguistique. Nous nous baserons sur les travaux de Louis-Jean Calvet portant sur les « instruments de la planification linguistique » et exposerons deux processus différents de gestion des langues. Ensuite, nous approfondirons un versant particulier de la planification linguistique : la standardisation d'une langue. Pour cela, nous utiliserons l'article du linguiste allemand Klaus Gröbl, « Les multiples origines du standard. À propos du concept de koinésation en linguistique diachronique¹⁶⁰ ». Nous reprendrons la classification qu'il opère entre les différentes standardisations, qui nous servira, au chapitre suivant, de modèle théorique à l'analyse d'un cas particulier de standardisation du wallon.

5.1. Distinction entre « politique linguistique » et « planification linguistique »

La classification que propose l'Unesco pour déterminer le degré de vitalité d'une langue en danger (cf. chapitre 1) se caractérise par son mode de fonctionnement binaire qui associe à un diagnostic sur l'état d'une langue, le remède adapté pour sa revitalisation. Cette logique en deux temps est, selon James Costa¹⁶¹, représentative d'un courant de pensée qui remonte au modèle développé par Fishman¹⁶² en 1991. Celui-ci prend la forme d'une échelle graduée de rupture intergénérationnelle : à chaque marche correspond un stade du processus de substitution linguistique qui traduit le degré de vitalité de la langue. La dynamique diagnostic-remède est fortement présente car selon le linguiste américain, il convient de passer d'un échelon à l'autre par le biais de plusieurs actions sur la langue. Ces dernières permettraient de converger vers la situation la plus stable, le bilinguisme parfait, avec comme enjeu le retour à une

160 Klaus Gröbl, « Les multiples origines du standard : à propos du concept de *koinésation* en linguistique diachronique », dans Maria Iliescu, Maria, Heidi Siller-Runggaldier et Pau Danler (éds), *Actes du XXVe congrès international de linguistique et philologie romanes*, Innsbruck, 2007, pp. 573-581.

161 James Costa, *Op. cit.*, p. 64.

162 Joshua Fishman, *Op. cit.*

transmission naturelle de la langue entre les différentes générations. L'image thérapeutique – diagnostic / remède –, reprise par James Costa, expose judicieusement d'un côté, l'état malade, donc anormal de l'idiome et de l'autre, le caractère actif marquant la revitalisation linguistique¹⁶³. Celle-ci consiste en effet en une intervention consciente et dirigée sur une langue en danger avec pour objectif, dans un premier temps, d'endiguer le processus de déclin et, dans un second temps, de ramener l'idiome à un état de vigueur et de stabilité.

L'action de revitalisation linguistique s'insère dans un champ théorique plus large appelé la planification linguistique¹⁶⁴ – équivalent français de « language planning », terme utilisé par la sociolinguistique anglophone – dont elle représente une forme particulière. Lorsqu'elle est définie, la planification linguistique est souvent envisagée en termes très limités de gestion des langues, sans que soit forcément mise au jour la grande diversité d'actions qu'elle regroupe. L'explication donnée par la sociolinguiste Juliette Garmadi a le mérite d'envisager ce concept de manière plus complète¹⁶⁵ :

La planification linguistique est un ensemble de tentatives et d'efforts conscients et organisés pour résoudre des problèmes linguistiques. Ce sont des décisions prises pour influencer, encourager ou décourager des pratiques et des usages linguistiques. C'est la somme des efforts faits pour changer délibérément la forme d'une langue et son usage, le discours. C'est réformer et standardiser une langue de façon normative. C'est donner un code écrit à une langue qui n'en a pas. C'est déterminer les moyens scientifiques de parvenir au bilinguisme en période coloniale ou post-coloniale. C'est adapter aux réalités linguistiques des pays décolonisés l'expérience acquise dans l'histoire des langues européennes. C'est mettre le lexique d'une langue en adéquation avec le développement économique, social, technique ou culturel d'un pays... La liste pourrait s'allonger.

163 De nombreux autres termes sont souvent utilisés pour qualifier les actions de revitalisation : « language renewal » (Amery 2001) ; « regeneration » (Spolsky 2003) ; revernacularization (Fishman 2006) ; « renaissance » (Hagège 2000), etc. Nous renvoyons à la thèse de James Costa (date) et reprenons à sa suite le terme de « revitalisation ».

164 De nouveau, nous utilisons ce terme à la suite de Louis-Jean Calvet (1996) et de Henri Boyer (1991). Il rentre en concurrence, dans la littérature sociolinguistique, avec les notions d'« aménagement linguistique » (école québécoise) ou de « normalisation linguistique » (école catalane) que nous n'envisagerons pas.

165 Juliette Garmadi, *La sociolinguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, p. 185-186. cité par Henri Boyer, *Éléments de sociolinguistique. Langue, communication et société*, Paris, Dunod, 1991, p. 101.

Selon Boyer¹⁶⁶, l'énumération exposée par Garmadi met en évidence l'aspect multidimensionnel des travaux liés à la planification linguistique. Ceux-ci peuvent intervenir sur un plan linguistique (modification de la structure de la langue), sur un plan politique (décisions de promouvoir la langue et son utilisation) ou encore sur un plan sociologique (action sur le fonctionnement social de la langue). Henri Boyer, dans son essai *Éléments de sociolinguistique*, explique aussi que la notion de « planification linguistique » se trouve étroitement liée à celle de « politique linguistique » et que plusieurs avis divergent quant à l'identification de cette relation. Par souci de cohérence, nous suivons le point de vue de Louis-Jean Calvet, qui identifie la planification comme « la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique¹⁶⁷ », et la politique linguistique comme l'« ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale¹⁶⁸ ». Il n'existe donc pas forcément une relation de réciprocité entre les deux : l'adoption d'une politique linguistique définie préalablement n'est pas toujours concrétisée par une planification linguistique, souvent en raison de moyens financiers ou scientifiques trop faibles.

Dans son ouvrage *Les politiques linguistiques*, Calvet reprend cette distinction entre « politique linguistique » et « planification linguistique » par le biais d'un schéma¹⁶⁹ : d'un côté, une situation sociolinguistique de départ (S1) qui bien souvent pose un quelconque problème ; de l'autre côté, une nouvelle situation sociolinguistique (S2), qui résulte de la transformation de la situation initiale. Il explique alors que la détermination préalable des différences entre les deux situations dépend du domaine de la politique linguistique et que tous les moyens qui sont mobilisés pour permettre la translation relèvent de la planification linguistique. La réflexion posée par le linguiste français va dès lors s'axer sur l'identification de ces moyens, qu'il classe en trois catégories : premièrement, « l'équipement des langues¹⁷⁰ », à savoir tous les moyens qui permettent d'équiper une langue pour qu'elle remplisse de nouvelles fonctions ;

166Henri Boyer, *Éléments de sociolinguistique*, 1991, p. 101.

167Louis-Jean Calvet, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, *Op. cit.*, p. 155.

168*Ibid.*

169Louis-Jean Calvet, *Les politiques linguistiques*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1996, p. 44.

170*Ibid.*

deuxièmement, « l'environnement linguistique¹⁷¹ », toutes les données qui découlent de l'observation d'une situation linguistique, comme la présence ou l'absence d'une langue, l'utilisation faite d'un idiome, etc. ; troisièmement, « les lois linguistiques¹⁷² », c'est-à-dire les différentes lois qui influenceront l'usage de la langue par l'homme.

Dans ce mémoire, nous nous bornerons à évoquer la première catégorie, dans laquelle l'auteur met en exergue trois interventions qui entraînent le changement d'une langue : la première a trait à l'écriture de celle-ci, la deuxième concerne son lexique, et la troisième sa standardisation. Si nous nous sommes concentré sur ce point de la théorie de Calvet, c'est notamment en raison de la prise de conscience, énoncée par Jean-Marie Klinkenberg, que l'équipement des langues constitue une étape fondamentale dans la revitalisation des langues en danger. Le membre du groupe μ affirme en effet que « de même que des parlars sont morts jadis parce qu'ils n'ont pas connu l'écriture, une langue mourra demain qui ne se dotera pas de ces équipements, et qui ne s'imposera pas la normalisation les accompagnant obligatoirement¹⁷³ ».

5.2. Gestion *in vitro*, gestion *in vivo* des langues

Tout d'abord, Calvet aborde, dans le volet « équipement des langues », les opérations ayant trait au système de transcription d'une langue¹⁷⁴. Ces opérations passent par le choix d'une orthographe adaptée à la langue – après une étape préliminaire de description phonologique – suivi d'une entreprise de promotion de cette graphie par la publication d'outils tel que des manuels scolaires, des abécédaires, etc. Ensuite, il mentionne le développement d'une terminologie adéquate aux nouveaux besoins des locuteurs, en rapport avec les nouvelles fonctions dévolues à la langue. Cette étape de la planification linguistique peut se marquer par la modernisation et l'harmonisation du lexique, la création de néologismes, la création de dictionnaires, etc. Enfin, il met l'accent sur le processus de standardisation qui accompagne bien souvent la revitalisation d'une langue soumise à de fortes variations.

171 *Ibid.*, p. 52.

172 *Ibid.*, p. 54.

173 Jean-Marie Klinkenberg, « "Grandes Langues" et "Petites Langues" face aux politiques linguistiques », dans *Grandes langues, petites langues*, dans *Espaces de libertés*, 270, avril 1999, p. 7.

174 Louis-Jean Calvet, *Op. cit.*, p. 45-46.

Calvet répertorie ensuite deux possibilités d'action en matière de standardisation : la première consiste à élever, souvent arbitrairement, un des dialectes de la langue au statut de langue standard, en fonction, par exemple, de critères de prestige ou d'une proportion majoritaire de locuteurs sur l'ensemble de la communauté ; la seconde repose sur le principe d'uniformisation des variantes dialectales, avec comme aboutissement une langue mixée, qu'il envisage comme « une forme moyenne, une sorte de lieu commun des différents parlers¹⁷⁵ ». Selon l'auteur, l'application de ce dernier mécanisme linguistique soulève plusieurs interrogations auxquelles les acteurs de la planification se doivent de réfléchir. Quelle orthographe utiliser pour rendre judicieusement la variation présente dans l'aire linguistique ciblée ? ; Quel terme conserver lorsqu'une notion est exprimée différemment dans chacun des dialectes de la langue ? ; Quelle norme syntaxique définir ? ; etc. Nous verrons d'ailleurs dans le chapitre suivant qui s'intéressera à un cas de standardisation de la langue wallonne, que ces problèmes constituent un nœud de débats polémiques qui agit comme un frein à l'entreprise de standardisation.

Après ces considérations sur les différents outils permettant à une langue de remplir de nouvelles fonctions, l'auteur établit une distinction entre deux processus différents de gestion des langues. La dichotomie présentée discerne d'un côté, ce que Louis-Jean Calvet nomme la « gestion *in vivo* » et, de l'autre côté, la « gestion *in vitro* » des langues. La première gestion est relative aux différents changements qui touchent les langues de manière naturelle et diachronique. Les langues évoluent spontanément au cours des années, en fonction notamment des besoins de communication des locuteurs et de leurs rapports avec l'évolution socio-économique du monde. Ainsi, le lexique se modifie – par l'emprunt ou la néologie par exemple –, la syntaxe évolue, des particularités locales s'uniformisent ou bien se marquent plus profondément, etc. Ces changements sont le résultat d'une pratique sociale : les locuteurs, soumis fréquemment à des problèmes de communication – incompréhension mutuelle, lacunes lexicales de la langue, etc. – trouvent instinctivement, via un consensus, une solution. C'est le cas notamment d'un type particulier de langues véhiculaires que Jean-Marie Klinkenberg désigne sous l'appellation « langue mixtes¹⁷⁶ ». Ces idiomes, parmi lesquels le linguiste

175 Louis-Jean Calvet, *Op. cit.*, p. 49.

176 Jean-Marie Klinkenberg, *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistiques romanes*, *Op. cit.*, p.

liégeois cite le pidgin ou le malais de bazar, procèdent d'une gestion *in vivo*, dans le sens où ils se sont créés naturellement en réponse à un besoin urgent d'un moyen de communication.

La seconde gestion que théorise Calvet, « gestion *in vitro* », relève au contraire d'interventions délibérées sur l'idiome et entretient un rapport étroit avec le pouvoir politique et le monde scientifique. Ces initiatives, comme le précise l'auteur, se réalisent en trois étapes : premièrement, une décision politique est prise, guidée par la volonté de changer une situation sociolinguistique par le biais d'opérations sur la langue, que ce soit au niveau de son corpus (sa structure interne) et/ou de son statut (son usage et son fonctionnement) ; deuxièmement, des linguistes analysent l'idiome, le décrivent et formulent des propositions d'actions ; troisièmement, les pouvoirs politiques décident d'appliquer ces propositions via les lois et l'autorité qui leur sont conférées.

Calvet ponctue sa théorisation par une description de ce que serait une planification linguistique idéale : « la tentative d'adaptation et d'utilisation *in vitro* de phénomènes qui se sont toujours manifestés *in vivo*¹⁷⁷ ». Par cette déclaration, il met en évidence le caractère indispensable d'une complémentarité entre les choix qu'opèrent les membres de la communauté et les interventions que définissent les linguistes, de manière à ce que la gestion *in vitro* ne soit qu'une accentuation de la gestion *in vivo* de la langue. Autrement dit, une planification linguistique réussie doit obligatoirement s'appuyer sur des descriptions linguistiques et sociolinguistiques précises et détaillées. Louis-Jean Calvet replace donc le linguiste au centre de toute initiative : c'est par lui que peut s'accomplir pleinement la planification linguistique.

5.3. Un volet particulier de la planification linguistique : la standardisation des langues

5.3.1. « Koinésation de iure » et « koinésation de facto »

Comme l'a fait remarquer Jean-Marie Klinkenberg, qui envisage la normalisation en tant qu'« objectif prioritaire des politiques linguistiques¹⁷⁸ », lorsqu'une langue en

71.

177Louis-Jean Calvet, *Op. cit.*, p. 51.

178Jean-Marie Klinkenberg, « "Grandes Langues" et "Petites Langues" face aux politiques linguistiques », *Op. cit.*, p.8.

danger se caractérise par une importante dialectalisation, sa revitalisation doit nécessairement s'appuyer sur des stratégies de standardisation. Celles-ci ont été récemment étudiées par Klaus Gröbl, linguiste allemand, dans un article traitant de l'origine des langues standards¹⁷⁹. Dans cette publication, l'auteur met en évidence le concept de « koinésation »¹⁸⁰, qu'il définit comme le processus au cours duquel se crée une koinè, « le produit d'un *mélange* de variétés diatopiques¹⁸¹ ». Ce mécanisme de formation des langues standards, mis au jour depuis quelques années seulement par la sociolinguistique historique, va à l'encontre de l'explication d'une origine monolocale des standards défendue par la philologie. La notion a été notamment utilisée par le sociolinguiste Anthony Lodge¹⁸² en 2004 pour expliquer l'origine de la langue française ou encore par Donald Tuten¹⁸³ en 2003 pour le cas de l'espagnol. La réflexion de Gröbl part du constat que ce concept a été interprété de manières parfois fort différentes en raison de la polysémie accordée au terme. En réaction à cela, Klaus Gröbl veut, par le biais d'une catégorisation de quatre (voire cinq) modèles prototypiques de « koinésation », « mieux décrire les évolutions linguistiques en question¹⁸⁴ ».

La première distinction – opérée par Koch et Oesterreicher¹⁸⁵ – que mentionne Gröbl, sépare deux types de « koinésation » : d'une part, celle appelée « koinésation *de iure* » et d'autre part, la « koinésation *de facto* ». Le premier concept regroupe des cas de standardisation où un idiome – qu'il soit le produit d'un mélange de plusieurs variétés ou une variété autochtone importe peu – s'émancipe et s'impose dans le domaine de l'écrit. Les autres variétés ne s'utilisent dès lors que dans le domaine de l'oral et sont considérées comme des variétés dialectales de la langue qui s'est élevée au statut de langue standard écrite. L'auteur précise cependant qu'il est possible que cette langue acquière tellement de prestige qu'elle soit amenée à envahir le domaine de

179Klaus Gröbl, *Op. cit.*, pp. 573-581.

180Dans l'article de Gröbl que nous citons, le concept s'écrit tantôt « koïnésation », tantôt « koinésation ». Nous utiliserons la graphie qu'utilise Anthony Lodge : « koinésation ».

181*Ibid.*, p. 573.

182Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, CUP, 2004.

183Donald Tuten, *Koineization in Medieval Spain*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, 2003.

184Klaus Gröbl, *Op. cit.*, p. 574.

185Peter Koch, Wulf Oesterreicher, « Comparaison historique de l'architecture des langues romanes », dans Gerhard Ernst, et alii., *Romanische Sprachgeschichte / Histoire des langues romanes. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen / Manuel international d'histoire linguistique de la Romania.*, vol. 3, Berlin / New York, W. de Gruyter, 2009.

« l'immédiat communicatif ¹⁸⁶ » et à concurrencer la pratique des autres dialectes oraux. Le second concept relève, quant à lui, essentiellement du domaine de l'oral. Il comprend des cas où se forme véritablement un nouvel idiome, sur base de plusieurs variétés diatopiques (concept anglo-saxon de *dialect mixing*»). Gröbl spécifie que si ces phénomènes sont le plus fréquemment observés à l'oral, il n'est pas rare qu'ils se rencontrent aussi à l'écrit.

5.3.2. Typologie des « koinisations » Selon Maria Selig et Klaus Gröbl

Après avoir exposé cette dichotomie, Klaus Gröbl reprend les travaux sur la « koinisation » entrepris par Maria Selig¹⁸⁷, de l'Université de Regensburg, et dresse à sa suite une classification terminologique reprenant cinq cas de figure possibles de « koinisation »¹⁸⁸, les trois premiers relevant de la « koinisation *de iure* », les deux autres de la « koinisation *de facto* ».

Le premier scénario que théorise Selig équivaut à un cas de standardisation repris par Calvet (cf. supra). Lors de ce processus, qu'elle nomme « *Überdachung* (<chapeautage linguistique>) », une variété obtient, pour une raison ou pour une autre, le statut de langue standard écrite, cependant qu'à l'oral subsiste un usage diversifié des dialectes. Ceux-ci, bien qu'évincés du domaine de la distance communicative, fonctionnent comme des substrats à la nouvelle langue standard qu'ils altèrent sous forme de traces reconnaissables.

La seconde classe de « koinisation », appelée « koinébildung (<formation d'une koiné>), regroupe des cas où la variété qui s'élève comme langue standard résulte d'une combinaison de plusieurs variétés. Après être intervenue à l'oral et avoir assuré les fonctions liées à la communication suprarégionale, elle passe très rapidement dans le domaine de l'écrit. Klaus Gröbl ajoute un cas particulier, lié à ce prototype de

186Ce sont les termes utilisés par Gröbl, pour exprimer le domaine de l'oral. Il les oppose à la « distance communicative », le domaine de l'écrit.

187Maria Selig, « Koineisierung im Altfranzösischen ? Dialektmischung, Verschriftlichung und Überdachung im französischen Mittelalter » dans Sabine Heinemann, éd., Sprachwandel und (Dis-)Kontinuität in der Romania. Unter Mitarbeit von Paul Videsott. Tübingen, Niemeyer, 2008, pp. 71-85.

188Nous utiliserons, par facilité, le terme koinisation en tant que synonyme de standardisation. D'aucuns les ont distingué, en précisant que la koinisation opérait naturellement, tandis que la standardisation résultait d'une intervention sur la langue.

« koinéisation », que n'avait pas envisagé Maria Selig. Il distingue en effet parmi ces « koinès » écrites à envergure supralocale, « les langues <forgées> à des fins purement scripturales¹⁸⁹ ». Celles-ci sont le résultat d'une intervention, d'un acte créationniste relatif à une gestion *in vitro* de la langue et se particularisent par le fait qu'aucune variété directrice sous-jacente n'est reconnaissable. L'auteur, par cette précision, met en évidence le caractère artificiel de cet idiome dont l'origine ne sera pas identifiée par le locuteur, étant donné que cette langue n'est parlée à aucun endroit.

Les deux derniers cas exposés par Selig et Gröbl¹⁹⁰ se rencontrent principalement dans le domaine de l'immédiat communicatif et pour la communication locale de proximité, à une échelle géographique plus petite. Gröbl indique pourtant que la possibilité d'une future utilisation à l'écrit, de manière supralocale, n'est pas négligeable. Les deux cas de figure se caractérisent par leur caractère spontané, et rassemblent des phénomènes qui se déroulent *in vivo*. Ces « koinéisations » représentent en effet des solutions qu'adoptent les locuteurs pour répondre à un défaut d'intercompréhension mutuelle. Confrontés à ce problème, ils créent un idiome mixte, auquel ils ont directement accès pour assurer leur communication orale. Ce qui distingue les deux scénarios, c'est la présence ou l'absence d'une variété directrice reconnaissable. Selig appelle ainsi « dialektmischung <mélange de dialectes> », la « koinè » orale dirigée par une variété dominante faiblement altérée par les autres variétés, et « koinéisation stricu sensu » le processus d'élaboration d'une nouvelle langue résultant d'un mélange de dialectes assez différents. Pour qu'il y ait absence de domination d'une variété, il faut, selon Gröbl, que « le lieu où se produit le contact dialectal [soit] une sorte de <table rase> linguistique, un lieu linguistiquement neutre¹⁹¹ ».

Ces différentes informations liées à la planification linguistique et à la standardisation des langues vont servir de cadre théorique au chapitre suivant, à l'intérieur duquel nous analyserons un processus de revitalisation de la langue wallonne qui déclenche des débats polémiques au sein de la scène scientifique : la création du « wallon refondu ».

189Klaus Gröbl, *Op. cit.*, p. 576.

190Ibid., p. 577.

191Ibid.

6. Gestion *in vitro* de la langue wallonne : l'exemple du « wallon refondu »

Dans le point qui suit, nous allons nous pencher sur la standardisation du wallon, et plus particulièrement sur le projet du « wallon refondu ». Nous envisagerons d'une part, les étapes chronologiques qui ont jalonné l'élaboration du projet et, d'autre part, les différentes réactions qu'il a suscitées. Nous identifierons ensuite, par une analyse discursive, les différents acteurs liés à cette entreprise d'unification ainsi que leurs profils respectifs, tout en mettant en évidence les atouts et les inconvénients de son application.

6.1. L'entreprise de standardisation de la langue wallonne

6.1.1. Initiation du mouvement : regards sur le « rumantsch grischun »

En 1989, Jean Germain, dialectologue namurois, publie, dans la revue *Toudi*, un article intitulé « Quel avenir pour nos dialectes. L'exemple du "Rumantsch Grischun" »¹⁹². Dans cette publication, il revient sur sa présence à un colloque organisé à Neuchâtel en 1988, dont le thème était « Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage ». Lors de ce colloque, il s'est familiarisé avec un cas de gestion *in vitro* d'une langue, datant de 1982 : la création du « rumantsch grischun » selon un processus de « koinéisation *de iure* ». Partant de ses observations, Germain expose le processus d'élaboration et les caractéristiques du « rumantsch grischun », avant de comparer le cas de cette langue rhétoromane à la langue wallonne. À partir de cette comparaison, il évoque la possibilité de création d'un dialecte wallon unifié.

Comme l'explique Jean Germain, le domaine de l'écrit rhétoroman, avant l'élaboration du « rumantsch grischun », était partagé entre cinq variantes du rhétoroman et l'allemand¹⁹³. En réaction à l'implantation de plus en plus imposante de la langue allemande dans le canton des grisons, une volonté de mettre sur pied un romanche commun pour les écrits officiels s'est ressentie. Cet idiome se devait de répondre à plusieurs critères : présenter peu de divergences avec les variétés préexistantes afin d'être facilement compréhensible des locuteurs et d'être accepté par

¹⁹²Jean Germain, « Quel avenir pour nos dialectes ? L'exemple du "Rumantsch Grischun" » dans *Toudi*, 3, 1989, pp. 211-219.

¹⁹³*Ibid.*, p. 212.

ceux-ci ; représenter les variétés régiolectales du rhétoroman ; être élaboré de manière scientifique. C'est finalement Heinrich Schmid, professeur à l'Université de Zurich, qui s'est attelé à la création de ce nouvel idiome, et ce en partant des trois grandes variétés que sont le sursilvan, le surmiran et le vallader¹⁹⁴. Le principe de base est simple : la forme retenue sera celle qui se retrouve majoritairement dans les trois variétés. Jean Germain retrace ainsi le principe directionnel de l'entreprise dans ses grandes lignes¹⁹⁵ :

Dans 45% des cas, pour un texte usuel, on a une même forme pour les trois langues, ce qui est l'idéal ; dans 45% d'autres cas, il y a seulement majorité de 2 à 1. Pour les dix autres %, il existe toute une série de principes qui garantissent une certaine constance dans l'adoption des solutions. On fait notamment intervenir les deux dernières variantes écrites [...].

Dans sa conclusion sur le « rumantsch grischun », Jean Germain note qu'au moment où il écrit son article, le projet a obtenu des résultats probants : la langue est compréhensible par tous les locuteurs romanches et 60% d'entre eux certifient qu'elle joue un rôle décisif dans la sauvegarde du romanche.

L'auteur annonce ensuite l'argument de sa publication : la survie de la langue wallonne devra passer obligatoirement par « une certaine standardisation organisée¹⁹⁶ », tout en restant dans un rapport diglossique avec le français qui est, selon le dialectologue, également « notre langue¹⁹⁷ ». Selon Jean Germain, qui a alors déjà réfléchi à la question, le nouvel idiome standardisé doit nécessairement répondre à quatre critères : se cantonner au domaine de l'écrit ; se placer en distribution complémentaire avec les dialectes préexistants ; être élaboré sur la base de plusieurs variétés de wallon avec quelques dominantes correspondant à la variété des centres urbains (Liège, Namur, etc.) ; être une langue moderne, adaptée aux besoins actuels des locuteurs. Selon l'auteur, la meilleure façon de rencontrer ces critères est dès lors de standardiser le wallon en deux idiomes : une variété est-wallonne (région de Liège) et une variété centre-wallonne (régions namuroise et carolorégienne). Afin d'appuyer son

194Le choix a exclu les deux autres variétés, le puter et le sutsilvan, car leurs formes ne modifiaient presque pas les résultats obtenus.

195*Ibid.*, p. 213.

196*Ibid.*, p. 215.

197*Ibid.*

propos, Jean Germain se livre rapidement à l'exercice d'uniformisation via le procédé des formes majoritaires, en se basant sur quinze notions envisagées dans cinq endroits différents (La Louvière, Namur, Saint-Hubert, Liège, Malmedy). Dans cet article, le membre de la SLLW montre que le projet est réalisable si et seulement s'il se dote des moyens nécessaires à son élaboration : une volonté généralisée à l'ensemble de l'aire linguistique wallonne et un appui scientifique des linguistes et dialectologues wallons, qui apparaissent comme les plus aptes à réfléchir et à travailler sur cette proposition.

Jean Germain, dans cet article, ne se place pas dans une position de sauveur de la langue mais, au contraire, il lance un appel au monde scientifique wallon et l'invite à exprimer des critiques et des modifications quant à sa proposition d'un wallon standardisé. Selon lui, il convient, déjà en 1989, d'agir, par une dynamique d'unification linguistique, pour assurer la survie de la langue wallonne. Très vite, cette proposition d'action, considérée comme « initiatrice¹⁹⁸ » par les acteurs du wallon refondu, reçoit des commentaires positifs de la part de plusieurs militants wallons qui voient en elle l'instrument idéal pour la survie de la langue wallonne.

6.1.2. Développement de l'idée d'un wallon standard

Laurent Hendschel, chanteur et auteur wallon, fait partie des militants enthousiastes évoqués ci-dessus. En 1990, il poursuit le travail de standardisation¹⁹⁹ et ébauche les grandes lignes directrices d'un projet de langue standard. Après avoir fait référence à trois cas représentatifs du mouvement de standardisation (le basque, l'occitan et justement, le « rumantsch grischun »), l'auteur expose les aspects techniques qui devraient guider la création d'un wallon écrit unifié, construit sur la base de trois variétés directrices (Namur, Charleroi, Liège) auxquelles viennent s'ajouter trois variétés plus spécifiques (Saint-Hubert, Malmedy et Nivelles). Un des arguments majeurs défendu par Hendschel, en faveur de la standardisation, c'est que le wallon, malgré les différences – jugées mineures par l'auteur – entre les variétés qui le composent, forme une unité linguistique qu'il faut défendre.

198Site consacré à l'histoire du « wallon refondu », URL :

http://rifondou.walon.org/istwere_do_rfondaedje.html#e1988 [13/07/2013].

199Laurent Hendschel, *On walon po dmwin ?*, 1990, URL : http://rifondou.walon.org/hendschel_on_walon.html [13/07/2013].

Le développement d'une langue wallonne standardisée est, par la suite, marqué par deux moments-clés : le colloque organisé par l'Union Culturelle Wallonne à Charleroi, intitulé « Quéne planificåcion po nosse lingädje walon ?²⁰⁰ », et la publication en 1999 du manifeste *Qué walon po dmwin ?*²⁰¹, recueil d'articles synthétisant les travaux et des témoignages en lien avec le projet. Le titre du colloque le situe d'emblée dans une optique liée à une politique linguistique particulière qui est la revitalisation du wallon. L'utilisation du concept de « planification linguistique » est en effet évocatrice : il s'agit de rechercher et de mettre en œuvre différents moyens et outils visant à revitaliser la langue wallonne. L'introduction de ce colloque montre d'ailleurs que la journée se centrera sur l'examen des différents projets de standardisation par la commission « Langue » mise sur pied par l'UCW : « Le colloque auquel nous vous convions a pour but de voir plus clair, de réfléchir posément, de comprendre les enjeux, les avantages de ce projet [de normalisation du wallon] et les obstacles qui pourraient apparaître²⁰² ». Les conclusions mettent en évidence l'importance d'une unification écrite du wallon, envisagée comme un instrument servant à favoriser l'usage généralisé de l'idiome. La commission énonce toutefois une précision quant aux domaines d'utilisation alloués à cette langue forgée²⁰³ :

Enfin, il est vain de croire qu'il y a une opposition entre langue écrite unifiée et diversité des parlers. Une langue commune doit être capable de refléter la diversité : elle doit être conçue comme un complément aux modalités régionales vivantes, dépassant celles-ci dans les fonctions où elles ne peuvent suffire pour des raisons pratiques, économiques, pédagogiques ou symboliques, c.-à-d. pour la communication au-delà des sous-régions.

La langue commune évoquée ci-dessus devrait donc servir à la communication supra-régionale et se retrouver en situation de diglossie par rapport aux variétés locales wallonnes avec comme caractéristique une complémentarité fonctionnelle bien établie : langue standard (domaine de l'écrit, communication orale supra-régionale) et variétés sous-régionales (domaine de l'oral, communication de proximité). La présence du français dans les fonctions de la communication semble oubliée, ce qui distingue le point

200« Quelle planification linguistique pour le wallon ? », Actes du colloque international de Charleroi du 23 mars 1996, Laurent Hendschel (dir.), Liège, UCW, 1997. Consulté sur le site internet de l'UCW : <http://www.ucwallon.be/PDF/acic.pdf>

201*Qué walon po dmwin ?*, L. Mahin, dir., Ottignies, Quorum, 1999.

202« Quelle planification linguistique pour le wallon ? », *Op. cit.*, p. 1.

203*Ibid.*, p. 72.

de vue de la Commission des recommandations formulées par Jean Germain, pour qui un wallon standard devait trouver sa place dans un rapport diglossique avec le français qui resterait la langue véhiculaire.

Parmi les quelques projets de standardisation que mentionne le colloque de 1996, une entreprise particulière se distingue par le caractère actif de ses collaborateurs et la polémique qu'elle soulève : le projet du « wallon refondu », dont les principaux promoteurs et instigateurs sont Lucien Mahin et l'a.s.b.l. *Li Ranteule* qui publie une revue sous le même nom. Le « wallon refondu », exposé et défendu dans l'ouvrage *Qué walon po dmwin*, entend répondre aux critères prédéfinis par Jean Germain d'abord, et par Hendschel et la « Commission Langue » ensuite. Le terme « refondu » explicite bien le principe de cet idiome : il doit s'agir d'une forme écrite commune à l'ensemble des variétés locales du wallon.

6.1.3. Le « wallon refondu » : quelques aspects techniques

Comme le montre Nicolas Gérard via l'exemple de l'abandon de la lettre <q> au profit du <k> pour représenter le son [k], la graphie du « wallon refondu » se particularise par une certaine distance vis-à-vis de la langue française, au contraire de l'orthographe créée par Jules Feller, dont les liens avec le français sont assez marqués. Il désirait lui-même « écrire comme en français tout ce qui se prononce comme en français²⁰⁴ ». Ne touchant que le domaine de l'écrit, et n'envisageant, à la différence de l'orthographe Feller, que la famille linguistique wallonne, le « refondu » se caractérise par plusieurs principes directionnels, que nous reprenons ci-dessous dans les grandes lignes²⁰⁵.

Tout d'abord, à la manière du « rumantsch grischun » et de la proposition de Jean Germain²⁰⁶, la plupart des formes sont sélectionnées en fonction de leur présence majoritaire au sein des quatre ensembles linguistiques wallons²⁰⁷. Cependant,

204 Jules Feller, « Essai d'orthographe wallonne », Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne 41/1, Liège, 1900, p. 61.

205 Pour plus d'informations quant aux règles du « wallon refondu », nous renvoyons au site internet de celui-ci. URL : rifondou.walon.org/index-fr.html.

206 Cf. point 6.1.1.

207 Par exemple, la forme wallon refondu : *tchambe* pour fr. *chambre* est sélectionnée car elle se prononce de la

lorsqu'une forme est trop similaire à la forme française, la sélection se porte sur la forme d'apparence la plus wallonne, ce qui confirme une fois de plus la rupture avec le français²⁰⁸.

Ensuite, lorsqu'une différence de prononciation entre les variétés existe pour le même mot, le « wallon refondu » utilise des diasystèmes, qui sont des syncrétismes des différentes prononciations, de manière à les traduire par une seule graphie. Voici quelques exemples de ces diasystèmes

♣ le son *ia*²⁰⁹ namurois et carolorégien auquel correspond le *ê* liégeois, qui proviennent du suffixe latin *-ĕllu*, sont tous deux rendus par la graphie <ea>, attestée déjà en ancien wallon (est-wallon *tchapê*; centre-wallon *tchapia* = wallon refondu <tchapea>).

♣ le son *eû* liégeois auquel correspond le son *wè* namurois et carolorégien, le son *è* ardennais s'actualisent sous la graphie <oe> (est-wallon : *teût*; centre-wallon : *twèt*; *toût* = wallon refondu : <toet>).

♣ la graphie <xh>, anciennement attestée et toujours présente en toponymie liégeoise (Droixhe, Xhendelesse, Xhendremael, etc.), traduit le *h* aspiré, caractéristique du wallon liégeois, et le *ch* lui correspondant dans les autres variétés (centre-wallon : *pèchon*; est-wallon : *pèhon* = wallon refondu : <pexhon>).

♣ la graphie <jh> rend le son *h* liégeois auquel correspond cette fois-ci le son *j* dans les autres variétés (centre-wallon : *môjon(e)*; est-wallon : *mo(h)on(e)* = wallon refondu <mâjhon>).

Les caractéristiques du « wallon refondu » se rapprochent sensiblement de celles mises en évidence par le linguiste Klaus Gröbl à propos d'un des processus de « koinéisation *de iure* » au cours duquel se crée une « langue forgée²¹⁰ ». En effet, cette langue wallonne ne s'utilise qu'exclusivement dans le domaine de l'écrit, fonctionnant ainsi de manière diglossique avec les variétés locales du wallon présentes quant à elles à l'oral. Gröbl précise également que cette forme particulière de « koinè » se donne une

même manière dans les quatre domaines.

208La forme la plus utilisée pour français *fer* est *fiér*. Cependant la préférence sera donnée à wallon refondu *fir*.

209Nous utilisons, par souci de cohérence, la notation de l'Atlas Linguistique de la Wallonie.

210Klaus Gröbl, *Op. cit.*, p. 576.

portée communicative suprarégionale, comme c'est le cas du « wallon refondu ». En supprimant les différences entre les variétés écrites du wallons, cette nouvelle langue se donne pour objectif d'augmenter l'espace de communication wallon à l'écrit, afin de faciliter l'inter-compréhension complète dans l'ensemble de l'aire linguistique wallonne. La seconde caractéristique relevée par Gröbl pour qualifier cette « koinéisation » touche à son caractère artificiel, au fait qu'elle constitue le fruit d'un travail d'élaboration, à la manière des réflexions de Lucien Mahin et de ses collaborateurs dans le projet du « wallon refondu ». Enfin, cet idiome wallon a été créé grâce à une sélection de formes et de structures linguistiques liées à plusieurs variétés de wallon.

6.2. Une division en deux écoles : les « normativateurs » et les « perpétuateurs »

6.2.1. Critiques contre les dialectologues

Suite à ces publications et ces travaux liés à la standardisation de la langue wallonne, deux écoles vont se positionner par rapport à l'avenir du wallon : Fauconnier les nommera ultérieurement l'école des « normativateurs » – des militants wallons favorables à la standardisation de la langue – et celle des « perpétuateurs »²¹¹ – spécialistes prônant le maintien des particularités locales de chaque variété du wallon. La première fracture entre ces deux groupes est, semble-t-il, annoncée par une critique de Laurent Hendschel²¹², qui met en évidence l'insuffisance de l'orthographe Feller, toujours envisagée par la SLLW et ses membres comme la plus apte à retranscrire la langue. Selon l'auteur, le problème de ce mode d'écriture réside dans le fait qu'il n'offre pas une vision assez unie du wallon mais, qu'au contraire, il a tendance à « exagérer les différences dialectales²¹³ ». Cette affirmation de Hendschel découle de la conception de l'orthographe qu'avait Jules Feller, pour qui, avant tout, « l'écriture doit reproduire exactement la prononciation²¹⁴ ». Ce n'est seulement par la suite que son système orthographique « fera à l'analogie [française] certains sacrifices²¹⁵ ». Même si l'utilisation de cette orthographe est généralisée à l'ensemble de l'aire linguistique

211 Jean-Luc Fauconnier, « Vers la voix unique? », *Op. cit.*, p. 13.

212 Laurent Hendschel, *Op. cit.*

213 *Ibid.*

214 Jules Feller, « Essai d'orthographe wallonne », Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 41/1, Liège, 1900, 105, cité par Marie-Guy Boutier, « la "question de l'orthographe" wallonne », dans *Écrire les langues d'oïl, Actes du colloque organisé à Marcinelles les 17 et 18 septembre 1997*, micRomania, 2002, p. 24.

215 *Ibid.*, p. 106.

wallonne, ce phonétisme teinté d'analogies a pour conséquence que l'intercompréhension n'est pas toujours complète : par exemple, un locuteur du wallon de Liège pourra prononcer correctement le mot cinacien *mouchon* retranscrit en Feller, mais il ne connaîtra pas forcément la signification de ce terme qui se dit *oûhês* dans son parler.

Cette critique a ensuite été généralisée par les « normativateurs » : ils ont reproché à la SLLW²¹⁶ et aux dialectologues d'avoir trop insisté sur les spécificités locales des dialectes wallons, annihilant par là une représentation unie de la langue wallonne. Cette remarque, qui constitue selon nous le point de discordance essentiel entre les deux écoles, a également été exprimée par Jean Germain et Jean-Luc Fauconnier, pourtant tous deux membres de la SLLW. Le premier, lors du colloque ayant eu lieu à Neuchâtel en 1988²¹⁷, analyse les raisons qui ont empêché une standardisation naturelle du wallon. Parmi celles-ci, il identifie l'impact de la philologie wallonne, représentée par Jean Haust et Élisée Legros, professeurs à l'Université de Liège et collaborateurs scientifiques dans la création de l'*Atlas Linguistique de la Wallonie*. Selon Germain, dans leur travail de recherches dialectologiques, les deux scientifiques ont « traqu[é] impitoyablement toutes les infidélités au parler local²¹⁸ », avec pour conséquence un repli des écrivains sur leur parler natal, empêchant toute forme de standardisation de la langue. Fauconnier, dans un entretien qu'il nous a accordé, évoque lui aussi ce fait. Pour lui, le problème concerne l'objet d'étude des dialectologues : ceux-ci se centrent excessivement sur un état de langue archaïque sans prendre suffisamment en compte l'état actuel des dialectes²¹⁹.

216 Nous précisons ici que la critique est adressée à l'instance complète et aux valeurs qu'elle représente. Tous les membres ne partagent pas forcément les mêmes visions.

217 Jean Germain, « Une koinè wallonne ? » dans *Écritures, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988*, Neuchâtel, Faculté des lettres, 1993, pp. 161-170.

218 *Ibid.*, p. 167.

219 Cette problématique soulevée nous semble trop généralisée. De nombreux travaux scientifiques traitent de la langue wallonne actuelle via des enquêtes lexicographiques, des enquêtes sur la vitalité d'un parler, des études de textes récents, etc. Nous l'avons nous même expérimenté dans le cadre d'un cours de dialectologie à l'Université de Liège qui nous a amené à dresser, par le biais d'enquêtes de terrain, le profil actuel du parler de Ciney.

Une autre critique émane aussi du discours des « normativateurs ». Ceux-ci accusent les spécialistes de la langue wallonne de ne pas réagir face au phénomène de déclin qu'elle subit. Ce reproche est exprimé en « wallon refondu²²⁰ » :

[Ces waloneus la] riwaitèt sins pàpyi li walon ki n'est pus transmetou às efants (néné ddja às leurs), et li rclamer "moirt mins sorvicant po todi divins ses belès letes" (M. Piron). Vo nos la crâs avou ça²²¹.

Ce manque d'implication relevé semble rejoindre la remarque émise par Fauconnier, qui notait que les dialectologues se cantonnaient à l'étude de textes anciens tout en laissant de côté la réalité actuelle du terrain. La constatation, écrite en « wallon refondu », révèle un paradoxe : les personnes qui, par leurs connaissances et de leurs aptitudes scientifiques, sont les plus à même de travailler sur la revitalisation du wallon ne le font pas ou peu, préférant garder une attitude passive. La même idée est exprimée plus tard, en 1999, par Lucien Mahin qui, se référant à l'adoption de l'orthographe Feller au 20^e siècle, évoque « la froide "objectivité scientifique"²²² » des universitaires ayant étudié la philologie romane. Ces termes mettent de nouveau en évidence leur manque d'attachement à la langue wallonne qu'ils considèrent, selon Mahin, comme un objet d'étude *stricto sensu*.

6.2.2. La réaction de la SLLW

En 1996, après quelques années de silence durant lesquelles se développe rapidement le projet d'unification écrite du wallon, la SLLW prend position face à cette nouvelle veine, par le biais d'un article de Jean Lechanteur²²³. La présence de ce texte sur la page internet de la SLLW semble montrer la volonté de celle-ci de s'immiscer intégralement dans le débat et de répondre aux critiques qui lui sont adressées. Cette hypothèse se confirme à la lecture de ces quelques lignes qui accompagnent l'article²²⁴ :

220 Site internet du « wallon refondu » : <http://rifondou.walon.org/coferince.html#tauvlea7> [05/07/2013].

221 Traduit sur le site par : « ne réagissent pas (et participent) à la disparition de la transmission intergénérationnelle du wallon, le déclarant immortel, de par sa littérature. Piètre consolation ! ».

222 Lucien Mahin, « Le guèpier orthographique » dans *Qué walon po dmwin ? Éradication et renaissance de la langue wallonne*, Ottignies, Quorum, 1999, p. 254.

223 Jean Lechanteur, *Op. cit.*, consulté sur le site de la SLLW, URL : <http://users.skynet.be/sllw/planific.html> [5/07/2013].

224 *Ibid.*

[cette réflexion est] publiée avec paraphrases d'appui de Jenny d'Inverno [J. d'I.], Jean-Luc Fauconnier [J.-L. F.], Victor George [V. G.], Émile Gilliard [É. G.], Jean Guillaume [J. Gu.], Albert Maquet [A. M.], Jean-Marie Pierret [J.-M. P.], membres titulaires, et l'agrément de la SLLW en sa séance plénière du 10 avril 1996.

La société a avalisé l'article de Lechanteur : cela signifie donc, par principe, que les prises de position qui y sont exprimées sont soutenues par l'ensemble de ses membres.

Dans son article, Jean Lechanteur s'applique, dans un premier temps, à louer le travail effectué par les dialectologues depuis plus d'un siècle. Ils ont réussi, selon l'auteur, à intégrer la langue wallonne et sa littérature dans un réseau scientifique mondial, par le biais d'études de textes, de recensements, d'élaborations d'outils lexicographiques. De plus, le choix des mots utilisés par Lechanteur donne lui aussi une indication sur son positionnement face aux critiques : il répond aux critiques sur le manque d'implication et d'attachement des scientifiques – les « perpétuateurs » – vis-à-vis du wallon, en disant de celui-ci qu'il constitue « l'objet de leur étude et de leur affection²²⁵ » ; il qualifie les dialectologues de « chercheurs passionnés et patients²²⁶ » ; il évoque les études de Jean Haust et loue la « qualité et [l'] importance de ses travaux²²⁷ ». Il résulte de ces arguments une véritable volonté de légitimer l'autorité et la place des dialectologues face à ce que l'auteur nomme « les planificateurs ». Il explique d'ailleurs que c'est justement grâce aux recherches effectuées – contre lesquelles sont dirigées les critiques – que les « normativateurs » ont acquis des connaissances sur le wallon.

Dans un second temps, l'auteur explique les raisons qui le poussent à s'opposer aux choix méthodologiques de standardisation qu'ont opérés les « planificateurs ». Selon lui, le procédé de sélection de formes majoritaires, tel que proposé par Jean Germain, ne convient pas en raison de la trop grande diversité lexicale wallonne. Celle-ci n'était pas rendue assez justement dans l'exercice de standardisation réalisé par Germain puisque celui-ci avait choisi trop commodément des notions aux formes presque équivalentes. L'argument le plus décisif employé par Jean Lechanteur face aux « normativateurs » est celui selon lequel une standardisation implique inévitablement un appauvrissement de

225Ibid.

226Ibid.

227Ibid.

la langue, une perte de la richesse lexicale et sémantique des variétés, etc. Cette inquiétude est également exprimée par Willy Bal qui se demande si « le principe majoritaire forcerait [...] à abandonner de précieuses survivances comme le passé simple du seul dialecte liégeois [...] »²²⁸ ».

Finalement, Lechanteur conclut que « le projet d'unification est [...] néfaste, mais heureusement [...] utopique²²⁹ ». Pour expliquer ce point de vue, il rappelle la place prégnante du locuteur comme principal acteur de la communication. Le caractère artificiel du « wallon refondu » et sa distance trop importante avec les variétés préexistantes devraient servir, selon le dialectologue, de frein à son utilisation par le locuteur. L'argument est repris par Bal, qui ajoute que les variétés locales du wallon sont des vecteurs d'affectivité et d'identité culturelle. Imposer une langue non naturelle, que Bal qualifie « d'artefact²³⁰ », reviendrait à ôter ces sentiments d'attachements, au risque que le locuteur lui réserve un accueil négatif.

Cette prise de position de la SLLW a clairement défini sa politique en faveur du wallon, qui est de perpétuer le travail qu'elle effectue depuis un siècle : publications de textes, travaux scientifiques, promotion des parlers locaux, etc. Deux de ses membres, Émile Gilliard et Jean Lechanteur, expriment judicieusement la ligne de conduite adoptée par la Société pour sauvegarder le wallon. Le premier invite à multiplier son usage : « *Parlons wallon* dès que l'occasion nous en est donnée. On ne dira jamais assez l'impact de cette attitude sur le public²³¹ ». Par cet appel, Gilliard semble s'éloigner du profil des membres de la SLLW tel qu'il est dressé par les « normativateurs » : en effet, ceux-ci leur reprochent de ne s'intéresser qu'aux écrits littéraires et de rester passifs face au déclin du wallon. Lechanteur insiste plus particulièrement sur les représentations des locuteurs : « Améliorer l'image du *patois* me paraît capital [... ainsi que] poursuivre et renforcer les actions culturelles et pédagogiques en cours²³² ». Pour les dialectologues, le wallon doit se parler, il faut encourager son usage régulier, de manière à réimplanter progressivement l'idiome au sein de la communication

228 Willy Bal, *Op. cit.*, p. 225.

229 Jean Lechanteur, *Op. cit.*

230 Willy Bal, *Op. cit.*, p. 225.

231 Émile Gilliard, « Balises pour un wallon du troisième millénaire. Communication faite à la réunion de la SLLW le 13.12.2000 », texte publié dans la revue *Wallonnes*, 4/2000, pp. 9-14. Consulté sur le site internet de la SLLW, URL : <http://users.skynet.be/sllw/balises.html> [05/07/2013].

232 Jean Lechanteur, *Op. cit.*

quotidienne. Comme l'a démontré l'application de la critériologie de Georges Lüdi, le faible degré de prestige du wallon représente un frein à son utilisation par le locuteur. C'est donc sur cet axe que se centre principalement le travail qu'encouragent les deux dialectologues, laissant plus ou moins de côté la question de l'élaboration de la langue, jugée suffisante – orthographe Feller, dictionnaires, grammaires, etc.

Cette divergence de point de vue, exprimée pour la première fois publiquement par l'article de Jean Lechanteur, a renforcé l'animosité présente entre les deux groupes. Ce sentiment se retrouve dans les périphrases employées par les « normativateurs » pour qualifier les dialectologues : ils les désignent dans certains cas comme les « maitres de la langue wallonne²³³ », ce qui, d'un côté, les présente comme des régisseurs absolus de la langue qui imposeraient leur volonté à tous et, d'un autre côté, marque de manière ironique une sorte de mépris moqueur ; dans d'autres cas, ils sont appelés, de manière plus virulente, « les ennemis de la normalisation [...]»²³⁴ », ce qui rappelle un climat de guerre où s'opposent véritablement deux camps, preuve de l'ardeur qui définit cette rupture.

À l'heure actuelle, ce climat conflictuel semble s'être apaisé, bien que les positions respectives n'aient, semble-t-il, pas changé. Jean-Luc Fauconnier, dans un entretien²³⁵, explique cette accalmie par le fait que ce débat n'intéresse plus guère de monde, étant donné la perte de temps et d'énergie qu'il engendre. Ainsi, « les normativateurs » continuent leur travail sur la langue et suivent la ligne de conduite qu'ils se sont imposée. Grâce à l'appui de leur revue *Li Ranteule* et des media de grande diffusion, ils publient des textes et agissent pour la promotion du « wallon refondu », à l'instar de la SLLW qui, finalement, réalise plus ou moins les mêmes actions en faveur des parlers locaux, avec cependant moins de visibilité.

6.3. Les atouts du « wallon refondu » : une stratégie de visibilité optimale

Nous avons, dans le chapitre 3, identifié le faible degré de standardisation de la langue wallonne comme une des causes de son abandon progressif par les membres de

233Lucien Mahin, « Le guêpier orthographique » dans *Qué walon po dmwin ? Éradication et renaissance de la langue wallonne*, *Op. cit.*, p. 254.

234Site internet du « wallon refondu », URL <http://rifondou.walon.org/coferince.html#tauvlea97> [05/07/2013].

235Cf. annexe 4.

la communauté ethnolinguistique wallonne. L'application de l'espace variationnel de la diglossie à la situation linguistique wallonne a montré en effet que dans le processus de revitalisation du wallon, un réel travail sur son élaboration devait être fourni. Cette nécessité de planifier le corpus de la langue wallonne avait déjà été relevée par Jean Germain en 1989, pour qui « il n'y aura de salut pour le wallon que dans une certaine standardisation organisée²³⁶ ». Les différentes actions évoquées – la proposition de Jean Germain, l'appel à la standardisation lancé par l'UCW et la « Commission Langue », la création du « wallon refondu » par Lucien Mahin et ses collaborateurs – répondent à ce besoin et ont le mérite de tenter d'apporter des solutions au phénomène de déclin de la langue.

L'atout principal du « wallon refondu » se trouve selon nous dans la grande visibilité qui est la sienne grâce à sa présence multipliée dans plusieurs media. L'année 1996 constitue une date charnière dans le processus de diffusion du « wallon refondu »²³⁷. C'est en effet à cette époque qu'est créée, par Mahin et Hendschel, entre autres, l'A.S.B.L. *Li Ranteule* (aussi notée *Li Rantoele* en « wallon refondu ») dont la revue homonyme sort son premier numéro, axé sur la normalisation de la langue wallonne. Au même moment, Laurent Hendschel dote le « wallon refondu » de son premier site internet, qui sera bientôt suivi de plusieurs autres, dont l'*Aberteke*²³⁸, magazine en ligne et véritable organe de diffusion des articles et travaux liés au « refondu ». Cette présence massive sur la toile s'est accentuée en 2003, lors du lancement d'une version de Wikipédia en wallon en ligne. Cette encyclopédie participative, dont les articles sont écrits en « wallon refondu », fournit à l'internaute une somme de renseignements impressionnante sur le wallon. Elle constitue selon nous un outil intéressant qui permet aussi bien la promotion d'un nouvel état de langue que la conservation et la transmission d'informations. La mise en place d'activités de soutien participe également à implanter solidement le « wallon refondu » dans l'espace communicationnel wallon. Par exemple, des cours sont organisés à l'Université du troisième âge de Namur, favorisant par la même occasion le développement de stratégies d'apprentissage

236Jean Germain, « Quel avenir pour nos dialectes ? L'exemple du "Rumantsch Grischun" », *Op. cit.*, p. 215.

237« Aspects historiques concernant la normalisation et la standardisation du wallon. *Li rfondou walon: ki çki l' pouna, ki çki l' cova; ?* », 2006, site internet du wallon refondu URL : http://rifondou.walon.org/istwere_do_rfondaedje.html [06/07/2013].

238URL: <http://aberteke.walon.org/> .

précises. L'utilisation d'internet permet la diffusion en ligne des leçons, augmentant ainsi le public ciblé.

À l'heure où internet, par sa rapidité et sa disponibilité, semble devenir le principal outil de recherche, l'occupation de ce réseau apparaît comme essentielle : par la visibilité qu'il offre, il permet d'implanter la langue dans le quotidien et d'habituer par la même occasion le locuteur à cet idiome, dont le caractère novateur pourrait, au premier abord, dérouter. De plus, l'utilisation de plus en plus massive du wallon pourrait également avoir une influence sur le prestige véhiculé par la langue. Or, il a été remarqué que le faible prestige du wallon par rapport au français avait joué un rôle décisif dans le processus d'abandon du wallon comme langue véhiculaire. Il ressort de cette observation que la revitalisation de l'idiome ne peut avoir lieu qu'à la condition de travailler sur les représentations des locuteurs. La stratégie de visibilité déployée par ceux que nous appellerons, à la suite de Willy Bal, « les refondeurs²³⁹ », participe largement à cette modification des mentalités. De plus, le caractère novateur et donc parfois déroutant des règles guidant le wallon refondu est tempéré par la présence facilitée – grâce à internet – d'explications et d'éclaircissements sur le fonctionnement de cette langue.

6.4. Les inconvénients du « wallon refondu » : une distance jugée trop grande par rapport à la réalité linguistique du wallon

La revitalisation d'une langue en déclin passe presque obligatoirement par son apprentissage en milieu institutionnalisé²⁴⁰. Les « normativateurs » l'ont clairement compris et, en conséquence, ont développé plusieurs méthodes d'apprentissage du « wallon refondu ». Le premier problème que pose son enseignement concerne son acceptation par les locuteurs wallons. La distance jugée trop grande entre leur parler et la langue standardisée pourrait constituer un blocage empêchant toute volonté de s'approprier cette nouvelle langue. Les propos que nous a tenus Jean-Luc Fauconnier ont laissé transparaître cette réalité²⁴¹ :

239Willy Bal, *Op. cit.*, p. 221.

240Nous renvoyons à l'article de Jean-Luc Fauconnier, « La survie des langues régionales endogènes passe par l'enseignement et les médias », dans *L'enseignement des langues en Wallonie – Enjeux citoyens et chances pour l'avenir*, Louvain-la-Neuve, Publication de la fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, 5, 2006.

241cf. Annexe 4.

Je viens de recevoir un bouquin pour un prix, et dans le jury, personne n'arrive à le lire, même les plus courageux arrivent à 3-4 pages. Ce n'est plus une langue compréhensible. Je sais lire un texte en namurois, en liégeois ... mais eux, je suis bloqué en permanence. Je ne vois pas l'intérêt de réapprendre une langue artificielle pour lire trois livres par an.

Ce blocage paraît insurmontable et explique en partie le refus de faire l'effort d'appropriation du « wallon refondu ». Une solution pourrait par exemple se trouver dans la tactique de diffusion via les media qu'utilisent les « normativateurs ». L'implantation progressive de mots écrits selon cette norme orthographique habituerait le locuteur avec pour résultat un aspect de moins en moins déroutant de cette écriture. Le témoignage de Nicolas Gérard va dans ce sens car il affirme qu'« au fur et à mesure qu'on lit leurs textes, l'opacité diminue²⁴² ».

Le second problème résulte de l'enseignement de cette langue – objectif prioritaire des « refondeurs » – à des personnes ne parlant pas le wallon. Comme cette langue ne concerne que le domaine de l'écrit, son apprentissage doit impérativement se doubler d'un enseignement oral du wallon car une langue vivante est une langue pratiquée autant à l'oral qu'à l'écrit. Un néo-locuteur n'ayant pas encore acquis une compétence linguistique parfaite risque, à la lecture orale d'un texte en wallon refondu, soit de ne pas savoir quelle forme locale utiliser, soit de lire les sons tels qu'ils sont retranscrits²⁴³, usant, dans les deux cas, d'une langue qui n'existe pas. À long terme, l'adoption du « wallon refondu » à l'écrit devrait accentuer ce phénomène. Il nous semble en effet impossible que cette langue se cantonne au domaine de l'écrit, sans exercer une influence sur la langue orale, les relations entre les deux domaines étant très étroites. Même si les « refondeurs » entendent réserver exclusivement le « refondu » aux fonctions écrites de la communication, le glissement vers l'oralité semble inévitable. Ainsi, envisagées sur un laps de temps plus long, les prononciations locales différentes devraient se calquer sur l'écriture et supprimer par là ce que les dialectologues considèrent comme la richesse des parlers wallons. Nous tenons cependant à citer Jean-Marie Klinkenberg, expert des politiques linguistiques, qui, se

242 Nicolas Gérard, *Op. cit.*, p.108.

243 Exemple de *[tʃapea] au lieu de [tʃapia] ou [tʃapɛ] (API).

référant au spécialiste des minorités linguistiques Henri Giordan, note que « l'incompatibilité entre normalisation et diversité n'est peut-être pas totale²⁴⁴ ». Dès lors, notre hypothèse qui suppose le futur envahissement du « wallon refondu » sur le domaine de l'oral n'est pas forcément recevable. Afin de limiter cette uniformisation générale, il semble nécessaire que se développe, en parallèle à cette normalisation écrite, une réflexion liée à des stratégies de sauvegarde de la variété dialectale, car, pour reprendre Klinkenberg, « planifier l'unité n'exclut [...] pas que l'on planifie aussi la diversité ». Ces mesures, liées à une promotion des spécificités locales, pourraient se concrétiser dans le domaine de l'enseignement de la langue wallonne par exemple qu'ont développé les « refondeurs » (cours de « wallon refondu » à Louvain-la-Neuve, à Namur, etc.). Il reviendrait au professeur de marquer clairement la séparation fonctionnelle entre les deux éléments du binôme « wallon refondu » / wallon local, qu'il enseignerait de manière couplée.

Plusieurs personnes – dont Jean Germain²⁴⁵ et Jean-Luc Fauconnier²⁴⁶ – ont mentionné une erreur dans la réflexion des « refondeurs ». Ceux-ci auraient volontairement oublié la place prépondérante – le chapitre trois l'a démontré – de la langue française dans l'aire linguistique wallonne. Actuellement, elle remplit le rôle de la langue véhiculaire et Germain, pourtant premier initiateur du mouvement de standardisation du wallon, explique que ce contexte doit subsister, car, selon lui, « il faut que le wallon trouve sa place dans un contexte où le français domine²⁴⁷ ». Or, la lecture des articles en faveur du « refondu » et les règles orthographiques de cette écriture confirment une prise de distance par rapport au français.

La situation de diglossie qui caractérise de nos jours le domaine linguistique wallon est, nous l'avons vu, représentative du déclin de la langue wallonne. Selon nous, la revitalisation du wallon doit aboutir à un retour à une diglossie stable étendue à l'ensemble de la communauté. Les variétés en présence doivent pouvoir fonctionner de manière complémentaire, chacune remplissant des fonctions précises et définies. La présence d'une variété supplémentaire – le « wallon refondu » – bousculerait cette

244Jean Marie Klinkenberg, *Op. cit.*, p.8.

245Xavier Bernier, *Op. cit.*, p. 188.

246Jean-Luc Fauconnier, « Et puisqu'il faut prendre parti, conservons ! », *Op. cit.*, p. 6.

247Xavier Bernier, *Op. cit.*, p. 188.

stabilité, car elle entrerait en concurrence d'emploi avec le français, langue maternelle de l'ensemble de la communauté. Cette concurrence se répercuterait sur le locuteur : amené à choisir entre deux langues véhiculaires, celui-ci utiliserait probablement le français. Cette hypothèse semble se confirmer à la lecture de Louis-Jean Calvet, qui trouve « peu cohérent de chercher à imposer pour cette fonction une langue minoritaire s'il existe déjà une langue véhiculaire largement utilisée²⁴⁸ » La solution n'est donc pas d'occulter, à la manière des « refondeurs », la place de la langue française, mais d'aménager, à côté de celle-ci, un espace clairement défini, dédié à la communication wallonne.

Enfin, une dernière remarque pourrait expliquer le peu de succès obtenu par les « normativateurs » auprès des « perpétuateurs ». L'élaboration du « wallon refondu » correspond à une standardisation écrite des nombreuses variétés locales du wallon. Cette initiative est à replacer dans ce que Louis-Jean Calvet nomme « l'équipement des langues²⁴⁹ », volet particulier de la planification linguistique. Le cas du « refondu » représente une gestion *in vitro* de la langue wallonne, parce qu'il est le fruit d'une action interventionniste humaine, ce que Klaus Gröbl a appelé une « langue forgée ». Le résultat se traduit par un caractère artificiel et déroutant, souvent pointé du doigt par les détracteurs de ce projet, comme le fait par exemple Jean-Luc Fauconnier – favorable à une promotion du wallon, mais opposé au projet du « wallon refondu » – qui apparente le « refondu » à de l'« ingénierie linguistique²⁵⁰ ». Ce point de discorde est à replacer dans un phénomène plus large qui concerne la gestion *in vitro* des langues, que Calvet a identifié dans son ouvrage. Ce dernier affirme en effet que des rapports conflictuels entre le locuteur et la langue planifiée peuvent survenir, « si les choix *in vitro* prennent le contre-pied de la gestion *in vivo*²⁵¹ ». Il ressort de cette assertion la nécessité que l'intervention sur les langues (gestion *in vitro*) se calque sur les pratiques sociales réelles des locuteurs (gestion *in vivo*). Dans le cas précis du « wallon refondu » (gestion *in vitro*), rien ne semble indiquer le développement spontané (*in vivo*) d'une langue standard écrite commune à l'ensemble de l'aire linguistique wallonne. De plus, la langue véhiculaire actuelle reste le français, sans qu'aucun phénomène de substitution

248 Louis-Jean Calvet, *Op. cit.*, p. 51.

249 *Ibid.*, p. 44

250 cf. Annexe 4.

251 *Ibid.*, p. 51.

avec le wallon n'ait été remarqué ces dernières années. Un des problèmes que soulève donc cette gestion du wallon, c'est qu'elle ne prend pas suffisamment en compte des phénomènes naturels qui ont été observés au cours du 20^e siècle. Dans le dernier chapitre de notre mémoire, nous allons nous pencher sur plusieurs de ces phénomènes *in vivo* et montrer qu'ils pourraient servir de base à un processus de standardisation du wallon nécessaire à sa revitalisation.

6.5. Le principal obstacle à cette entreprise de standardisation : l'absence de consensus

La planification linguistique implique inévitablement une politique de gestion des langues dont l'objectif est le changement d'une situation sociolinguistique estimée non satisfaisante. La recherche des causes de l'attrition linguistique du wallon a mis en évidence l'impact de deux critères : un faible degré de standardisation et un prestige relativement peu élevé de la langue. Dès lors, nous avons affirmé qu'une planification linguistique du wallon devait impérativement se concentrer sur ces deux points. L'élaboration du « wallon refondu » répond à ce double besoin : d'une part, la graphie développée par Lucien Mahin et ses collaborateurs se révèle être une solution, concrète et scientifiquement fondée, au problème de la standardisation de la langue ; d'autre part, toutes les stratégies de promotion et de diffusion de cette langue participent au changement de mentalité vis-à-vis du wallon. Ce sont ces stratégies qui constituent selon nous la principale force de ce mouvement de revitalisation du wallon parce qu'elles réimplantent la langue wallonne dans l'univers quotidien des membres de la communauté ethnolinguistique wallonne. Émile Gilliard, dans une communication ayant pour thème le wallon du 21^e siècle, identifie cette pratique de soutien qu'adoptent « les refondeurs »²⁵² :

Les promoteurs du *rfondu walon* agissent, se démènent, publient, même sur internet. Ils investissent les cercles, se font caméléons s'il le faut. Par leurs interviews dans la presse, leurs déclarations, ils créent la confusion [...]. Ils fustigent, parfois avec raison, car personne en effet n'est irréprochable [...].

252Émile Gilliard, *Op. cit.*

Loin d'être néfaste, cette méthode activiste joue un rôle d'appui non négligeable à cette planification linguistique et constitue, selon nous, un exemple de ligne de conduite à adopter.

La discordance existant entre les deux écoles que sont celles des « normativateurs » et des « perpétuateurs » constitue un obstacle à cette entreprise de standardisation du wallon. Pour qu'un tel projet puisse se concrétiser et être adopté, il semble nécessaire qu'il soit légitimé par l'autorité scientifique des dialectologues dont les aptitudes sont internationalement reconnues. Même si les deux écoles sont liées par leur attachement commun au wallon, leurs conceptions au moins partiellement opposées de cette langue semblent inconciliables. Les premiers l'envisagent comme une seule langue, symbole d'une unité aussi linguistique que culturelle tandis que les seconds la considèrent comme un groupe linguistique composé de variantes locales qui constituent sa richesse. Cette vision est représentative du travail du dialectologue dont les objets d'étude sont justement les dialectes utilisés par les locuteurs. Dès lors, l'intérêt du spécialiste se portera sur les variantes, les spécificités particulières qui les caractérisent. Selon notre propre conception de ce métier, le regard scientifique adopté doit être marqué d'intérêt pour les phénomènes observables. Il est vrai que cela ne doit pas nécessairement s'accompagner d'une intervention de la part des dialectologues sur ces phénomènes, néanmoins, le statut de spécialiste de la langue wallonne les place dans des conditions idéales de conseillers, à l'écoute des besoins et des demandes des locuteurs. Nous avons démontré, par le biais du point de vue de Louis-Jean Calvet, la place prépondérante qu'occupe le linguiste dans une planification linguistique : c'est grâce à des descriptions précises de la langue et des pratiques sociales, comme celle proposée par l'Unesco, que pourra se réaliser correctement la revitalisation linguistique du wallon.

L'exemple de l'article de Marie-Guy Boutier, intitulé « À la recherche d'une langue perdue²⁵³ » est représentatif de notre point de vue sur le devoir du linguiste dialectologue. Dans cette communication, l'auteure étudie la langue de trois textes écrits en « wallon refondu », et relève, grâce à une approche géo-linguistique, le caractère

253 Marie-Guy Boutier, « À la recherche d'une langue perdue », dans *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, 75, 2003, pp.173-204.

« suicidaire²⁵⁴ » de cette entreprise de standardisation. En introduction à son analyse, Boutier exprime clairement son intention et définit le rôle que doit jouer le linguiste face à cette planification particulière du wallon : « ne revient-il pas au linguiste / dialectologue de distinguer [parmi les initiatives de promotion du wallon] celles qui, à l'examen, ne risquent que de précipiter la mort – jusqu'ici un déclin – du wallon ? ²⁵⁵ ». Par cette question oratoire, la dialectologue énonce et assume la fonction que lui confère sa formation : appuyée par les outils scientifiques qu'elle utilise, la dialectologue peut mettre en exergue les défauts qui font du « wallon refondu » un projet bancal qu'elle considère comme néfaste à la survie du wallon.

Le projet du « wallon refondu » n'est certes pas idéal, nous l'avons vu en identifiant plusieurs inconvénients inhérents à son application. Cependant, il traduit une réelle demande émanant d'un groupe de nombreux militants wallons dont les actions sont relativement homogènes. Ceux-ci, armés de leurs propres compétences et surtout d'une volonté très forte, ont élaboré ce programme de standardisation dans le but de revitaliser la langue. Pour qu'un tel objectif puisse être atteint, il semble indispensable, outre le soutien des autorités politiques²⁵⁶, que se mette sur pied une véritable collaboration entre les militants et les locuteurs wallons d'une part, et entre les militants et les dialectologues, spécialistes de la langue wallonne, d'autre part. L'Unesco avait déjà remarqué l'importance d'un travail en binôme²⁵⁷ :

Les spécialistes sont aptes à identifier les besoins et aider les communautés linguistiques à maintenir et enrichir leurs langues. Lorsqu'une communauté de locuteurs fait appel à ces experts pour sauvegarder une langue en danger, elle doit pouvoir bénéficier de leurs compétences en matière de planification, d'exécution et d'évaluation. Les uns comme les autres ont un rôle à jouer dans le processus de revitalisation de la langue.

Émile Gilliard, dans une communication faite à la SLLW, adopte une position médiatrice et évoque la stérilité des débats qui opposent les deux groupes. Pour l'auteur

²⁵⁴*Ibid.* p. 196.

²⁵⁵*Ibid.* p. 174.

²⁵⁶ Un troisième acteur se révèle indispensable : les instances gouvernementales dont l'autorité doit servir d'appui à ce mouvement de revitalisation. Nous ne reviendrons pas dans ce mémoire sur la place prépondérante que celles-ci occupent dans ces mouvements, mais simplement nous soulignons que sans appui politique, toute initiative semble vaine.

²⁵⁷Unesco, *Op. cit.*, p. 3

wallon, les contentieux doivent être mis de côté pour qu'un réel dialogue s'instaure, de manière à progresser vers un but commun, la promotion du wallon. Par cette allocution, il lance un appel à la coopération et à « l'échange d'idées au nom de notre culture et de la bonne volonté de chacun²⁵⁸ ». Selon nous, cette position de l'auteur, caractérisée par une ouverture à la discussion, paraît être la disposition d'esprit idéale pour réfléchir et mettre en œuvre la planification linguistique du wallon nécessaire à sa revitalisation. D'autant que les réflexions qui animent les deux groupes se dirigent vers la même direction : ils travaillent tous deux à modifier les mentalités et la vision du wallon.

258Émile Gilliard, *Op. cit.*

7. Gestion *in vivo* de la langue wallonne : cas de standardisations naturelles du wallon

Dans ce dernier chapitre, nous étudierons des phénomènes de « koinésation *in vivo* » de la langue wallonne. Nous envisagerons, dans un premier temps, les différentes forces ayant empêché le développement naturel d'une « koinè » wallonne. Nous analyserons ensuite différents témoignages relatifs à des standardisations *in vivo* de la langue wallonne et nous mesurerons le rôle que jouent les centres urbains et scientifiques par rapport à ce développement naturel. Finalement, nous exposerons notre point de vue quant à une possible revitalisation du wallon par le biais d'une standardisation de la langue.

7.1. Les obstacles à une « koinésation » wallonne

Selon la théorie de Louis-Jean Calvet, il apparaît nécessaire que la gestion *in vitro* d'une langue se calque sur des processus qui la modifient déjà *in vivo*, de manière naturelle. En prenant appui sur cette précision, nous avons pointé un défaut du « wallon refondu », dont l'élaboration ne s'appuie sur aucun phénomène de « koinésation » généralisé à l'ensemble de l'aire linguistique wallonne. L'absence d'une « koinè » en Wallonie a fait l'objet d'une communication de Jean Germain lors d'un colloque à Neuchâtel²⁵⁹. L'auteur, après avoir confirmé ce manque, énonce plusieurs raisons – que nous sélectionnerons en fonction de leur pertinence – qui, selon lui, ont entravé le processus de développement d'une « koinè » wallonne.

La première cause avancée par Germain relève de la complémentarité fonctionnelle ayant toujours existé entre la langue française et la langue wallonne. Comme l'a montré le chapitre 3 de ce mémoire, la première servait de langue véhiculaire, étendant ses fonctions au domaine de l'écrit et des communications orales suprarégionales tandis que la seconde restait confinée au statut de langue vernaculaire, utilisée dans la communication orale de proximité. Jean Germain explique alors que le besoin d'équiper la langue wallonne pour l'utiliser comme langue véhiculaire ne s'est

²⁵⁹Jean Germain, « Une koinè wallonne ? », *Op. cit.*, pp. 161-170.

jamais fait sentir. Le français, langue considérée comme prestigieuse, remplissait déjà ce rôle et la complémentarité fonctionnelle était bien intégrée par le locuteur.

Le deuxième argument de Jean Germain s'appuie sur une caractéristique de la langue wallonne. Celle-ci se singularise en effet par un grand nombre de variétés la composant sur l'ensemble de l'aire linguistique qu'elle recouvre²⁶⁰. Même si la syntaxe de ces parlers semble relativement uniforme, chacun se distingue par des traits spécifiques²⁶¹. Le résultat est le suivant : plus la distance qui sépare les variétés augmente, plus l'intercompréhension entre les locuteurs diminue. Ainsi, un locuteur du parler de Gosselies éprouvera plus de difficultés à dialoguer avec un locuteur liégeois qu'avec une personne originaire d'Auvelais. Les différences entre ces variétés ont probablement bloqué le développement d'une « koinè » unique, qui, comme l'affirme Germain²⁶², n'aurait pas été suffisante. L'auteur conclut ce point en précisant cependant qu'auraient cependant pu se développer plusieurs « koinès », recoupant des zones linguistiquement plus homogènes comme l'est-wallon ou le centre-wallon par exemple. Or, il annonce que « même une telle tentative organisée, limitée à l'un de ces deux sous-groupes, ne s'est pas réalisée²⁶³ ». Par cette affirmation et plus particulièrement par la mention de « tentative organisée », Jean Germain semble affirmer qu'il n'a pas connaissance de processus de standardisation *in vitro* du wallon. Par contre, il ne se prononce pas sur l'existence de phénomènes *in vivo*. Cela signifierait-il, parce qu'il ne dit pas le contraire, que de tels phénomènes, à l'inverse des interventions *in vitro*, auraient pu se réaliser de manière spontanée, sans intervention politique et scientifique ?

Il évoque par la suite l'importance de l'orthographe Feller, qui, nous l'avons vu, permet au locuteur de lire n'importe quel wallon, sans forcément le comprendre. Le dialectologue avance alors que cette orthographe est à l'origine d'une illusion d'intercompréhension qui a occulté le besoin d'une langue commune. De nouveau, l'accent est placé sur le fonctionnement de cette graphie qui, semble-t-il, a joué un rôle

260 Les cartes fournies par l'ALW offrent une représentation de cet important champ variationnel.

261 Nous renvoyons à l'article d'Esther Baiwir, « Les dialectes de Wallonie : présentation et illustration », 2008. Consulté à l'URL <http://www.lingv.ro/RRL%201-2%202008%20Baiwir.pdf> [28/07/2013]. Le point « 2.2.

Quelques traits distinctifs » offre un aperçu clair de ces particularités régionales.

262 Jean Germain, *Op. cit.*, p. 163.

263 *Ibid.*

prépondérant – qu'il soit envisagé positivement ou négativement – au 20^e siècle dans le processus de sauvegarde de la langue wallonne.

Nous terminons cette liste d'observations – non exhaustive – énoncées par Jean Germain en mentionnant un fait déjà évoqué dans ce mémoire : le développement, au début des années 1900, d'une tradition de dialectologie wallonne, représentée principalement à l'Université de Liège par Jean Haust et ses collaborateurs scientifiques. Ces derniers se sont concentrés sur l'étude des variétés locales et des spécificités qui les caractérisent, ce qui a entraîné par la même occasion une conscience philologique chez l'écrivain qui, soucieux de respecter un usage normé, s'appliquait à écrire dans son parler natal. Cette préoccupation scientifique, en insistant sur les particularités spécifiques à chaque variété dialectale du wallon a, selon l'auteur, certainement annihilé tout développement naturel d'une « koinè » écrite.

En guise de conclusion à sa communication, Germain mentionne l'impact du développement de dictionnaires dialectaux des principales variétés du wallon comme le *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust, le *Dictionnaire du wallon du centre* de Deprêtre et Nopère et le *Lexique namurois* de Lucien Léonard. Selon l'auteur, ces outils lexicographiques constituent un facteur de centralisation du dialecte qui fonctionne par l'uniformisation du lexique : en se référant à ces ouvrages, les auteurs intègrent du vocabulaire propre à un parler, qui peut différer de leur parler natal. De plus, nous pensons que ces dictionnaires ne s'adressent pas uniquement à un public d'auteurs wallons. La rupture de la transmission intergénérationnelle de la langue a provoqué, nous l'avons vu, le développement d'une nouvelle catégorie de locuteurs wallons, des « sous-usagers », dont la compétence linguistique est imparfaite. Selon nous, ce fait se traduit par une « insécurité linguistique » du locuteur, concept repris à Jean-Marie Klinkenberg²⁶⁴ qui exprime la conscience du locuteur de l'existence d'une norme linguistique qu'il n'a pas intégrée. Il aurait alors tendance à se référer aux instruments lexicographiques majeurs que sont ces dictionnaires à large diffusion, et à intégrer un lexique qui ne correspond pas à la variété de sa région. Dès lors, la langue que les « sous-

²⁶⁴Jean-Marie Klinkenberg, *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistiques romanes*, Op. cit., pp. 52-53.

usagers » utiliseront aura tendance à s'approcher de la variété du centre urbain et à s'uniformiser en une forme de variété régionale.

À ce facteur de standardisation de la langue s'ajoute l'influence qu'exerce l'enseignement du wallon présent surtout dans les grandes villes – Liège, à l'École Normale Jonfosse (cours de « pédagogie du wallon ») et au CRIWE²⁶⁵ (cours d'initiation au wallon) ; Namur, à l'École de wallon Lucien Somme. Selon l'auteur, ces centres institutionnalisés, « tacitement, [...] privilégient la variété citadine (liégeoise, namuroise, etc.), au détriment des variantes environnantes²⁶⁶ ». Ces écoles brassent des étudiants provenant de régions parfois éloignées, aux parlers locaux plus ou moins divergents. Jean Germain émet alors l'hypothèse que cet enseignement, à long terme, favoriserait une standardisation des dialectes wallons en plusieurs variétés supralocales, correspondant aux parlers des grandes villes.

7.2. Le témoignage d'une « koinè » carolorégienne

Le témoignage de Jean-Luc Fauconnier, professeur de wallon à l'Université du Temps Disponible de Charleroi, va également dans ce sens²⁶⁷. L'enseignant explique qu'il a développé avec l'aide de ces élèves ce qu'il nomme lui-même une « koinè », qu'il considèrerait comme indispensable à ses cours. La principale raison qu'il avance tient à la diversité des étudiants auxquels il enseigne : des personnes originaires de Fontaine-l'Évêque, de Lutres, de la Louvière, etc. Le parler de chacun s'individualise donc plus ou moins fortement, ce qui constitue, selon l'expérience de Fauconnier, un frein à un apprentissage commun du wallon. La solution choisie par le professeur a été d'utiliser une forme d'idiome standard, correspondant « à ce qui est le plus courant dans la région de Charleroi²⁶⁸ » et qu'il appelle « wallon carolorégien ». Celui-ci ne correspond pas au parler strict de la ville de Charleroi qui, sous sa forme la plus pure, n'existe plus, puisque, selon l'auteur, ce parler a très vite fait l'objet d'une standardisation, à plus petite échelle. Il précise d'ailleurs que cette ville n'a pas constitué un point d'enquête de l'ALW, conséquence probable de la prise de conscience de Jean Haust de cette standardisation

265« Centre de Recherche et d'Information du Wallon à l'École », lié à l'UCW.

266Jean Germain, *Op. cit.*, p. 170.

267cf. Annexe 4.

268*Idem.*

et donc, du manque de témoins fiables. La langue parlée dans cette ville correspondrait donc à une sorte de « koinè », que Fauconnier s'est attaché à enseigner à ces étudiants.

Fauconnier précise cependant qu'il n'enseigne cet idiome standard que lors des cours dispensés à Charleroi. Il donne en effet également des leçons de wallon dans le village de Presles, voisin de Châtelet et la langue utilisée en classe devient alors « le vieux châteletain, le preslois le plus pur ». Cette réalité témoigne de la différence entre les milieux urbains et les milieux ruraux : les villes brassent des populations plus hétérogènes, ce qui entraîne inévitablement le besoin d'une langue standard à enseigner, alors que dans les villages, le parler local convient parfaitement au professeur puisque ses élèves proviennent quasiment tous de la même localité. Fauconnier précise que son idiome d'origine correspond à la variété de Châtelet et se distingue de la « koinè carolorégienne » par quelques traits plus apparentés au domaine du centre-wallon : par exemple, le *fôrt* carolorégien se prononce *fwart* en châteletain. La connaissance et la gestion de ces différences par Fauconnier nous donne une information sur le profil indispensable d'un enseignant du wallon. Il doit pouvoir s'adapter au public ciblé, grâce à une maîtrise parfaite de la langue qu'il transmet.

Ces leçons en « koinè carolorégienne » ont débouché notamment sur la publication d'adaptations d'œuvres célèbres telles qu'*Alice au pays des merveilles* (*Lès avirètes da Alice ô Payis dès mèrvèyes*) et *Tintin et les Picaros* (*Tintin èyèt lès Picaros*). Ce choix de la langue d'adaptation résulte du cadre scolaire dans lequel les ouvrages ont été produits. Par contre, lorsque l'auteur entreprend seul l'adaptation d'une œuvre, il utilise son wallon de Châtelet. Il serait d'ailleurs intéressant d'analyser, via une approche géolinguistique, les traits spécifiques qui définissent cette « koinè », de manière à mettre en évidence ses différentes origines. Cet examen pourrait par exemple s'appuyer sur la classification établie par Selig et éclairer le linguiste sur le processus de formation de cette langue.

7.3. Le rôle centralisateur des grands axes urbains

Willy Bal, dans son article intitulé « Standardiser, moderniser, la juste mesure à garder²⁶⁹ », confirme la force centripète qu'exercent les centres urbains sur les différents dialectes du wallon. Selon lui, les particularités les plus distinctives des variétés locales qui avoisinent les grandes villes ont à certains endroits disparu, ce qui a uniformisé des aires linguistiques dépassant les contours d'une ville. Ces aires correspondent, à l'heure actuelle, à ce que l'auteur appelle des « "pays"²⁷⁰ » (il cite l'exemple du « "pays" de Charleroi »²⁷¹). Il explique le développement des « koinès » (écrite et orale) qui se sont développées autour des grandes villes wallonnes grâce au concept de « force d'intercourse », théorisé par Ferdinand de Saussure. Le linguiste définit en effet cette notion comme une force « qui les [les hommes] oblige à communiquer entre eux [...] C'est un principe unifiant [auquel sont dues] l'extension et la cohésion d'une langue²⁷² ». Les agglomérations importantes, par le mélange de populations hétérogènes qui les composent, favorisent en effet les communications entre différentes variétés. Afin d'assurer l'intercompréhension entre les interlocuteurs, plusieurs solutions sont possibles : soit ils adoptent un idiome commun – c'est le cas notamment de l'anglais de tourisme –, soit ils adaptent leur idiome particulier afin d'en augmenter sa portée communicative. Cet aspect centralisateur des villes est également identifié par Lodge²⁷³, qui reconnaît, à la suite de Peter Trudgill, la mosaïque linguistique qui caractérise ces centres urbains. Pour le sociolinguiste anglais, l'effort communicatif fourni par les locuteurs peut dès lors se traduire par « un mouvement de convergence dialectale qui peut aboutir, dans certains cas, à la koinésation²⁷⁴ ».

Appliquée à la situation linguistique wallonne, cette conclusion d'Anthony Lodge semble se confirmer, comme le montre l'exemple du wallon du « pays » de Charleroi. Le témoignage que nous a fourni Jean-Luc Fauconnier²⁷⁵ soutient lui aussi l'existence de cette « koinè ». Celui-ci a en effet observé que les traits distinctifs de certains villages

269Willy Bal, *Op. cit.*, pp. 221-228.

270*Ibid.*, p. 226.

271Il se caractérise par une unité socioculturelle revendiquée, comme le prouve par exemple le nom du stade de football du club phare de la région de Charleroi : « Stade du Pays de Charleroi » ou encore la chanson wallonne intitulée « Pays de Charleroi ». L'existence d'une variété subrégionale uniformisée signifierait qu'à l'heure actuelle, cette unité soit aussi linguistique et, l'examen de l'aire linguistique de cette « koinè » attestée par Fauconnier, dresserait les frontières de ce « pays ».

272Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, 1916, p. 282.

273Anthony Lodge, « La sociolinguistique historique et l'histoire de la langue française », 2007, URL : http://www.voies.uottawa.ca/Lodge_socio.pdf [25/06/2013].

274*Ibid.* p. 5.

275Cf. annexe 4.

comme Gilly ou Jumet ne se rencontraient plus, et ce parce qu'ils étaient remplacés par des traits plus représentatifs de l'est-wallon. Ainsi, Fauconnier parle de la prosthèse wallonne du *i* à l'initiale, qui caractérisait le parler de ces localités et affirme qu'aujourd'hui elle aurait tendance à ne plus être utilisée²⁷⁶, substituée par un *è* prosthétique, plus généralisé (*iscole* est ainsi devenu *èscole*). L'auteur évoque aussi l'article défini masculin : la forme usuelle *èl*, d'origine picarde et spécifique à l'est-wallon – « *èl môjo dès walons* » par exemple –, a remplacé la forme *li* qui particularisait le parler du village de Châtelet. Une manifestation de ce phénomène nous a d'ailleurs été relatée par Fauconnier²⁷⁷ :

Et je me souviens, j'avais interviewé, pour faire un ethno-texte, un vieux coupeur de verre de Jumet qui avait 80 ans et qui parlait un wallon parfait. C'était aussi un « mad'lèneux », c'est-à-dire qu'il faisait la profession de la Madeleine. C'était ce qu'il y avait de meilleur à ses yeux ! Il m'avait dit ce jour-là : « *èl Mad'lène, c'est-one sakwè.* » et puis il avait rajouté : « *li Mad'lène, c'est vrémint ine sakwè!* ». Dans sa phrase, le « *li* », c'était quelque chose d'encore plus prestigieux que le « *èl* ». Et il reprenait le vieil article parce que pour lui c'était ça vraiment le mieux. Et je me suis dit : « tiens, voilà vraiment un bonhomme qui a senti le passage du « *li* » au « *èl* » et qui accordait presque une valeur stylistique à son utilisation.

La présence d'une variété wallonne supralocale à Charleroi témoigne selon nous, d'une « koinésation *in vivo* », puisqu'elle représente une évolution naturelle des dialectes wallons.

Comme l'affirme Willy Bal ²⁷⁸, ce phénomène n'apparaît pas comme exclusivement spécifique au domaine carolorégien, mais toucherait aussi les autres zones linguistiques, centrées sur les principales agglomérations wallonnes²⁷⁹. Il note, par la même occasion, que la multiplication d'activités de promotion du wallon agit comme un accélérateur de ce mouvement d'uniformisation linguistique. Selon nous, ce constat place les villes de Liège et de Namur dans des positions de pôles centralisateurs

²⁷⁶À l'oral, puisque l'auteur ne nous a rien dit de l'écrit.

²⁷⁷cf. Annexe 4.

²⁷⁸Willy Bal, *Op. cit.*, p. 226

²⁷⁹Une enquête de terrain, couplée à l'analyse géolinguistique d'un corpus littéraire serait nécessaire pour prouver cette existence de standards régionaux.

majeurs : outre leur importance démographique, elles se particularisent par une vitalité culturelle wallonne importante, qui s'exprime de plusieurs façons. À Liège par exemple, l'activité théâtrale wallonne (Théâtre du Trianon par exemple) et le commerce d'objets ludiques véhiculant des messages en langue wallonne se sont particulièrement développés et rencontrent toujours un public enthousiaste. De plus, de nombreux ouvrages dans et sur le dialecte liégeois (dictionnaire, littérature, poésie, etc.) ont été publiés, grâce, notamment, à l'UCW et la SLLW, qui ont tous deux leur siège à Liège. L'impact de ce dispositif a été de promouvoir une variété particulière du wallon, et d'étendre son champ d'action. À titre d'exemple, nous évoquerons l'anecdote suivante. Nous avons toujours utilisé le terme en wallon liégeois *chal* pour exprimer le français *ici*. Or, dans notre parler de Ciney (D25), l'idée est rendue par le terme *véci* que nous connaissions de manière passive. Une réflexion linguistique sur cet emprunt a mis au jour l'influence d'un t-shirt folklorique que nous possédions petit, sur lequel se trouvait inscrit : « Chal, c'est mi qu'est mêche ! ».

Nous l'avons vu dans l'introduction de ce mémoire, les dialectologues distinguent quatre variétés régionales du wallon, caractérisées par une certaine uniformité des traits distinctifs qui les caractérisent : l'est-wallon ou liégeois, le namurois ou centre-wallon, le wallo-picard ou l'ouest-wallon et le wallo-lorrain ou sud-wallon. Nous pensons que les « koinès » qui se développent *in vivo* dans ces ensembles devraient, à long terme, les homogénéiser davantage, au point qu'à un domaine linguistique régional finira par correspondre un idiome plus ou moins uni. Cette prévision rejoint celle de Marie-Guy Boutier, pour qui le vaste corpus littéraire dialectal, centré sur les variétés des trois agglomérations principales de la zone linguistique wallonne (Liège, Namur, Charleroi) aura forcément un impact inévitable sur la langue et devrait la conduire à une standardisation que la dialectologie considère comme « "raisonnable" ²⁸⁰ ». La remarque de Boutier indique sa position face à ces phénomènes *in vivo* qui, par leur caractère naturel et plus restreint, sont moins dangereux que le « wallon refondu » pour la survie de la langue wallonne. Si Boutier mentionne trois centres urbains correspondant à trois aires linguistiques (est-wallon, centre-wallon, ouest-wallon) susceptibles d'être linguistiquement uniformisées, elle ne dit rien de la standardisation du domaine sud-wallon. Cette omission est, selon nous, évocatrice des problèmes liés à

280 Marie-Guy Boutier, *Op. cit.*, p. 198.

la possible « koinésation » de ce domaine. Alors que Liège, Namur et Charleroi, par leur importance en termes démographique et culturel, fonctionnent comme des noyaux centralisateurs, attirant les différentes variétés avoisinantes, la zone géographique couverte par le wallo-lorrain ne comprend aucune ville de cette envergure. Il n'existe donc pas vraiment de variété directrice – par son prestige ou son grand corpus littéraire – qui pourrait servir de point de départ à un processus de « koinésation ». De plus, cette absence d'agglomération majeure sous-entend que le mélange urbain de différents locuteurs wallons, qui favorise le développement d'une variété plus uniforme, n'a certainement pas été aussi important dans ce domaine que dans les trois autres.

7.4. Proposition d'action en matière de standardisation du wallon : la gestion *in vitro* de phénomènes *in vivo*

Au travers de plusieurs articles ²⁸¹, Jean-Luc Fauconnier prône une institutionnalisation de l'enseignement du wallon, avec comme principal objet d'apprentissage ces « koinès supralocales ». Pour qu'un tel enseignement puisse être mis sur pied, nous pensons que doit nécessairement se développer tout un réseau d'outils de soutien pédagogique et didactique : des grammaires de ces « koinès », des dictionnaires, des cahiers d'exercices, des programmes, etc. Tous ces instruments correspondent à une intervention codificatrice et planificatrice *in vitro* sur des variétés développées *in vivo*. Cette action fait écho, semble-t-il, à la description d'une planification linguistique réussie, telle que l'envisage Louis-Jean Calvet : « la tentative d'adaptation et d'utilisation *in vitro* de phénomènes qui se sont toujours manifestés *in vivo*²⁸² ».

L'action de revitalisation du wallon, désirée par les « normativateurs », passe, nous l'avons vu, par une nécessaire planification de la langue. Celle-ci devrait, selon nous, reposer sur l'utilisation de ces « koinès » naturelles qui serviraient alors de point de départ à une standardisation devenue nécessaire. Une standardisation qui accentuerait ce processus de « koinésation » régionale semblerait moins déroutante que celle du « wallon refondu », car ces phénomènes se produisent déjà spontanément et sont donc plus ou moins intégrés. Dès lors, nous pensons que les idiomes standards qui résulteraient de cette planification seraient plus facilement acceptés de la part de la

281 Jean-Luc Fauconnier, *Op. cit.*, p. 135.

282 Louis-Jean Calvet, *Op. cit.*, p. 51.

communauté de locuteurs mais également de la part de la communauté scientifique. Cette hypothèse se base sur les termes de « normalisation "raisonnable" » qu'utilise Boutier pour qualifier ces processus de « koinésation » *in vivo*. De plus, les témoignages faisant état de ces « koinésations » *in vivo*, proviennent de plusieurs personnes²⁸³ se positionnant contre une standardisation organisée à la manière du « wallon refondu ». Celles-ci n'émettent pas d'objection et de critiques face à ces phénomènes, puisqu'ils résultent d'une évolution naturelle de la langue wallonne.

Dans le cadre d'une entreprise de ce type, il apparaît d'abord indispensable de confirmer l'existence de ces « koinès ». Nous considérons que cette confirmation devrait émaner du linguiste / dialectologue suite à une analyse fine, basée sur une vaste enquête de terrain, sondant les variétés parlées actuellement. Ces enquêtes aboutiraient ensuite à la création, par le spécialiste, d'ouvrages descriptifs mettant en exergue les traits définitoires de ces « koinès ». Une fois définies, celles-ci devraient faire l'objet d'une large diffusion auprès de la communauté ethnolinguistique, par le biais d'une visibilité démultipliée, à la manière des actions entreprises par les « refondeurs ». Cette diffusion aurait pour but de valoriser l'usage du wallon et, par la même occasion, d'agir sur l'axe prestige de la langue.

Pour qu'une telle standardisation contrôlée puisse exister, une collaboration entre les dialectologues et les militants wallons, entre les membres de la SLLW et les « refondeurs », entre les « perpétuateurs » et les « normivateurs » s'avère nécessaire. Selon nous, la revitalisation ne peut réussir que si l'ensemble de la communauté marche main dans la main vers le même objectif, laissant de côté les rancœurs, pour laisser place aux dialogues constructifs. Ce type de standardisation apparaît d'ailleurs comme médiateur des opinions contradictoires qui opposent les « normivateurs » aux « perpétuateurs » : d'un côté, elle uniformise la langue et lui permet d'étendre ses fonctions et, de l'autre côté, elle laisse la place à la conservation de traits distinctifs, spécifiques à une sous-région linguistique wallonne. Par ailleurs, les plus importantes tâches de la planification du wallon – la standardisation de la langue et le rehaussement de son prestige²⁸⁴ – pourraient être réparties en fonction des compétences de chacun :

283Citons Jean-Luc Fauconnier, Émile Gilliard ou encore Willy Bal, d'ailleurs tous trois membres de la SLLW.
284Cf. chapitre 3.

ainsi, le versant « élaboration de la langue » serait laissé aux spécialistes, à l'écoute des locuteurs, tandis que le rehaussement du prestige de la langue pourrait être confié au groupe de militants wallons, déjà formé aux différentes stratégies modernes – media, internet, affichage, commerce, etc.

Conclusion générale

La mort d'une langue signe la perte d'un patrimoine exceptionnel et de connaissances uniques sur l'homme et ses rapports avec le monde. Le wallon, à l'heure actuelle, ne peut plus être considéré comme une langue vivante, dans le sens où sa transmission n'est plus assurée par les familles. Cependant, l'envisager comme une langue morte reviendrait à biaiser la réalité : des milieux folkloriques aux foyers de nos grands-parents, son usage peut toujours être d'actualité. Pourtant, la réduction des fonctions qui lui sont assignées, couplée au vieillissement des locuteurs, indique clairement que la langue wallonne, pour reprendre la métaphore, est une langue malade, en phase terminale.

L'application de la critériologie de Lüdi a souligné le faible degré de standardisation de la langue wallonne comme une des causes explicatives de son déclin. C'est pourquoi la volonté de revitaliser le wallon doit, semble-t-il, impérativement passer par une planification de son corpus axée sur un processus de standardisation de la langue. La proposition émanant des « refondeurs » est selon nous trop radicale, dans le sens où elle ne prend pas suffisamment en compte l'évolution naturelle des dialectes wallons qui tendent à s'uniformiser autour de centres urbains importants. Cette distance trop grande entre l'entreprise de standardisation et la réalité du terrain a pour conséquence de rendre le « wallon refondu » trop artificiel, ce qui l'empêche de s'imposer comme la solution au problème de l'uniformisation nécessaire à la revitalisation de la langue. En effet, les détracteurs de ce projet critiquent souvent, dans leur argumentaire, cette particularité de la langue qui peut effectivement dérouter à la lecture de textes en « refondu ». Cette activité implique un réel effort de compréhension de la part du « locuteur traditionnel », qui n'est pas forcément enclin à surmonter cette difficulté.

La discorde qui oppose les dialectologues et les « refondeurs », basée sur des arguments qui ne sont pas toujours linguistiques, paralyse les interventions de revitalisation du wallon. Nous avons montré la place centrale que doit occuper le linguiste dans une planification linguistique : ses compétences font de lui la personne la plus apte à conditionner la réussite d'une telle action. Si un mouvement en faveur du

wallon voit le jour, il faut nécessairement qu'il soit général et coordonné. En effet, la standardisation du wallon opérée par les « refondeurs » a peu de chance de remporter du succès sans l'aval de la communauté scientifique et des instances faisant autorité, comme la SLLW. De même, les travaux de promotion et d'illustration de la langue entrepris par la Société se révèlent trop isolés pour avoir un impact réel sur la communauté ethnolinguistique wallonne. L'Unesco a d'ailleurs relevé l'importance de cette collaboration, puisqu'elle affirme sa volonté d'offrir un soutien financier au mouvement de revitalisation linguistique si et seulement si elle constate une « participation active des linguistes et des militants, [...] qui nécessite un réel engagement à long terme²⁸⁵ ».

La piste d'action que nous avons proposée dans le chapitre 6 pourrait constituer une solution plus envisageable, dans le sens où elle concilie plus ou moins les positions des deux groupes. Il n'empêche qu'aucune proposition ne pourrait être appliquée tant qu'une ouverture aux dialogues et aux échanges fructueux n'est pas adoptée. L'analyse discursive du débat ayant accompagné la mise en application du « wallon refondu » a mis en exergue le caractère stérile des discussions par articles interposés à l'intérieur desquels se mélangent des aspects linguistiques mais aussi de la rancœur et du mépris inutiles. Comme Émile Gilliard l'expose, « au lieu d'opposer cercles, sous-régions ou personnes, il est temps de se parler, de confronter idées et expériences²⁸⁶ ».

La présentation de la théorie de Calvet sur la planification linguistique a attiré l'attention sur le besoin, préalable à toute intervention, d'une description sociolinguistique précise de la langue envisagée. Le manque de tels travaux récents portant sur le wallon semble également un obstacle que les linguistes pourraient surmonter, par l'utilisation de grilles descriptives telles que celles exposées au chapitre 1. Cet outil, définissant le degré de vitalité d'une langue, permettrait de cibler les points sur lesquels travailler en priorité – les représentations des locuteurs, l'implantation du wallon dans les nouveaux domaines, etc. La réflexion sur la sauvegarde du wallon doit s'appuyer sur le développement du champ scientifique du LED qui élabore des instruments de diagnose sociolinguistique et des théories basées sur une réalité de

285Unesco, *Op. cit.*, p. 3.

286Émile Gilliard, *Op. cit.*

terrain observée. Même si chaque situation s'individualise par rapport à une autre, il semble opportun de s'intéresser à des mouvements de revitalisation issus de conditions plus ou moins semblables à celles de la langue wallonne. La normalisation catalane ou la standardisation du basque pourraient, de cette manière, constituer des modèles à adapter aux circonstances de la situation sociolinguistique wallonne.

Nous concluons ce mémoire en rappelant que la planification linguistique du wallon doit répondre à une demande émanant des locuteurs. La langue est un fait social, ce sont les locuteurs qui, par l'utilisation qu'ils en font, décident de son destin. Les interventions planificatrices doivent donc concorder avec l'attitude des locuteurs vis-à-vis de l'idiome, sans quoi l'efficacité de ces actions perdrait en force. Ainsi, un « locuteur traditionnel » qui désire s'exprimer en wallon sur des sujets quotidiens a besoin d'une langue qui puisse remplir ces fonctions : un lexique moderne, une portée communicative adaptée au profil linguistique de l'interlocuteur, etc. C'est dans ce cadre précis que l'importance d'une vaste enquête se ressent : plusieurs auteurs ont évoqué la disposition favorable actuelle des membres de la communauté vis-à-vis du wallon, mais celle-ci reste, selon nous, à prouver.

En ce qui concerne notre propre rapport avec la langue wallonne, le besoin d'une langue standard ne s'est pas encore fait ressentir. Nous sommes en effet forcé de constater que notre connaissance – certes imparfaite – du wallon est rarement partagée par des personnes d'un même profil et d'une même génération que nous. Faute d'interlocuteurs, et donc de contacts avec d'autres variétés de wallon²⁸⁷, nous en étions resté au parler de nos grands-parents, confiné dans un cercle presque strictement 'familial'. À l'heure actuelle, suite à cinq années d'études à l'Université de Liège où nous avons suivi des cours de dialectologie et de littérature wallonnes, le parler que nous avons développé ne correspond plus complètement à celui de Ciney (D25). Confronté à l'étude de textes majoritairement écrits en wallon liégeois, nous avons comblé les manques liés à notre apprentissage incomplet de l'idiome cinacien en intégrant surtout du lexique et un peu de morphosyntaxe propres à la variété de Liège. Ces cours de dialectologie ont donc eu une double influence sur notre parler. D'un côté, nous avons

287Hormis quelques cas isolés, comme par exemple le 'fameux' t-shirt à l'inscription « Chal c'est mi qu'èst mèsse »

assimilé l'importante variation diatopique du wallon. Ainsi, lorsque deux termes que nous connaissons rentrent en concurrence pour exprimer la même notion, nous choisissons consciemment celui qui est adapté au parler de notre interlocuteur : nous les utilisons en distribution complémentaire. C'est le cas notamment quand nous exprimons la notion d' « oiseau » : face à un Liégeois, nous employons le terme *ouhès* (Liège) et face à un Cinacien, le terme *mouchon* (Ciney). D'un autre côté, nous avons développé une sorte de « koinè » qui nous est propre, guidée par une variété directrice, le parler de Ciney, teinté de liégeois. Cette particularité s'explique par notre trajectoire de vie : si nous connaissons aujourd'hui le wallon, ce n'est pas grâce à un apprentissage institutionnalisé ou à une transmission familiale, mais bien grâce à nos seules oreilles que nous avons (fort heureusement) tendues. Même si « notre » wallon – aussi bigarré soit-il – nous a toujours convenu, il nous reste aujourd'hui un seul regret : celui de n'avoir pas connu une forme d'apprentissage institutionnalisée du wallon, qui nous aurait permis d'acquérir une compétence parfaite de la langue. Mais nous ne savons pas ce que les futurs beaux jours du wallon nous réservent...

Bibliographie

BAIWIR, E., « L'impact relatif de la langue-toit sur une famille lexicale des dialectes locaux : les cas de « voisin », « voisiner », et « voisinage » dans les dialectes de Wallonie », dans Maria Iliescu (éd.), *Actes du XXV^e congrès international de linguistique et de philologie romanes*, t. IV, Innsbruck, 2007

BAIWIR, E., « Les dialectes de Wallonie : présentation et illustration », 2008, consulté à l'URL <http://www.lingv.ro/RRL%201-2%202008%20Baiwir.pdf>

BAL, W., « Standardiser, moderniser, la juste mesure à garder », dans *Écrire les langues d'oïl, Actes du colloque organisé à Marcinelles les 17 et 18 septembre 1997*, micRomania, 2002

BERNIER, X., *Tchantans nosse bia lingadje...One saqwè po li scole*, mémoire présenté en vue de l'obtention d'un lauréat en pédagogie musicale sous la direction de Jacques Derhet, Namut, I.M.E.P., 2002

BERT, M. et GRINEVALD, C., « Proposition de typologie des locuteurs de LED », dans *Faits de langues*, 35-36, 2010, pp. 117-132.

BOUTIER, M.-G., « À la recherche d'une langue perdue », dans *Bulletin de la Commission royale de toponymie et dialectologie*, 75, 2003, pp.173-204

BOUTIER, M.-G., « La "question de l'orthographe" wallonne », dans *Écrire les langues d'oïl, Actes du colloque organisé à Marcinelles les 17 et 18 septembre 1997*, micRomania, 2002

BOUTIER, M.-G., « Littérature wallonne », dans Paul Bruyère, Alain Marchandise (éds.), *Florilège du livre en principauté de Liège du IX^e au XVIII^e siècle*, Société des bibliophiles liégeois, 2009

BOUTIER, M.-G., *Variétés linguistiques en concorde et en conflit : wallon et français en Wallonie*, Travaux de linguistique : revue internationale de linguistique française, Gand, 2009

BOYER, H., *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunot, 1991

BOYER, H., *Éléments de sociolinguistique. Langue, communication et société*, Paris, Dunod, 1991

CALVET, L.-J., *Les politiques linguistiques*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1996

CALVET, L.-J., *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie, 2^e édition*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1979 [1974]

*Choix de chansons et poésies wallonnes (pays de Liège), recueillies par Mm. B*** et D****, Liège, Imprimerie de Félix Oudart, 1844

COSTA, J., *Revitalisation linguistique : discours, mythes et idéologies. Approche critique de mouvements de revitalisation en Provence et en Écosse*, thèse de doctorat, Université Stendhal, Grenoble III, p. 29. Consulté sur :

http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/62/56/91/PDF/Costa_thesis_29112010_Final_20.pdf.

COSTA J. et GRINEVALD, C., « Langues en danger : le phénomène et la réponse des linguistes », dans *Faits de langues*, 35-36, 2010, pp. 23-37. Consulté sur le site internet de Academia.edu.

URL :http://www.academia.edu/9712572/Langues_en_danger_le_phenomene_et_la_reponse_des_linguistes.

DEFRECHEUX N., *Œuvres complètes*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1925

DESOER, Ch.-A., *Biographie de Charles-Nicolas Simonon (1774- 1845)*, s.l.n.d.

EVANS, N., *Ces mots qui meurent. Les langues menacées et ce qu'elles ont à nous dire*, Paris, La découverte, coll. « Hors collection Sciences Humaines », 2012

FAUCONNIER, J.-L., « Du côté des groupements littéraires wallons », dans *La Wallonie et ses langages*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, mai 1998, pp. 73-83

FAUCONNIER, J.-L., « Et puisqu'il faut prendre parti, conservons ! », dans *Grandes langues, petites langues*, dans *Espaces de libertés*, 270, avril 1999

FAUCONNIER, J.-L., « La survie des langues régionales endogènes passe par l'enseignement et les médias », dans *L'enseignement des langues en Wallonie – Enjeux citoyens et chances pour l'avenir*, Louvain-la-Neuve, Publication de la fondation wallonne P.-M. et J.-F. Humblet, 5, 2006

FAUCONNIER, J.-L., « Vers la voix unique ? », dans *Espace de libertés*, 245, novembre 1996

FELLER, J., « Essai d'orthographe wallonne », Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne 41/1, Liège, 1900

FISHMAN, J. A., « Minority language Maintenance and the Ethnic Mother Tongue School », dans *The Modern Language Journal*, 64 (2), 1980, pp. 167-172.

FISHMAN, J. A., *Reversing Language Shift : Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, Clevedon, Multilingual Matters, 2001

FISHMAN, J. A., *Sociolinguistique*, Bruxelles, Labor/Paris, Nathan, 1971

FRANCARD, M., « Aspects sociolinguistiques. La vitalité des langues régionales en Wallonie. Les parlers romans », dans *Limes I. Les langues régionales romanes en Wallonie*, Bruxelles, Tradition et parler populaire, 1992, pp. 11-23

FRANCARD, M., « Comment évaluer la vitalité des dialectes wallons ? Analyse de quelques études sociologiques récentes », dans *Les dialectes de wallonie*, 16, 1988, pp. 11-22

GÉRARD, N., *La standardisation et l'enseignement des langues régionales romanes de Wallonie à la lumière de la vitalité de son institutionnalisation*, Leuven, KUL, mémoire présenté en 2002, pp. 67-71.

GERMAIN, J., « Une koinè wallonne ? » dans *Écritures, langues communes et normes*.

Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988, Neuchâtel, Faculté des lettres, 1993, pp.

GILLIARD, É., « Balises pour un wallon du troisième millénaire », communication faite à la réunion de la SLLW le 13.12.2000, texte publié dans la revue *Wallonnes*, 4/2000, pp. 9-14

GRÜBL, K., « Les multiples origines du standard : à propos du concept de *koinésation* en linguistique diachronique », dans Maria Iliescu, Maria, Heidi Siller-Runggaldier et Pau Danler (éds), *Actes du XXVe congrès international de linguistique et philologie romanes*, Innsbruck, 2007, pp. 573-581

HAGÈGE, C., *Halte à la mort des langues*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000

ISRAEL, P., « Acheminement vers la parole unique », dans *Cahiers d'études africaines*, 163-164, 2001, mis en ligne le 31 mai 2005, consulté le 03 juillet 2013. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/123>

KLINKENBERG, J.-M., *Des langues romanes, Introduction aux études de linguistiques romanes*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1994

KLINKENBERG, J.-M., « "Grandes Langues" et "Petites Langues" face aux politiques linguistiques », dans *Grandes langues, petites langues*, dans *Espaces de libertés*, 270, avril 1999

LECHANTEUR, J., « Les planificateurs linguistiques au chevet du wallon », dans *Wallonnes*, 2, 1996

LOBET, J.-M., *Dictionnaire wallon-français*, Verviers, Typographie G. Nautet-Hans, 1854. URL : <http://archive.org/stream/dictionnairewall00lobeuft#page/n7/mode/2up>

LODGE, A., « La sociolinguistique historique et l'histoire de la langue française », 2007, URL : http://www.voies.uottawa.ca/Lodge_socio.pdf

LODGE, A., *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997

LÜDI, G., « Diglossie et polyglossie », dans Holtus, G., Metzeltin, M. et Schmitt, Chr. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, t. V/1, Tübingen, Niemeyer, 1990

MASSAUX, C., « Li guere del vatche », dans *Li Chwès*, septembre - octobre 2000, consulté sur le site internet du wallon refondu. URL : <http://rifondou.walon.org/istwere1-rif.html>

MASSON, A., *Toine Culot, obèse ardennais*, Bruxelles, Racine, 2012 [1938]

PIERRET, J.-M., « À propos des termes *langue, dialecte et patois* », dans *Mélanges Albert Leloup (Tradition wallonne II)*, Bruxelles, 1994, pp. 253-265

PIERRET, J.-M., « Les dialectes de la Wallonie », dans *La Wallonie et ses langages*, t.5, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, mai 1998

PIRON, M., « Naissance et premiers développements de la littérature dialectale (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *la Wallonie*, t. II, Bruxelles, Liège, 1962

PIROTTE, A., *L'apport des courants régionalistes et dialectaux au mouvement wallon naissant. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*, Louvain-la-Neuve, Éditions Peeters, 1997

« Pour la promotion des langues endogènes de Wallonie », Site de la revue Toudi. 12 mai 2009, URL : <http://www.larevuetoudi.org/fr/story/5-pour-la-promotion-des-langues-endog%C3%A8nes-de-wallonie>

PRUDENT, L.-F., « Interlecte et pédagogie de la variation », dans Prudent, L. F., Tupin, F., Wharton, S. (éds), *Du plurilinguisme à l'école. Vers une gestion coordonnée des langues en contextes éducatifs sensibles*, Peter Lang, Berne, 2005

« Quelle planification linguistique pour le wallon ? Actes du colloque international de Charleroi du 23 mars 1996 », Laurent Hendschel (dir.), Liège, UCW, 1997. Consulté sur le site internet de l'UCW : <http://www.ucwallon.be/PDF/acic.pdf>

Qué walon po dmwin ? Éradication et renaissance de la langue wallonne, Lucien Mahin (dir.), Ottignies, Quorum, 1999

REMACLE, L., *Atlas Linguistique de la Wallonie, tome 1. Introduction générale. Aspects phonétiques*, Liège, Vaillant-Carmanne, Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 1953

SAUSSURE, F. (de), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1979 [1916]

SOMERS, C., *Étude sociolinguistique : Quelques aspects de la vitalité du wallon à Liège*, Leuven, KUL, mémoire présenté en juin 1998

SOULÉ, B., « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », dans *Recherches Qualitatives*, 27 (1), Lyon, 2007, p. 127. Consulté sur le site de l'Université de Lyon : http://anthropo.univ-lyon2.fr/IMG/pdf_soule.pdf

UNESCO, *Vitalité et disparition des langues. Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger*, Paris, 2003. Consulté sur : unesdoc.Unesco.org/images/0018/001836/183699F.pdf

Site internet de l'Aberteke. URL: <http://aberteke.walon.org/>

Site internet de la Société de Langues et Littérature Wallonne : <http://users.skynet.be/sllw/>

Site internet du « wallon refondu »

URL : http://rifondou.walon.org/istwere_do_rfondaedje.html#e1988

<http://www.histoire-des-belges.be/au-fil-du-temps/epoque-contemporaine/guerre-scolaire/la-guerre-continue-au-20e-siecle>

Site internet de l'Université de Bâle. URL:

<http://franz.unibas.ch/fr/institut/collaborateurs/profil/portrait/person/luedi/>

http://www.ibz.rrn.fgov.be/fileadmin/user_upload/Registre/fr/statistiques_population/population-bevolking-20130101.pdf

Site internet de l'Unesco : Atlas Unesco des langues en danger. URL : www.Unesco.org/new/fr/culture/themes/endangered-languages/atlas-of-languages-in-danger/

Annexes

Annexe 1 « Mes deûs lingadjes », Nicolas Defrecheux, 1861

Wallon	Français
<p>Dj'emplôye po djâzer Èt minme po tuzer, Deûs lingadjes apris d'djônnessè. Onk si nome françès : Todi dj'admeûr'rè Si doûceûr èt sès ritchèsses. L'aute, c'èst-on walon Rûde èt franc tot come nos pères ; C'è-st-on vért djêton Qui s'sitind avâ'ne lîbe tère !</p> <p>(Refrain) â ! dji v's-ainme, lingadje di m'patrèye, Vî walon, hossîz mès-orèyes Djusqu'à diérain djoû di m'vèye</p> <p>Po k'nohe li prumî, Dji m'a-st-anoyi Bin dès-eûres so l'banc d'li scole. Djêsteû toûrmété, Ca d'mès libértés On n'm'avaût lèyî pus nole. Dj'a-st-apris l'walon, Tot djouwant â campinaire, â mâyes, â dragon, Dizos l'bleu cîr, è plin aîr.</p> <p>(Refrain)</p> <p>Qwand, div'nou pu grand, Fîr di mès vint-ans, Dji cora lès bals, lès fièsses, Dj'a bon dî sondjî : Dj'oya gazouyî È françès m'prumîre maintrèsse. Mains, di d'vant çoula, Li vwès d'ine mère â coûr d'ôr</p>	<p>J'emploie pour parler Et même pour penser Deux langages appris dans (ma) jeunesse. L'un se nomme français : Toujours j'admèrerai Sa douceur et ses richesses. L'autre, c'est un wallon Rude et franc tout comme nos pères ; C'est une verte pousse Qui s'étend à travers une terre libre !</p> <p>(Refrain) Ah ! Je vous aime, langage de ma patrie, Vieux wallon, secouez (caressez) mes oreilles Jusqu'au dernier jour de ma vie</p> <p>Pour connaître le premier, Je me suis ennuyé bien des heures sur le banc de l'école. J'étais tourmenté, Car de mes libértés On ne m'en avait plus laissé aucune. J'ai appris le wallon En jouant au « jeu du diable²⁸⁸ », Aux billes, au cerf-volant En dessous du ciel bleu, en plein air.</p> <p>(Refrain)</p> <p>Quand, devenu plus grand, Fier de mes vingt ans Je courus les bals, les fêtes, J'ai bon d'y repenser. J'entendis gazouiller En français ma première maitresse, Mais, avant cela, La voix d'une mère sans le sou</p>

²⁸⁸ La forme présente dans le texte de Nicolas Defrêcheux est *campinaire*. Nous avons trouvé, dans la version numérisée du *Dictionnaire wallon-français* de J.-Martin Lobet (1854) la forme *kampinair*. Définition: "kampinair: jeu du diable, s.m. espèce de double toupie qui tourne avec force et rapidité sur un clou arrondi, avec une corde, forme un bruit très sourd". Consulté sur: <http://archive.org/stream/dictionnairewall00lobeuft#page/n7/mode/2up>

<p>È walon mi d'ha : Mi èfant, mi p'tit trèstor !</p> <p>(Refrain)</p> <p>Li lingadje francès Todi nos sièvri On l'djåse avå l'monde ètîr ; Grâce a lu dj'dîrè Qui lès peûpes si d'nèt Li main po d'zeû lès frontîres. Mains, si conte nos dreûts Si dressîve on <i>téméraire</i> Nosse walon (à vérifier) dîreût : ås-armes ! Lîdje èt Saint-Lambêrt !</p>	<p>En Wallon m'a dit : Mon enfant, mon petit trésor !</p> <p>(Refrain)</p> <p>Le langage français Toujours nous servira On le parle dans le monde entier ; Grâce à lui je dirais Que les peuples se donnent La main par dessus les frontières Mais, si contre nos droits Se dressait un <i>téméraire</i> Notre wallon dirait : Au armes ! Liège et Saint-Lambert !</p>
---	--

Annexe 2

Espace variationnel de la diglossie wallon / français à trois moments différents.

A: aux environs de 1600

B: période s'étalant de 1800 à 1900

C: 2013.

1. Distance linguistique

Distance linguistique

A,B,C

Registres	Langue+dialecte	Langues romanes	Langues apparentées	langues non apparentée
-			indo-européennes	+

2. Types de communautés

espace

A,B,C

- local	régional	national	supranational	+
---------	----------	----------	---------------	---

intersection entre les locuteurs des deux variétés

	A, C	B			
-	Pas de bilinguisme	minorité bilingue	majorité bilingue	bilinguisme généralisé	+

étendue de la diglossie

	A, C	B			
-	individu	famille	groupe social	ensemble de la communauté	+

3. Complémentarité fonctionnelle

recouvrement des fonctions

A	C	B	
-			+

rigidité de la répartition fonctionnelle

-	B	A, C	+
---	---	------	---

stabilité de la répartition fonctionnelle

-	B	A, C	+
---	---	------	---

4. Standardisation

développement d'une écriture

	A	B, C	
- pas d'écriture	variété écrite non développée	variété écrite développée littéraire et non littéraire	+

élaboration

	A	B	C	
- minimale				maximale +

institution d'une norme prescriptive

	A	B	C	
-				+

5. Type d'acquisition

acquisition de la variété A

	A,B,	C	
-		institutionnelle	+

		C	A,B
-		' naturelle	+

acquisition de la variété B (C, D, etc.)

			A,B,C
-		institutionnelle	+

C	B	A
-	naturelle	+

6. Différence de prestige

Différence de prestige

	A, B, C
-	+

Annexe 3

Exemple de texte en « wallon refondu ».

Nicolas Defrêcheux, « Mes deus lingaedjes »

URL : <http://rifondou.walon.org/defrexheu-rif.html#lingaedjes>

Dj' eploye po djâzer

Et minme po tuzer

Deus lingaedjes apris d' djonnesse.

Onk si lome francès:

Todi, dj' admurrè

Si doûceur et ses ritchesses.

L' ôte, c' est on walon,

Rude et franc come nos péres;

C' est on vert djeton

Ki s' sitind avå ene libe tere!

Â! dji vs inme, lingaedje di m' patreye,

Vî walon, hossîz mes oreyes

Djusk' å dierin djoû di m' veye!

Po cnoxhe li prumî,

Dji m' a-st anoyî

Bén des eures sol banc d' li scole.

Dj' esteu tourminté,

Ca d' mes libertés

On n' m' aveut leyî pus nole.

Dj' a-st apris l' walon,
Tot djowant å campinaire,
Ås måyes, å dragon,
Dizo l' bleu cir, e plin air.

Â! dji vs inme, lingaedje di m' patreye,

Vî walon, hossîz mes oreyes
Djusk' å dierin djoû di m' veye!

Cwand, divnou pus grand,
Fir di mes vint ans,
Dji cora les bals, les fiesses,
Dj' a bon d' î sondjî:
Dj' oya gazouyî
E francès m' prumire mintresse.
Mins, di dvant çoula,
Li vwès d' ene mère å cour d' ôr
E walon mi djha:
Mi efant, mi ptit trezôr!

Â! dji vs inme, lingaedje di m' patreye,

Vî walon, hossîz mes oreyes
Djusk' å dierin djoû di m' veye!

Li lingaedje francès
Todi nos sievrè:

On l' djåze avå l' monde etir;

Grâce a lu, dj' dirè

Ki les peupes si dnèt

Li mwin po dzeu les frontires.

Mins, si conte nos droets

Si dressive on *téméraire*,

Nosse walon direut:

Ås ârmes! Lidje et Sint-Lambert!

Â! dji vs inme, lingaedje di m' patreye,

Vî walon, hossîz mes oreyes

Djusk' å dierin djoû di m' veye!

Annexe 4

Entretien avec Jean-Luc Fauconnier du 28/12/2012

JLF : Je disais donc, ce Félicien Barry, fondateur de « Èl Bourdon », qui était un imprimeur, avait vécu à Charleroi depuis sa plus tendre enfance dans un milieu, je vais dire, ouvrier puisque son père avait une grande entreprise de maçonnerie et il avait acquis une sorte de « koinè » carolorégienne. Tout ce que lui il écrivait c'était dans cette « koinè » carolorégienne et quand il éditait, il corrigeait les auteurs (car il y a toujours le problème de l'orthographe) et il avait tendance, quand il corrigeait, à 'koinéiser' (si le terme existe). Il avait édité un jour un texte d'un auteur de Gilly, mais qui utilisait encore le vieux gillicien . Barry, quand il l'a édité, il l'a corrigé. Le type en question lui a payé son dû et n'a plus jamais voulu lui adresser la parole car il avait 'koinéisé' son texte !

Encore un fait intéressant : dans la région de Charleroi, ce qui est le plus répandu, c'est la prosthèse du « è ». Mais il existait des communes, déjà Châtelineau ça commençait, Gilly, Jumet... où on retrouvait la prosthèse du « i ». En effet, il ne disait pas « èscole » mais « iscole » et l'article n'était pas « èl » mais « il ». Ce qui s'est passé, c'est que les formes avec la prosthèse du « i » ont disparu dans ces villages-là au profit des formes où il y avait la prosthèse du « è ». À mon avis, cela s'est passé à la fin du 19e car on voit certains auteurs qui hésitent régulièrement : ils vont utiliser les deux formes, parfois même dans le même texte.

RB : Quelle est la réaction des lecteurs face à cela ?

JLF : Ils ne le voient pas, qu'ils lisent une forme ou l'autre, ils comprennent. C'est une lecture plus philologique qui permet de voir cela. C'est la même chose pour les formes en « an » par rapport aux formes en « on ». Ainsi, *estont*, le participe présent est devenu *estant*. Pourquoi ? Car c'était la forme la plus courante. C'est une série de traits spécifiques à une commune, parfois même à plusieurs communes, qui disparaît.

Et je me souviens, j'avais interviewé, pour faire un ethnotexte, un vieux coupeur de verre de Jumet qui avait 80 ans et qui parlait un wallon parfait. C'était aussi un « mad'leineux », c'est-à-dire qu'il faisait la profession de la Madeleine. C'était ce qu'il y avait de meilleur à ses yeux !. Il m'avait dit ce jour-là : « èl Mad'lène, c'est-one sakwè » et puis il avait rajouté : « li Mad'lène, c'èst vrémint ine sakwè ! ». Dans sa phrase, le « li » c'était quelque chose d'encore plus prestigieux que le « èl ». Et il reprenait le vieil article parce que pour lui c'était ça vraiment le mieux. Et je me suis dit : « tiens, voilà vraiment un bonhomme qui a senti le passage du « li » au « èl » et qui accordait presque une valeur stylistique à son utilisation. »

Vraiment moi, j'y crois à cette « koinéisation », qui est une forme de standardisation aussi.

RB : Les villages donc qui avaient une sorte de wallon « tampon » entre deux zones ont assimilé leur parler au wallon du centre urbain. Cela signifie donc qu'avec la « koinéisation », les différences entre les wallons d'une même zone diminuent mais aussi que les différences entre wallons de zones différentes s'accroissent alors...

JLF : Dans cette optique-là, c'est vrai. Il se crée en fait, des nouvelles frontières linguistiques. Les frontières qui étaient relativement ténues se marquent beaucoup plus.

A Presles par exemple, les locuteurs sont relativement puristes. Les différences entre le wallon de Presles et celui de Châtelet, où la « koinéisation » s'est opérée, sont aujourd'hui bien plus marquées qu'auparavant. Mais comme les gens ne le parlent presque plus, c'est assez artificiel, mais ta réflexion est juste, cela retrace de nouvelles frontières linguistiques.

RB : Et vous, en tant que professeur de wallon, quel wallon enseignez-vous ?

JLF : Et bien, ça, c'est le problème insoluble. Quand je suis à Presles, où ce sont des ateliers, nous utilisons le vieux Châtelettain, le Preslois le plus pur. Mais je donne aussi des cours de wallon à Charleroi, à l'Université du Temps disponible, avec des gens de la région de Charleroi. Nous faisons des ateliers d'écriture. Et on a adopté une « koinè », car ce n'est pas possible de faire autrement. Des gens viennent de Fontaine-l'Évêque (quasiment le parler du Centre), deux autres viennent de Luttre, une dame de La Louvière, un qui vient presque du Brabant Wallon. Et aussi des personnes qui ne connaissent pas bien le wallon. Nous avons décidé ensemble que lorsque nous allions travailler, on utiliserait une sorte de « koinè ». Et nous avons élaboré quelques règles, notamment la prosthèse du « è ». Regarde, à Châtelet, on dit *fwart*, diphtongaison alors qu'à Charleroi c'est *fôrt*. Et bien nous prenons donc la forme de Charleroi. Par exemple, quand on a traduit *Tintin*, c'est en « koinè », même chose pour *Alice au pays des merveilles* parce que nous l'avons fait ensemble. Bien sûr, pour moi, c'est un exercice. Quand j'écris tout seul, j'essaye d'écrire en Châtelettain le plus pur, mais quand je travaille avec eux, je m'adapte et j'utilise le wallon dont nous avons établi les règles auparavant. Mais ce n'est pas partout pareil. À Presles, il m'arrive d'écrire au tableau une forme qui provient de la « koinè » que j'utilise à Charleroi. Là-bas, crois-moi, je me fais directement reprendre. Si j'écris spontanément « dôrmu » ils me disent aussitôt : « hé non, c'est « dwarmu » !! » (...)

RB : Et malgré cela, quand vous écrivez ou vous parlez spontanément, c'est dans quel wallon ?

JLF : Spontanément c'est en Châtelettain, j'ai eu de la chance de baigner dedans depuis tout petit, mon père étant un dialectologue qui s'est intéressé au parler de Châtelet. Il m'avait toujours dit : « si tu parles français, tu parles le français le plus correct possible, mais si tu parles wallon, tu parles correctement aussi ! ». Il avait une espèce d'esprit puriste duquel j'ai bénéficié. Déjà à l'époque de mon père, il existait une différence entre les parlers du faubourg de Châtelet et celui de la ville de Châtelet. Je dirais que la ville était déjà attirée par Charleroi alors que le Faubourg était plus conservateur, plus populaire.

RB : Vous dites enseigner en « koinè », écrire en « koinè »... Mais cette « koinè », à quoi correspond-elle ? Au parler de Charleroi strict ?

JLF : Non, justement, parce que le vrai carolorégien, il me pose problème. Les auteurs anciens que nous avons : Bernus, Bertrand, ils ont des traits qui ont disparu. On n'a presque pas de textes en carolo pur. Les personnes qui ont écrit après ces auteurs, ils ont déjà écrit dans une espèce de « koinè ». Je ne sais pas si Charleroi n'a pas été aussi lui-même raboté dans ce qu'il avait de spécifique. Et là pour moi, c'est aussi un problème. L'autre problème, c'est que Charleroi, le cœur même c'était tout petit à

l'époque. Jumet, Couillet... étaient bien plus grands. Il y avait une ville haute et une ville basse avec une différence de mentalité incroyable entre la ville haute et la ville basse : la haute beaucoup plus populaire et la ville basse plus chic. Et Jacques Bertrand, dans la seconde moitié du 19^e siècle, fait parler une fille des faubourgs et met dans sa bouche le parler des faubourgs, déjà différent du parler du centre de Charleroi. Il lui fait dire : « Dj'èl fout su s'ponse » au lieu de « dj'èl fout su s'panse ». Mais lui avait la sensibilité linguistique des parlers différents alors que les lecteurs ne comprenaient pas pourquoi l'auteur utilisait des traits qui n'étaient pas les leurs ». Tout ça pour dire que nous n'avons presque pas de preuve du parler de Charleroi. En plus, Charleroi n'est pas un point d'enquête de l'Atlas Linguistique, c'est pas de chance ! Je pense que cela est dû au fait que Haust s'était déjà rendu compte qu'il n'aurait pas trouvé de témoin fiable à Charleroi.

C'est donc un exercice difficile pour moi car je dois rester cohérent. Quand je commence en « koinè », il n'est pas question que j'introduise « fwart » par exemple. Malgré cela, beaucoup de personnes qui parlent le wallon encore complètement sont souvent puristes, ils ont difficile à comprendre qu'on ne parle pas partout le même wallon qu'eux.

RB : La formation de « koinè » les dérange ?

JLF : Absolument !

RB : Pourtant, c'est une évolution naturelle...

JLF : Tout à fait. Ah oui, parce que, si personnellement, je suis pour la formation de « koinè », naturelle, je suis tout à fait contre le refondu, car c'est artificiel, c'est ridicule. Tout le travail de Feller au niveau de l'orthographe, ils le bazardent, ça non ! C'est un phénomène naturel, ça oui. Et je trouve que les dialectologues n'ont pas assez pris en compte l'évolution des dialectes. Ils étudient une langue figée à son état le plus ancien, et du coup, ils se privent, au niveau du vocabulaire de toute une série de néologismes... Ils n'ont pas les mots qu'il faut. Je travaille sur un dictionnaire français-wallon depuis 20 ans, et j'ai énormément de mots qui sont des wallonisations de mots français. On le sait bien que le wallon utilise ce processus. Mais ça s'est fait il y a 100 ans.

RB : Naturellement donc...

JLF : Oui, mais ce n'est pas la même chose que ce que font les « refondeurs ». Ils prennent un mot français et le wallonisent artificiellement quoi.

RB : Dans votre dictionnaire, vous ne prenez donc que les mots qui sont attestés chez le locuteur ?

JLF : Oui oui. Je me suis fait un corpus littéraire de plusieurs milliers de pages, et je constate que beaucoup d'auteurs d'il y a 50 voire 100 ans ont eux-mêmes wallonisé des mots français. Quand je ne le trouve que chez un auteur, je le mets dans mon dictionnaire en précisant bien que c'est un hapax. Mais il est tout de même-là. Et généralement, il n'y a pas de correspondants wallons à ces mots. Il y a toujours moyen d'éviter cette création : ainsi les auteurs les plus puristes feront une périphrase...

RB : Pour en revenir aux « refondeurs »...

JLF : Ah mais je reconnais ce qu'ils font, mais je m'y oppose, c'est de l'ingénierie linguistique, mais ils ont bien sûr le droit de faire ce qu'ils font. Et moi, je prétends, quand leur grand argument, c'était de dire : « il est impossible d'enseigner le wallon, de produire des textes administratifs en wallon » qu'ils ont raison, oui. Mais moi je crois qu'il y a déjà, depuis longtemps, des standardisations naturelles qui se sont faites, comme avec l'exemple de Charleroi, mais je suis persuadé qu'à Liège c'est la même chose. Albert Macquet me disait que lorsqu'il écrivait de la poésie, il écrivait en parler de Seraing le plus pur alors que pour les textes en prose il utilisait le parler standard de Liège (ce que je n'ai jamais vérifié).

RB : En fonction du public auquel il s'adressait ?

JLF : Non car un liégeois comprenait le parler de Seraing, mais il disait qu'il le faisait spontanément. Mais quand on lit, pour son plaisir, on passe un peu au-dessus de tout ça, comme je te le disais, c'est une lecture plus philologique qui permet de remarquer cela. Malgré tout, la compréhension du message est complète. Mais il existe des gens qui ont donc déjà remarqué cette « koinésation ». Regarde moi, quand je traduis, je précise bien à chaque fois dans quel wallon je travaille. Soit wallon de Châtelet, soit wallon carolorégien.

RB : Vous appelez donc cette « koiné » que vous utilisez « wallon carolorégien ? »

JLF : Oui, je l'appelle comme cela. Je ne dis pas wallon de Charleroi, car ce n'est pas celui-là.

RB : Et ce wallon que vous utilisez lors de vos ateliers à Charleroi, il provient donc d'un consensus entre vous et vos élèves ?

JLF : On s'est mis d'accord, oui. Je leur ai expliqué. Les premières leçons, on a pris une phrase, « La petite fille va à l'école ». Je leur ai demandé comment ils disaient cette phrase. Je leur ai montré qu'il y avait plusieurs versions différentes pour dire cette phrase, en fonction de l'endroit où on habitait et donc du wallon qu'on utilisait. Je leur ai dit que si on voulait travailler, on allait utiliser ce qui était le plus courant dans la région de Charleroi. On s'est donc mis d'accord, car je leur ai expliqué la problématique. Bien sûr, je leur ai dit que s'ils voulaient écrire pour eux, « dans leur coin », ils étaient libres d'utiliser le wallon qu'ils voulaient mais qu'à l'intérieur de cette classe, c'était la « koiné » carolorégienne que nous allions utiliser. On ne peut pas faire autrement et même parfois certains mots sont employés dans une commune et n'existent pas dans une autre. Alors parfois on triche, en empruntant des mots qui existent dans la région.

RB : Quelqu'un qui le lira, pourra donc le comprendre avec le contexte ?

JLF : Mais il ne le voit même pas. J'ai encore relu hier un texte que m'a envoyé un bonhomme qui commence à écrire en wallon et cela ne manque pas d'intérêt. Il dit écrire en wallon de Montigny-le-Tilleul. Bon. Montigny-le-Tilleul, on a la chance d'avoir Jules Sottiaux qui écrit dans ce wallon le plus pur. Je me suis dit que ce gars-là utilisait un wallon relativement proche de Sottiaux. Or, je me doute qu'il a lu du Sottiaux. Cela se

sent. Au lieu de *du* il met *dou*, et je sais bien que Sottiaux le met systématiquement, et Willy Bal aussi. Je sais dire alors que ce gars a lu Willy Bal, car je sais bien, le même phénomène s'est produit à Châtelet, l'utilisation de l'article contracté *dou* constitue un archaïsme, que la « koinéisation » a normalement remplacé par *du*. Il essaye donc de retrouver un wallon « perdu ». Mais il ne reflète pas le wallon qui est parlé, celui qui est entendu. Ainsi, deux dames m'ont envoyé leur texte en wallon de Ham-sur-Heure et bien ce sont deux textes écrits en « koinè » car ces dames n'ont simplement qu'entendu le wallon et ont voulu l'écrire comme elles l'entendaient. Elles n'ont pas voulu retourner vers des auteurs plus anciens. Mais il ne faut jamais dire : « non, ce n'est pas de cette manière-là qu'il faut écrire ». Si ces dames parlent ce wallon-là, c'est qu'il existe. La création littéraire est libre.

RB : Finalement le wallon d'aujourd'hui, c'est celui qui se trouve dans la bouche du locuteur.

JLF : Exactement, et je ne dois pas intervenir pour guider leur écriture ou leur utilisation du wallon.

RB : Et pour l'enseignement du wallon, il faudrait donc des formateurs qui ont une connaissance...

JLF : ... d'une « koinè ». Carolorégienne, là il y a moyen. Namur, le dictionnaire de Léonard a fait des ravages hein car Léonard, c'est pas Namur, c'est le village de Arbre, c'est donc plus dinantais que namurois. Et des écrivains qui ne connaissent pas suffisamment le wallon et qui écrivent à coups de dictionnaire vont utiliser le Léonard (qui est un remarquable ouvrage du wallon de Arbre). Le Pirsoul est plus namurois et plus ancien et plus fidèle à Namur. C'est un problème aussi. L'autre problème, c'est que c'était un colonel-pharmacien. Mais il était surtout colonel, quand il dirigeait les Rêlîs Namurwès, il fallait écrire comme lui l'avait décidé. Il corrigeait des textes, au point de les 'namuriser' à la limite, et ça c'est grave.

RB : Lorsque l'on écrit, et que l'on utilise une « koiné », cela permet-il de viser un public plus large ?

JLF : Pour ma part, un phénomène biaise un peu les statistiques, je pense. C'est un phénomène socio-culturel. À Charleroi, on ne vend rien en wallon. C'est catastrophique. La raison est simple : la pauvreté culturelle de Charleroi, il ne faut pas se le cacher. Je vais te donner un exemple : on édite un recueil d'expressions du Borinage, 250-300 pages, pas une illustration, rien que du texte, vendu 23 euros. On en a vendu 750 exemplaires. Moi je n'en suis pas encore revenu. C'est la première fois qu'on rentre intégralement dans nos frais. On édite « Le petit prince » en picard de Tournai, deux éditions à 750 exemplaires chacune qui se sont écoulées. À Charleroi, on en a vendu 34 exemplaires en wallon de Charleroi. À Liège, ça marche pas mal non plus. On a édité des bouquins d'Emile Lempereur, dans un wallon vraiment nickel, à Châtelet, on en a vendu 12 de l'un et je crois 15 de l'autre... Pourtant ils sont exposés à des prix normaux dans des éditions convenables.

RB : Donc ce n'est même pas l'utilisation d'un wallon ou d'un autre qui va changer les ventes ?

JLF : Écoute, les lecteurs ne voient pas la différence. Et ça, c'est un discours que les gens de théâtre tiennent : « il ne faut pas écrire avec des mots trop wallons ». Alors, à quoi arrive-t-on finalement ? À un théâtre en français régional. Là, c'est catastrophique.

RB : Dans le but d'être compris ?

JLF : Oui, c'est ça. Alors qu'ils ne comprennent pas que le contexte est largement suffisant. C'est la même chose pour les chanteurs. Parfois, par peur de ne pas être compris, ils utilisent un terme français alors que le wallon aurait été compris sans problème. Il y a de la mauvaise standardisation. Et moi je crains que l'on en arrive de plus en plus à un français régional au théâtre et comme le théâtre est ce qu'il y a de plus marquant pour le wallon, je trouve que c'est catastrophique cela. Ce qui fait aussi peur, c'est l'utilisation mal-à-propos du dictionnaire qui fausse complètement le wallon vers un wallon artificiel.

RB : Est-ce vrai qu'un locuteur ne pourrait pas comprendre un autre wallon ? Un Namurois qui écouterait un Liégeois par exemple ?

JLF : Non, c'est pratiquement faux. Le problème vient de la représentation que se font les gens des autres parlers. Le liégeois a une étiquette de beauté mais aussi de difficulté. Or, si ces personnes-là faisaient un effort, ils pourraient le comprendre sans trop de problème. Le lire est encore plus facile, grâce à l'orthographe Feller qui est commune ! C'est pareil pour le picard. Le picard borain, surtout lorsqu'il est écrit en Feller est compréhensible. Mais des gens refusent de faire l'effort.

En 1963, j'ai tout de suite eu l'opportunité de donner un cours de wallon en option à l'école normale...

RB : Un cours de langue ?

JLF : Un cours d'initiation à la langue wallonne. Je me rappelle bien que les étudiants aimaient bien que nous lisions des textes ensemble. Je lisais des textes à l'époque à ces gens-là qui avaient 16-17 ans. Sur un texte d'une page, il y avait 2 ou 3 mots qu'ils ne comprenaient pas, qui leur échappaient. Mais au fur et à mesure que j'avançais, j'avais de plus en plus de mots à expliquer et les derniers cours que je donnais, j'étais à la limite de donner cours de wallon langue étrangère... Des gens qui ne connaissaient quasiment plus rien si ce n'est « téch tu » etc..., quelques expressions. Il aurait fallu que j'aie une méthodologie spécifique alors que je n'avais pas reçu dans ma formation. En plus le wallon n'est pas une langue tout à fait inconnue car il subsiste des souvenirs, donc il fallait trouver une pédagogie entre les deux, entre celle destinée au français et celle destinée à une langue étrangère, que je suis incapable de mettre sur pied. Ma femme qui donnait cours d'italien à des fils d'immigrés italiens se retrouvait dans la même situation que moi avec le wallon. Ses élèves avaient une certaine teinture de la langue et elle avait développé une pédagogie spécifique qui lui permettait d'aller beaucoup plus loin dans l'apprentissage de la langue que ses collègues qui donnaient cours d'allemand ou d'anglais... Il faudrait partir des différents souvenirs de la langue qui sont présents inconsciemment chez l'élève.

RB : Et dans les différents travaux que vous menez, en rapport avec le wallon, vous voyez un certain engouement nouveau pour le wallon, engouement dont on entend parler depuis quelque temps ?

JLF : Écoute, je suis fort sceptique, je vais t'avouer honnêtement : je fréquente les milieux wallons depuis très très longtemps et il y a parfois des résurgences pour le wallon. Moi je l'ai senti dans les années 60, il y a eu une espèce de retour de flammes. Pendant la guerre 40, il y a eu un développement de la littérature wallonne important, avec des éditions remarquables, car c'était une certaine manière de résistance, mais l'identité wallonne, elle est souvent séparée de la langue. Et moi, je crois que c'est dû à notre fédéralisme. On a un fédéralisme absolument complexe, qui fait que les compétences culturelles sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que les compétences économiques sont du côté de la Région Wallonne. Moi je m'excuse, mais il n'est pas possible de mener une politique culturelle qui est complètement détachée de l'économie. Quand on demande quelque chose, on nous renvoie à d'autres instances... ils se renvoient la balle. Ou alors, de temps en temps, il y a un ministre qui possède une fibre un peu wallonne et qui à la Région Wallonne doit faire des entourloupes pour trouver un petit budget... Le wallon est en train de mourir dans l'indifférence la plus totale alors qu'on va crier au scandale si par exemple à Charleroi on va vouloir raser un terril ou si un bâtiment ancien est en train de s'écrouler. Dans un numéro du Soir, dont je me rappelle, il y avait une baleine qui s'était échouée et dont l'article faisait une page. Et puis il y avait un entrefilet 3 pages plus loin : « le dernier locuteur d'une langue aborigène d'Australie vient de décéder ». Deux lignes. J'ai travaillé à Bruxelles au service des langues régionales endogènes, un tout petit service. Les Francolâtres du coin se moquaient du service. Pourquoi ? Car ils jugeaient le wallon à travers des activités pas forcément bien faites. Un théâtre, reconnaissons-le, pas forcément toujours de qualité, une chanson pas très bien réalisée et un wallon qui sert pour les injures. Je crois que le fédéralisme, tel qu'il est actuellement, fait un tort énorme à la langue et à la culture wallonne. Tout est mal organisé ! À Bruxelles, des auteurs qui vont écrire en bruxellois, recevront des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOF et de la COCON ! Nous, on va demander des subsides à la Région Wallonne, on va nous dire d'aller demander à la Fédération W-B...

RB : Et les subsides que reçoit « Èl môjô des walons », d'où viennent-ils ?

JLF : Uniquement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais les locaux appartiennent à la province du Hainaut qui demande 1 euro par an de location mais qui fait électricité-chauffage-entretien. Et « le bourdon » reçoit des subsides de la communauté, mais depuis toujours la ville de Charleroi participe elle-aussi, ce qui est exceptionnel.

RB : Pour ce qui est des subsides donnés par le Conseil Régional des Langues Endogènes, dont vous êtes toujours président, comment sont décidées les sommes allouées aux différentes associations, aux différentes revues ?

JLF : On a créé dans la foulée du décret Féaux ce conseil, qui est un conseil consultatif, c'est-à-dire qu'il remet des avis à la ministre de tutelle et notamment des avis pour la subsidiation. Quand une association a besoin d'argent, le conseil délibère, fait la proposition à la ministre qui signe, car on reste toujours dans l'enveloppe qui nous est donnée début d'année.

RB : Et comment décidez-vous les sommes ?

JLF : Et bien, nous avons des critères. On souhaite, quand c'est du wallon, que ce soit écrit en Feller, donc nous évitons le refondu. Je n'ai pas peur de le dire. Sauf pour le picard, car il n'y a pas encore de standard. Le comité de lecture vérifie tout de même que le wallon est acceptable aussi. Ce n'est pas très pointu, mais ça permet d'éviter le français régional. Alors, comme on ne peut pas subsidier à 100 %, il faut qu'il y ait aussi un apport ou un retour. Qui est minime bien sûr. Mais il faut un certain nombre d'abonnés... Les qualités linguistique et littéraire aussi sont des critères bien entendu. Et nous demandons aussi une certaine pérennité pour les revues.

RB : Pour le moment, quelle est la position de la Belgique par rapport à la Charte ?

JLF : Et bien, la Belgique se situe actuellement dans le peloton de queue. En fait, cette Charte est proposée à signature depuis 1992. Depuis cette date, la Communauté française a marqué son accord pour que la Belgique la signe et puis la ratifie. J'ai même encore un courrier d'Elio di Rupo, alors ministre de l'éducation à la Communauté française, qui dit qu'il faut que la Belgique la signe. Quand un pays signe cette charte, il doit la doubler d'un instrument de ratification qui comprend les points de la Charte que le pays compte appliquer, car il ne doit pas appliquer forcément tous les points mais un certain nombre, je crois 35.

RB : Il faut donc fournir un projet ?

JLF : Tout à fait ! Et aussi les lieux où on va les appliquer. Par exemple on peut dire qu'on ne les appliquera pas en Flandre, c'est tout à fait possible. La Belgique n'a pas signé. Nous, nous avons déjà préparé le document de ratification, où on a eu de vives discussions entre les différents ministères. Nous étions presque arrivés à ce que ce soit signé. On avait réussi à démontrer que cette Charte pouvait ne pas être appliquée du tout en Flandre car ils considèrent là-bas qu'ils n'ont pas de langues régionales, seulement des dialectes (qui ne sont pas pris en compte dans la charte.)

À chaque fois, on s'est retrouvé dans des circonstances qui ont empêché la signature : chute du gouvernement, crise de 500 jours. Aujourd'hui, pas question de heurter nos amis flamands... C'est une affaire communautaire. Tout cela est d'ordre politique, d'accord politique... On pourrait la signer, mais si on ne la ratifie pas, ça ne sert à rien ! La France est dans cet état-là. La Turquie ne l'a pas encore signé. L'Irlande aussi, qui dit qu'ils ne la signeront pas car ils ont déjà des lois qui protègent les langues davantage que ne le fait la charte.

RB : Quels étaient les différents projets qu'on avait mis sur pied pour ratifier cette charte ?

JLF : C'était surtout dans le domaine de l'enseignement. Car quand on signe la charte, on doit rendre l'enseignement obligatoire.

RB : C'était donc amener le wallon à un statut de langue co-officielle ?

JLF : Oui, qu'il a, par le décret, mais qui n'est pas suivi d'arrêtés d'exécution, tandis que si on signe la charte on est obligé car il y aurait alors une surveillance internationale, le conseil de l'Europe viendrait voir si on a appliqué ce que nous avons promis de faire. Car des pays ont eu des rapports négatifs comme la Hongrie.

RB : Vous aviez parlé de l'enseignement, pourriez-vous détailler un peu ce sujet ?

JLF : Là, on avait fait aussi des colloques sur la problématique de l'enseignement des langues régionales. Il y avait notamment Jean Lechanteur qui avait fait un très bon rapport là-dessus. Willy Bal avait aussi énormément travaillé là-dessus. Michel Francard aussi. On avait vraiment une bonne équipe. On avait trouvé une solution en disant : « il faudrait trouver pour enseigner des « koinès » naturelles : Namur, Liège, Charleroi » C'était peut-être un petit peu plus problématique pour le wallon méridional. On n'avait pas abordé le problème du Picard, très complexe, car beaucoup de variétés. Car toutes les langues régionales en Belgique devaient être envisagées ! On n'avait pas été beaucoup plus loin.

RB : Étant donné que vous n'aviez aucune certitude quand à la volonté de la Belgique de ratifier cette charte ?

JLF : Voilà. On a déjà un argumentaire, des travaux qui ont été faits, relevés des ouvrages lexicaux pour les maîtres, la problématique de trouver des maîtres capables de parler la langue du cru.

RB : C'est le problème de la formation.

JLF : Exactement, et il me semble insoluble. J'ai l'impression que c'est un peu trop tard. On a laissé passer la bonne période. Je mets d'ailleurs en cause le fédéralisme à ce niveau-là. Les langues régionales oui, mais pas celles de chez nous. J'écoutais encore à la radio des chants en gallicien. C'est bien, c'est une langue régionale... Mais le plus fort encore, un des meilleurs groupes galliciens a son siège en Belgique, on le passe, mais on n'entendra jamais un chanteur en wallon dans les radios à forte écoute. (Je dis pas qu'ils sont tous bons).

RB : Pour en revenir aux « refondeurs », et à leur visibilité sur internet...

JLF : Ah oui, là je dois dire que c'est des gens qui ont compris tout de suite l'importance d'internet. On leur accorde beaucoup d'importance car ils ont beaucoup de visibilité. Tandis que les autres, on ne leur accorde pas d'importance. « El môjô des walons » n'a même pas de site internet. Je suis sûr que lorsque Guy Belleflamme envoie un mail aux membres de la SLLW pour savoir s'ils ont publié récemment des choses sur le wallon, certains ne lui répondent pas. Mais bon, si on ne lui donne pas de quoi nourrir le site... Moi qui ne suis pas de cette génération, j'estime que je fais déjà assez en éditant « el bourdon » et « MicRomania ». Et je sais bien que ce serait bénéfique de trouver « MicRomania » en version numérique. La Fédération W-B privilégie le numérique à la version papier. Mais ils ne se rendent pas compte que c'est envisageable pour certaines couches d'éditions mais pas pour les éditions en langues régionales ! Un public déjà plus âgé ne va pas aller acheter une tablette et lire « el bourdon » sur une tablette... Les gens du refondu, ils ne sont pas nombreux mais sont extrêmement visibles. La société est

contre le refondu, ils ont fait quelques textes bien faits pour exprimer leur position, mais des textes qui n'ont pas été diffusés. La diffusion reste un gros problème pour la littérature en langues régionales.

RB : Dans les recherches que j'effectue, j'ai l'impression que le débat qui était assez virulent fin des années 90 pour la standardisation du wallon s'est aujourd'hui un peu tassé.

JLF : Oui, c'est que ça intéresse moins les gens en fait. Moi je crois qu'ils font fausse route. Je lisais encore hier « li Ranteule » et je me disais : « mais à quoi bon ce retour en arrière, ce *xh* qui fait chic, mais que personne ne sait prononcer, même à Liège. Les finales en *adje*... Ils ne se sont pas rendus compte que cette orthographe est absolument antithétique avec l'enseignement ! Pour pouvoir lire un texte en refondu, il faut connaître son wallon. Les provençaux sont allés dans le mur avec la même méthode. Cette méthode va entraîner la disparition complète de formes. Les « refondeurs » pensent ne standardiser que l'orthographe, mais c'est une utopie. Cette standardisation va forcément entraîner une standardisation complète de la langue, vers des formes souvent inexistantes. C'est de l'ingénierie linguistique. Plus j'avance et plus je me rends compte de la chance que nous avons d'avoir Feller. Et moi, je suis complètement d'accord sur le fait qu'il existe des standardisations naturelles mais pas de faire n'importe quoi.

En réalité, ils sont partis d'une mauvaise compréhension d'un article de Jean Germain, qui avait été intéressé par les romanches. Le romanche est la quatrième langue en Suisse. Elle est langue officielle, mais pas fédérale, c'est assez subtil. C'est-à-dire que dans le canton des Grisons, elle est langue officielle, mais dans le canton de Genève par exemple, on n'est pas obligé d'utiliser le romanche dans l'administratif. Comme ils avaient à l'époque 4 ou 5 variétés, ils avaient mis au point une langue standard avec des mots qui existaient. C'est-à-dire qu'ils faisaient des statistiques et reprenaient les mots que l'on trouvait le plus en commun dans les différentes variétés (...). Donc toutes les formes étaient des formes existantes.

RB : Cela a-t-il marché ? Les gens ont continué à parler leur variété ?

JLF : Il y a de moins en moins de locuteurs, mais les textes sortent. Alors Jean Germain avait dit : on pourrait faire ça pour le wallon. Et il avait fait un article et les gens n'ont pas compris qu'il prenait des formes existantes. Elles existent dans au moins deux variétés voire trois. Il fallait aussi tenir compte du nombre de locuteurs. Et eux, qu'ont-ils fait ? Au lieu de sortir un wallon où on aurait eu des variétés majoritaires, ils ont voulu combiner les variétés. Ils ont mal compris la démarche. Et Jean Germain s'en mord les doigts car il n'est pas dans la mouvance du refondu et a pourtant été étiqueté comme pionnier de ce « mouvement ». Je viens de recevoir un bouquin pour un prix, et dans le jury, personne n'arrive à le lire, même les plus courageux arrivent à 3-4 pages. Ce n'est plus une langue compréhensible. Je sais lire un texte en namurois, en liégeois ... mais eux, je suis bloqué en permanence. Je ne vois pas l'intérêt de réapprendre une langue artificielle pour lire 3 livres par an.

Table des matières

Remerciements	5
1. Introduction	6
1.1. Genèse du travail.....	7
1.2. Explication de la méthodologie.....	8
1.3. Justification terminologique : « langue » ; « dialecte » ; « variété » ; « idiome » ; « parler ».....	9
PARTIE 1 : Wallon d'aujourd'hui : regards théoriques sur la situation sociolinguistique actuelle de la langue wallonne	12
2. Quels sont les traits qui définissent une langue « en danger » selon l'Unesco ?	12
2.1. Un outil d'évaluation de la vitalité des langues.....	12
2.1.1. Inscription dans un nouveau champ d'étude : le LED.....	12
2.1.2. Objectif et fonctionnement des grilles d'évaluation.....	16
2.1.2.1. Les neuf facteurs proposés par l'Unesco	18
2.1.3. Une caractérisation démultipliée des langues en danger.....	32
2.2. Le degré de vitalité de la langue wallonne selon l'Unesco	33
2.2.1. La carte d'identité de la langue wallonne	33
2.2.2. Le wallon : une langue « en danger » ?.....	37
3. Selon quel processus disparaît le wallon ?	41
3.1. La littérature du LED	41
3.2. <i>Halte à la mort des langues</i> : une vulgarisation scientifique.....	43
3.3. Les trois « profils de disparition » d'une langue.....	45
3.4. Le déclin de la langue wallonne : entre « extinction » et « substitution »	48
4. Quelles sont les causes du déclin de la langue wallonne ?	56
4.1. Comment définir une situation diglossique selon Georges Lüdi ?.....	57
4.1.1. L'évolution du concept de « diglossie »	57
4.1.2. La critériologie développée par Lüdi.....	61
4.2. La diglossie wallon / français : d'un monolinguisme wallon à un monolinguisme français.....	68
4.2.1. Une diglossie pacifique et restreinte	69
4.2.2. Implantation du français et généralisation du bilinguisme.....	71
4.2.2.1. Le témoignage de Nicolas Defrêcheux, « Mes deûs lingadjes ».....	73
4.2.3. Vers un monolinguisme français généralisé.....	76
4.3. L'impact des axes « différence de prestige » et « standardisation »	81
Conclusion	84
PARTIE 2 : Wallon de demain : regards critiques sur une tentative de planification linguistique	86
5. Comment agir sur le processus de déclin d'une langue ?	86
5.1. Distinction entre « politique linguistique » et « planification linguistique »	86
5.2. Gestion <i>in vitro</i> , gestion <i>in vivo</i> des langues	89
5.3. Un volet particulier de la planification linguistique : la standardisation des langues ...	91
5.3.1. « Koinésiation de iure » et « koinésiation de facto ».....	91
5.3.2. Typologie des « koinésiations » Selon Maria Selig et Klaus Gröbl.....	93
6. Gestion <i>in vitro</i> de la langue wallonne : l'exemple du « wallon refondu »	95
6.1. L'entreprise de standardisation de la langue wallonne	95
6.1.1. Initiation du mouvement : regards sur le « rumantsch grischun »	95

6.1.2. Développement de l'idée d'un wallon standard	97
6.1.3. Le « wallon refondu » : quelques aspects techniques.....	99
6.2. Une division en deux écoles : les « normativateurs » et les « perpétuateurs »	101
6.2.1. Critiques contre les dialectologues.....	101
6.2.2. La réaction de la SLLW.....	103
6.3. Les atouts du « wallon refondu » : une stratégie de visibilité optimale	106
6.4. Les inconvénients du « wallon refondu » : une distance jugée trop grande par rapport à la réalité linguistique du wallon.....	108
6.5. Le principal obstacle à cette entreprise de standardisation : l'absence de consensus.....	112
7. Gestion <i>in vivo</i> de la langue wallonne : cas de standardisations naturelles du wallon	116
7.1. Les obstacles à une « koinéisation » wallonne	116
7.2. Le témoignage d'une « koinè » carolorégienne	119
7.3. Le rôle centralisateur des grands axes urbains	120
7.4. Proposition d'action en matière de standardisation du wallon : la gestion <i>in vitro</i> de phénomènes <i>in vivo</i>	124
Conclusion générale	127
Bibliographie.....	131
Annexes	138
Table des matières.....	157